

**COMPTE RENDU DÉTAILLÉ DES DÉCISIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 2018**

L'Assemblée Communale s'est réunie le 12 novembre 2018 à 17 h 05, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT (à compter de la question n° 34 jusqu'à la question n° 49 incluse), M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL-YASSA (de la question n° 4 à la question n° 13 incluse et à compter de la question n° 22), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'à la question n° 22 incluse), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT (à compter de la question n° 4), Mme Elsa MAILLOT (à compter de la question n° 34), Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON (à compter de la question n° 6), Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à compter de la question n° 14), Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 5), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 12), M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 34), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question n° 12), M. Philippe GONON (à compter de la question n° 12), M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 26), Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire : M. Dominique SCHAUSS.

Absents : M. Gueric CHALNOT (jusqu'à la question n° 33 incluse et pour la motion), M. Yves-Michel DAHOUI, M. Emmanuel DUMONT, Mme EL YASSA (jusqu'à la question n° 3 incluse et de la question n° 14 à la question n° 21 incluse), M. Jean-Sébastien LEUBA (à compter de la question n° 23), M. LOYAT (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Elsa MAILLOT (jusqu'à la question n° 33 incluse), M. Thierry MORTON (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Rose REBRAB (jusqu'à la question n° 13 incluse), Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 11 incluse), M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 33 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'à la question n° 11 incluse), M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 11 incluse), Mme Sophie PESEUX (jusqu'à la question n° 25 incluse), M. Julien ACARD.

Procurations de vote : M. Gueric CHALNOT à Mme Danielle DARD (jusqu'à la question n° 33 incluse et pour la motion), M. Yves-Michel DAHOUI à Mme Carine MICHEL, Mme EL YASSA à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 3 incluse et de la question n° 14 à la question n° 21 incluse), M. Jean-Sébastien LEUBA à Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY (à compter de la question n° 23), Mme Elsa MAILLOT à M. Thibaut BIZE (jusqu'à la question n° 33 incluse), M. Thierry MORTON à M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Rose REBRAB à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 13 incluse), Mme Karima ROCHDI à M. Rémi STHAL (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Marie-Laure DALPHIN à M. Pascal BONNET (jusqu'à la question n° 11 incluse), M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 33 incluse), M. Philippe GONON à Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'à la question n° 11 incluse), Mme Sophie PESEUX à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 25 incluse).

CONSEIL MUNICIPAL

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance - Approbation du Compte Rendu de la séance du Conseil Municipal du 20 septembre 2018

Le Conseil Municipal décide de nommer M. Dominique SCHAUSS secrétaire de séance et d'approuver le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 20 septembre 2018.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

2. Délégation du Conseil Municipal accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises dans le cadre des articles L 2122.22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

3. Conseil Municipal - Commissions et représentations - Modificatif

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide de désigner Mme DARD en remplacement de M. DEVESA au sein du Conseil de surveillance du Centre de soins des Tilleroyes.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

RAPPORT D'ACTIVITES

4. CCAS de Besançon - Rapport annuel 2017

Le Conseil Municipal prend acte du rapport de l'année 2017 de l'établissement public Centre Communal d'Action Sociale - CCAS.

5. Etablissement Public de Coopération Culturelle ISBA - Rapport annuel 2017

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2017 de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle Institut Supérieur des Beaux-Arts - ISBA.

6. Etablissement Public de Coopération Culturelle Les Deux Scènes - Rapport annuel 2017

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2017 de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle Les Deux Scènes.

7. Régie Autonome Personnalisée LA RODIA - Rapport annuel 2017

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2017 de la Régie Autonome Personnalisée LA RODIA.

8. Syndicat Mixte Orchestre Victor Hugo Franche-Comté - Rapport annuel 2017

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2017 du Syndicat Mixte de l'Orchestre Victor Hugo Franche-Comté.

9. Délégation de Service Public - Crématorium de Besançon OGF - Rapport annuel 2017

Le Conseil Municipal prend acte du rapport relatif à la gestion et l'exploitation du Crématorium de Besançon par le groupe OGF, dans le cadre de la Délégation de Service Public confiée par la Ville de Besançon à cette société.

10. Délégation de Service Public - Réseau câblé Numéricable - Rapport annuel 2017

Le Conseil Municipal prend acte du rapport relatif à l'exploitation du réseau de télévision câblé par la société SFR NUMERICABLE dans le cadre de la délégation de service public confiée par la Ville de Besançon à cette société.

11. Délégation de Service Public - Casino de Besançon - Société Touristique et Thermale de la Mouillère - Rapport annuel 2017

Le Conseil Municipal prend acte du rapport relatif à la gestion et l'exploitation du Casino de Besançon par la Société Touristique et Thermale de la Mouillère, dans le cadre de la Délégation de Service Public confiée par la Ville de Besançon à cette société.

12. Délégation de Service Public - Structures Enfance Jeunesse - Les Francas du Doubs - Rapport annuel 2017

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activité 2017 présenté par les Francas du Doubs dans le cadre de la DSP relative à la gestion et l'organisation de structures et projets d'animation en direction de l'enfance et de la jeunesse.

13. Délégation de Service Public - Réseau de chauffage urbain SEVE - Rapport annuel 2017

Le Conseil Municipal prend acte du rapport relatif à la gestion et l'exploitation du réseau de chaleur urbain en 2017 par la société SEVE, dans le cadre de la délégation de service public confiée par la Ville de Besançon à cette société.

RESSOURCES HUMAINES

14. Télétravail - Poursuite du dispositif - Évolution des conditions et des modalités de mise en œuvre

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- de la poursuite du télétravail dans l'administration de la Ville de Besançon,
- de valider le règlement et la convention tripartite annexés à la délibération,
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à :
 - définir les conditions individuelles de télétravail par arrêté, ou avenant au contrat des agents expérimentateurs, et signer la convention tripartite applicable à chaque agent,
 - apporter les modifications au règlement et à la convention pour autant que celles-ci ne portent pas d'atteinte majeure à l'économie du dispositif,
 - engager les dépenses nécessaires, inscrites au budget pour 2018,
 - signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

15. Actualisation de la liste des emplois permanents - Créations de postes

A l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention), le Conseil Municipal décide de se prononcer favorablement sur :

- la création d'un poste d'archéologue topographie SIG relevant du grade d'attaché de conservation du patrimoine au sein de la Direction Patrimoine Historique de la Ville de Besançon,
- la création d'un poste de chef du service de réussite éducative relevant du grade des attachés et attachés principaux au sein de la Direction Education,
- la modification en conséquence de la Liste des Emplois Permanents afin de tenir compte de l'évolution des besoins.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 1

Ne prennent pas part au vote : 0

16. Personnel communal - Avenant au contrat du chargé de communication événementielle - responsable des relations publiques

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- de définir la rémunération afférente à l'emploi de chef de service relations publiques et responsable événementiel qui fera l'objet d'un avenant au contrat initial de l'agent concerné,
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents s'y rapportant.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

17. Personnel communal - Convention d'adhésion au service du référent déontologue du Centre de Gestion du Doubs

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- de se prononcer favorablement sur le recours au Centre de Gestion du Doubs pour les missions de référent déontologue,
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion du Doubs.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

18. Personnel Communal - Recrutement au poste de chargé des collections d'histoire naturelle du Muséum au sein de la Direction Citadelle-Patrimoine mondial

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- de définir l'emploi à temps complet de chargé des collections d'histoire naturelle du Muséum au sein de la Direction Citadelle - Patrimoine mondial,
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

CULTURE - TOURISME

19. Convention pluriannuelle d'objectifs 2018-2021 entre la Ville de Besançon, l'Etat, la Région Bourgogne-Franche-Comté et la Régie autonome personnalisée La Rodia

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la convention,
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

M. VAN HELLE, M. BONTEMPS, Mme POISSENOT, M. STHAL, Mme FAIVRE-PETITJEAN, Mme ANDRIANTAVY, M. CURIE, Mme PRESSE, M. LEUBA, Mme LEMERCIER, Mme REBRAB, Mme WERTHE (2), Mme COMTE-DELEUZE, M. FOUSSERET, Mme DALPHIN, Mme MICHEL (2) et M. GONON, élus intéressés, n'ont pris part ni au vote, ni au débat.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 34 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 19

20. Centre Dramatique National de Besançon et de Franche-Comté - Convention pluriannuelle d'objectifs 2018-2020 entre la Ville, la Région, l'Etat et le Centre Dramatique National

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention pluriannuelle d'objectifs 2018-2020 entre la Ville, l'Etat, la Région et le Centre Dramatique National.

Mme COMTE-DELEUZE, élue intéressée, n'a pris part ni au vote, ni au débat.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1

21. Convention de mécénat entre la Ville de Besançon et le Crédit Agricole de Franche-Comté pour l'exposition «Guerre aux démolisseurs - Victor Hugo et la défense du patrimoine»

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- de se prononcer favorablement sur le projet de convention de mécénat entre la Ville de Besançon et le Crédit Agricole de Franche-Comté,
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer cette convention de mécénat.

M. LEUBA et M. DELBENDE, élus intéressés, n'ont pris part ni au vote, ni au débat.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 2

22. Réouverture du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie - Conventions de mécénat

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer les conventions de mécénat et tout avenant ultérieur éventuel avec la Caisse Régionale du Crédit Agricole et la Fondation Crédit Agricole pays de France, la Délégation Régionale d'EDF, le groupe JMJ Automobiles, la SMCI, la Caisse des Dépôts et Consignations, le MEDEF de Franche-Comté, Mazars, IMASONIC, et les papeteries Zuber-Rieder,

- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à encaisser les financements du Crédit Agricole et de la Fondation Crédit Agricole pays de France, de la Délégation Bourgogne-Franche-Comté d'EDF, du groupe JMJ Automobiles, de la SMCI, de la Caisse des Dépôts et Consignations, du MEDEF de Franche-Comté, de Mazars, d'IMASONIC et de recevoir le mécénat en nature de la papeterie Zuber-Rieder,

- d'autoriser M. le Maire à solliciter en 2019 le mécénat de la Délégation Régionale d'AG2R et de la Fondation AG2R Vitalité artistique, et de la Délégation Régionale d'Orange pour les projets du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie,

- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer les conventions de mécénat et de partenariat et tout avenant ultérieur éventuel liés à ces projets.

M. BODIN, M. LEUBA et M. DELBENDE, élus intéressés, n'ont pris part ni au vote, ni au débat.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 50

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 3

23. Acquisition d'une oeuvre de Giovanni Battista Beinaschi (1636-1688) pour le Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie - Demande de subventions et mécénat

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'inscrire cette acquisition dans le patrimoine de la Ville,
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à solliciter :
 - le mécénat des Amis des Musées et des Bibliothèques
 - une subvention du Fonds Régional d'Acquisition pour les Musées (FRAM), la Ville s'engageant à prendre en charge les financements non acquis.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

24. Convention cadre de partenariat culturel et scientifique entre la Ville de Besançon et l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- de se prononcer favorablement sur le projet de convention cadre de partenariat culturel et scientifique entre la Ville de Besançon et l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives,
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer cette convention.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

25. Dénominations d'espaces publics

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide de valider les dénominations d'espaces publics suivantes :

- Rue du Vernois,
- Chemin Clarisse Bourdenet et voie Albert Pasche,

- Rue Julien Sorel, rue Albert Savarus et chemin des Claudines,
- Rue Van Gogh.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

MISSION LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

26. Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, le 25 novembre 2018

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide de se prononcer favorablement sur l'attribution d'une subvention de 400 € à l'association Solidarité Femmes, pour les événements organisés dans le cadre de la semaine du 25 novembre 2018, «Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes».

Mme FAIVRE-PETITJEAN et M. POULIN, élus intéressés, n'ont pris part ni au vote, ni au débat.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 2

27. Permanence de la mission «Lutte contre les discriminations et droits des femmes» - Convention de partenariat entre le Centre Communal d'Action Sociale et la Ville de Besançon relative au fonctionnement de la Maison de services au public de Planoise

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide de se prononcer sur la convention de partenariat et à autoriser M. le Maire ou son représentant à signer cette convention entre le CCAS et la Ville de Besançon fixant le cadre des permanences de la mission «Lutte contre les discriminations et droits des femmes» dans les locaux de la MSAP.

M. FOUSSERET, Mme DARD (2), M. BRIOT, M. CURIE, M. DEVESA, Mme ANDRIANTAVY (2), Mme WANLIN, Mme SEBBAH et Mme PESEUX, élus intéressés, n'ont pris part ni au vote, ni au débat.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 42 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 11

SPORTS

28. Etrier bisontin - Exonération partielle du loyer du Centre Equestre Municipal

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'exonérer partiellement l'Etrier Bisontin du paiement de la redevance à appeler en 2018. Celui-ci sera porté à 17 527 €.
- d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant à intervenir avec l'Etrier Bisontin.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

HYGIENE-SANTE

29. Avenant au Contrat Local de Santé 2016-2018 entre la Ville de Besançon, le CCAS, l'ARS et la Préfecture

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- de se prononcer favorablement sur l'avenant au Contrat Local de Santé,
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer cet avenant.

M. FOUSSERET, Mme DARD (2), M. BRIOT, M. CURIE, M. DEVESA, Mme ANDRIANTAVY (2), Mme WANLIN, Mme SEBBAH et Mme PESEUX, élus intéressés, n'ont pris part ni au vote, ni au débat.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 42

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 11

ÉDUCATION

30. Approvisionnement en livres et fournitures scolaires des écoles publiques de Besançon et de certaines directions municipales - Lancement et autorisation de signature du marché

A l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention), le Conseil Municipal décide :

- de se prononcer favorablement sur le lancement de la consultation,
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer les marchés avec les titulaires retenus.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 1

Ne prennent pas part au vote : 0

MAITRISE DE L'ENERGIE

31. Chauffage urbain de Planoise et des Hauts du Chazal - Frais de raccordement

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide d'adopter les dispositions sur les bases et modalités de facturation et de perception par la collectivité des frais de raccordement au réseau de chauffage urbain.

M. LIME, élu intéressé, n'a pris part ni au vote, ni au débat.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 1

ENVIRONNEMENT/DEVELOPPEMENT DURABLE

32. Convention pluriannuelle d'objectifs avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Franche-Comté pour la préservation et la mise en valeur du patrimoine naturel sur le territoire bisontin

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- de se prononcer favorablement sur la convention pluriannuelle d'objectifs de 5 ans avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Franche-Comté,

- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Mme VIGNOT, élue intéressée, n'a pris part ni au vote, ni au débat

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 1

VOIRIE

33. Reversement et prise en charge des frais de mise en œuvre des forfaits post-stationnement par la Ville de Besançon - Convention avec la CAGB

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention relative au reversement des forfaits de post-stationnement entre la Ville de Besançon et la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

M. FOUSSERET et Mme ZEHAFF, élus intéressés, n'ont pris part ni au vote, ni au débat.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 2

34. Convention de partenariat relative aux jetons FreePass

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat relative aux jetons FreePass.

M. FOUSSERET et Mme ZEHAFF, élus intéressés, n'ont pris part ni au vote, ni au débat.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 2

PATRIMOINE COMMUNAL - BATIMENTS

35. Restructuration du Pôle des Tilleuls - Poursuite de l'opération - Rénovation du bâtiment Sud - Finalisation du programme et demandes de subventions

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser la poursuite de l'opération de rénovation du bâtiment Sud du pôle des Tilleuls,
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à solliciter des subventions auprès de l'Etat, de la Région Bourgogne-Franche-Comté, du Département du Doubs, de la Caisse d'Allocations Familiales et de tout autre partenaire potentiel, et à signer les conventions éventuelles à intervenir. Pour mémoire, la subvention de l'Union Européenne (FEDER) mentionnée dans le plan de financement prévisionnel est déjà notifiée à ce jour.

M. FOUSSERET, Mme DARD, M. BRIOT, M. CURIE, M. DEVESA, Mme ANDRIANTAVY (2), Mme WANLIN, Mme SEBBAH, Mme PESEUX, Mme COMTE-DELEUZE, Mme DALPHIN, Mme FAIVRE-PETITJEAN, Mme LEMERCIER, Mme MICHEL (2), M. GONON et M. FAGAUT, élus intéressés, n'ont pris part ni au vote, ni au débat.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 18

PREVENTION DES RISQUES URBAINS

36. Mise à disposition technique des agents de la CAGB pour la Défense Extérieure Contre les Incendies (contrôle voire achat poteaux incendies), l'eau salée et les fontaines de la Ville de Besançon

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la convention de mise à disposition d'agents des services communautaires d'eau et d'assainissement dans la gestion de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI), les manifestations, l'eau salée, les fontaines et la livraison de chlore aux piscines pour la Ville de Besançon,
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention afférente.

M. LIME, élu intéressé, n'a pris part ni au vote, ni au débat.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1

CONTRAT DE VILLE

37. Contrat de Ville - Convention Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain Grette

A l'unanimité des suffrages exprimés (12 abstentions), le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain Grette, son plan de financement et la convention correspondante,
- de solliciter la participation financière de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine aux taux les plus élevés possibles,
- de solliciter la participation des autres partenaires potentiels : FEDER, ANAH, Aktya, les bailleurs sociaux, le Département du Doubs, la Région Bourgogne-Franche-Comté, la Caisse des Dépôts et Consignations et tout autre financeur potentiel, la Ville s'engageant à prendre en charge les financements non acquis,
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention du NPRU et tous actes s'y référant.

M. FOUSSERET, M. BODIN, M. MORTON, M. GONON, Mme COMTE-DELEUZE, Mme DALPHIN, Mme FAIVRE-PETITJEAN, Mme LEMERCIER, Mme MICHEL (2), M. FAGAUT, Mme ROCHDI, M. ALLEMANN, M. VAN HELLE, M. CURIE, Mme POISSENOT, M. OMOURI, M. SCHAUSS, Mme THIEBAUT, élus intéressés, n'ont pris part ni au vote, ni au débat.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 21 Contre : 0 Abstentions : 12 Ne prennent pas part au vote : 19

URBANISME - GRANDS TRAVAUX

38. Echange de terrain avec l'indivision MESSABIH, 33 rue de l'Eglise

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- de se prononcer favorablement sur cet échange,

- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans la gestion de cette transaction.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

39. Acquisition à M. Claude COLETTE de terrains situés au lieu-dit «Champs du Murger»

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- de se prononcer favorablement sur cette acquisition,
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte à intervenir dans la gestion de cette transaction.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

40. Acquisition d'une propriété bâtie sise 8 bis rue Oudet, appartenant à M. François RACLE et Mme Marie-Claire GANZER

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- de se prononcer favorablement sur cette acquisition,
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire à cette acquisition.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

41. ZAC Vallon du Jour - Acquisition par la commune de terrains appartenant à Sedia destinés à être incorporés au domaine public

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- de se prononcer favorablement sur l'acquisition des parcelles citées pour une contenance totale de 4 ha 94 a et 21 ca,
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié à intervenir.

M. BODIN et M. SCHAUSS, élus intéressés, n'ont pris part ni au vote, ni au débat.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 2

42. Actualisation de la convention Autorisation du Droit des Sols par avenant n° 2 - CAGB / Ville de Besançon

A l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention), le Conseil Municipal décide :

- de se prononcer favorablement sur les nouvelles dispositions de la convention ADS,
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 2 à la convention relative à la création d'un service commun d'agglomération et à l'instruction des autorisations d'urbanisme et autres autorisations de travaux.

M. FOUSSERET, élu intéressé, n'a pris part ni au vote, ni au débat.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51

Contre : 0

Abstention : 1

Ne prennent pas part au vote : 1

SUBVENTIONS : ATTRIBUTION, ENCAISSEMENTS

43. Parcours culturels - Année scolaire 2018-2019 - Contributions et subventions aux organisateurs

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- de procéder à un vote séparé,

Proposition adoptée à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

- de se prononcer favorablement sur l'attribution de 6 subventions aux partenaires pour un montant total de 122 161 € :

- 79 827 € pour le CDN, Côté Cour, MJC Palente-Orchamps, Association Eco Ferme les Flonflons, Jeunesses Musicales de France, CAEM, FRAC, Centre Image, Association Doubs Livre Elu, Compagnie TeraLuna, Croqu'livre, Ligue de l'Enseignement, Association Plantes, Poils, Plumes,

M. VAN HELLE, Mme LEMERCIER, M. DEVESA et Mme MAILLOT, élus intéressés, n'ont pris part ni au vote, ni au débat.

Proposition adoptée à l'unanimité

Pour : 49

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 4

- 7 150 € pour Les Deux Scènes,

M. BONTEMPS, M. CURIE, Mme MAILLOT, M. STHAL, M. MORTON, Mme POISSENOT, M. BONNET, Mme WERTHE, M. VAN HELLE, M. BODIN, Mme ANDRIANTAVY (2), M. POULIN, M. ALLEMANN, Mme LEMERCIER, M. CHALNOT, Mme FAIVRE-PETITJEAN et Mme SEBBAH, élus intéressés, n'ont pris part ni au vote, ni au débat.

Proposition adoptée à l'unanimité

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 18

- 4 488 € pour La Rodia,

M. BONTEMPS, M. CHALNOT, Mme MAILLOT, Mme POISSENOT, M. STHAL, M. VAN HELLE, M. FAGAUT, Mme FAIVRE-PETITJEAN, Mme ANDRIANTAVY (2), Mme EL YASSA, M. CURIE, Mme PRESSE, Mme LEMERCIER, Mme REBRAB, Mme WERTHE et Mme COMTE-DELEUZE, élus intéressés, n'ont pris part ni au vote, ni au débat.

Proposition adoptée à l'unanimité

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 17

- 4 800 € pour l'Orchestre Victor Hugo Franche-Comté,

M. FOUSSERET, M. BONTEMPS, M. MORTON, Mme MAILLOT, M. CURIE, M. POULIN, M. BONNET, Mme DARD, M. LOYAT, M. DEVESA, M. BIZE, Mme ZEHAF, Mme REBRAB, Mme ROCHDI, Mme SEBBAH et M. ALAUZET, élus intéressés, n'ont pris part ni au vote, ni au débat.

Proposition adoptée à l'unanimité

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 16

• 6 800 € pour l'Université de Franche-Comté,

M. FOUSSERET, M. SCHAUSS, Mme COMTE-DELEUZE, Mme PESEUX, M. POUJET et M. POULIN, élus intéressés, n'ont pris part ni au vote, ni au débat.

Proposition adoptée à l'unanimité

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 6

• 19 096 € pour les 29 coopératives des écoles concernées :

ECOLES	Montant subvention	Elu intéressé	Vote
Ecole élémentaire Butte	688 €		Proposition adoptée à l'unanimité Pour : 53 - Contre : 0 - Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0
Ecole élémentaire Champagne	608 €		Proposition adoptée à l'unanimité Pour : 53 - Contre : 0 - Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0
Ecole élémentaire Durèr	1 016 €		Proposition adoptée à l'unanimité Pour : 53 - Contre : 0 - Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0
Ecole élémentaire Ile de France	1 614 €		Proposition adoptée à l'unanimité Pour : 53 - Contre : 0 - Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0
Ecole élémentaire Tristan Bernard	380 €		Proposition adoptée à l'unanimité Pour : 53 - Contre : 0 - Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0
Ecole élémentaire Viotte	718 €		Proposition adoptée à l'unanimité Pour : 53 - Contre : 0 - Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0
Ecole élémentaire Arènes	121 €	Mme MAILLOT	Proposition adoptée à l'unanimité Pour : 52 - Contre : 0 - Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1
Ecole élémentaire Bourgogne	954 €	Mme POISSENOT	Proposition adoptée à l'unanimité Pour : 52 - Contre : 0 - Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1
Ecole élémentaire Bregille Plateau	403 €	Mme VIGNOT	Proposition adoptée à l'unanimité Pour : 52 - Contre : 0 - Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1
Ecole élémentaire Brossolette	915 €	Mme BARATI-AYMONIER	Proposition adoptée à l'unanimité Pour : 52 - Contre : 0 - Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1
Ecole élémentaire Chaprais	979 €	Mme ANDRIANTAVY (2)	Proposition adoptée à l'unanimité Pour : 51 - Contre : 0 - Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 2
Ecole élémentaire Curie	465 €	Mme REBRAB	Proposition adoptée à l'unanimité Pour : 52 - Contre : 0 - Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1
Ecole primaire Condorcet	264 €	Mme REBRAB	Proposition adoptée à l'unanimité Pour : 52 - Contre : 0 - Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1
Ecole élémentaire Fanart	506 €	Mme PRESSE	Proposition adoptée à l'unanimité Pour : 52 - Contre : 0 - Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1
Ecole élémentaire Fontaine Ecu	350 €	M. GHEZALI	Proposition adoptée à l'unanimité Pour : 52 - Contre : 0 - Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1
Ecole élémentaire Fourier	1 813 €	Mme ZEHAFF	Proposition adoptée à l'unanimité Pour : 52 - Contre : 0 - Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1

ECOLES	Montant subvention	Elu intéressé	Vote
Ecole élémentaire Grette	51 €	M. CHALNOT	Proposition adoptée à l'unanimité Pour : 52 - Contre : 0 - Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1
Ecole élémentaire Helvétie	595 €	Mme THIEBAUT	Proposition adoptée à l'unanimité Pour : 52 - Contre : 0 - Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1
Ecole élémentaire Henri Fertet (Velotte)	872 €	M. BONTEMPS	Proposition adoptée à l'unanimité Pour : 52 - Contre : 0 - Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1
Ecole élémentaire Herriot	1 377 €	M. LOYAT	Proposition adoptée à l'unanimité Pour : 52 - Contre : 0 - Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1
Ecole élémentaire Jean Macé	635 €	M. BODIN	Proposition adoptée à l'unanimité Pour : 52 - Contre : 0 - Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1
Ecole élémentaire Jules Ferry	455 €	Mme ROCHDI	Proposition adoptée à l'unanimité Pour : 52 - Contre : 0 - Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1
Ecole primaire Les Sapins	250 €	Mme ROCHDI	Proposition adoptée à l'unanimité Pour : 52 - Contre : 0 - Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1
Ecole élémentaire Montboucons	643 €	M. DELBENDE	Proposition adoptée à l'unanimité Pour : 52 - Contre : 0 - Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1
Ecole élémentaire Paul Bert	511 €	M. CURIE	Proposition adoptée à l'unanimité Pour : 52 - Contre : 0 - Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1
Ecole élémentaire Saint-Claude	327 €	Mme SUGNY	Proposition adoptée à l'unanimité Pour : 52 - Contre : 0 - Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1
Ecole primaire Boichard	561 €	M. LIME	Proposition adoptée à l'unanimité Pour : 52 - Contre : 0 - Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1
Ecole primaire Bruyères	368 €	M. POUJET	Proposition adoptée à l'unanimité Pour : 52 - Contre : 0 - Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1
Ecole primaire Vieilles Perrières	657 €	Mme CAULET	Proposition adoptée à l'unanimité Pour : 52 - Contre : 0 - Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1

- de se prononcer favorablement sur le versement des contributions à hauteur de 27 642 € aux directions de la Ville,
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à solliciter des subventions aux partenaires,
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer les conventions ou avenants à intervenir dans ce cadre.

Proposition adoptée à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

44. Subventions à des associations sportives

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer les conventions et avenants avec le Comité Régional Handisport et les différents clubs bénéficiant d'une aide à l'emploi,
- d'attribuer les subventions aux associations mentionnées dans le rapport au titre des programmes «Manifestations et subventions exceptionnelles», «Animations Sportives» et «Aide aux locaux», soit 38 subventions pour un montant total de 57 850 €.

M. BIZE et M. VAN HELLE, élus intéressés, n'ont pris part ni au vote, ni au débat.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 2

45. Animations commerciales et artisanales - Attribution de subventions

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- de se prononcer favorablement sur l'attribution d'une subvention de :
 - 12 000 € à l'Office de Commerce et de l'Artisanat,
 - 2 000 € pour l'association Commerce et Artisanat aux Chaprais,
 - 4 000 € pour Facteurs de Sens,
 - 14 000 € à Récidev,
 - 2 000 € pour l'Association des commerçants de Cassin Parc Europe,
 - 2 000 € pour Bienvenue à Saint-Claude
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer les actes y afférents.

M. CHALNOT, M. MORTON, Mme COMTE-DELEUZE, élus intéressés, n'ont pris part ni au vote, ni au débat.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 50

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 3

46. Subventions aux associations à caractère médico-social - Attribution 2018

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide d'attribuer 14 subventions pour un montant total de 27 780 € aux associations suivantes :

- 350 € pour l'Association Franc-Comtoise pour la Prévention en Orthophonie (AFCPO),
- 300 € pour l'Association Française contre les Myopathies (AFM) (Section département du Doubs),
- 4 000 € pour AIDES Bourgogne/Franche-Comté,
- 650 € pour ALCOOL ASSISTANCE,
- 7 000 € pour l'Association Nationale de Prévention en Addictologie et Alcoologie (ANPAA 25), délégation du Doubs,
- 750 € pour APEDA Bourgogne Franche-Comté,
- 650 € pour BIBLIOTHEQUE SONORES de Besançon et du Doubs de l'Association des Donneurs de Voix,
- 3 000 € pour le Centre d'Information et de Consultation sur la Sexualité (CICS),

- 1 000 € pour ENFANTS ET SANTE,
- 1 480 € pour FRANCE REIN FRANCHE-COMTE,
- 800 € pour LES MUTILES DE LA VOIX,
- 5 500 € pour MJC PALENTE-ORCHAMPS,
- 800 € pour VIE LIBRE,
- 1 500 € pour VIVRE COMME AVANT.

M. VAN HELLE, élu intéressé, n'a pris part ni au vote, ni au débat.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 1

47. Festival des Solidarités (Festisol) - Attribution de subventions

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide d'attribuer 9 subventions pour un montant total de 3 521 € aux associations suivantes :

- 1 000 € au Collectif de la Fête de la Diversité représenté par la Ligue des Droits de l'Homme,
- 300 € à l'association Palestine-Amitié,
- 200 € à l'association Miroirs de Femmes - Reflets du monde,
- 300 € à l'association SOS Racisme,
- 400 € à l'association Terre des Hommes,
- 421 € à l'association Les Radis'Co,
- 250 € à l'association La Cimade,
- 350 € à l'association RéCiDev pour le Collectif Festisol bisontin,
- 300 € à l'association RéCiDev pour ses actions.

Mme VIGNOT et Mme ZEHAFF, élues intéressées, n'ont pris part ni au vote, ni au débat.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 2

48. Relations Internationales - Attribution de subventions pour des projets internationaux

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide d'attribuer 2 subventions pour un montant total de 6 600 € aux associations suivantes :

- 600 € à l'Association Palestine Amitié,
- 6 000 € à l'Association Franche-Sylvanie.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

49. Relations Internationales - Attribution de subventions à des établissements scolaires pour leurs échanges internationaux

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide d'attribuer 5 subventions pour un montant total de 2 960 € aux associations suivantes :

- 400 € au Lycée Ledoux,
- 700 € au Lycée Ledoux,
- 1 040 € au Lycée Pasteur,
- 300 € au Collège Notre Dame,
- 520 € à l'Institution Notre Dame Saint-Jean.

M. VAN HELLE, Mme THIEBAUD, Mme MICHEL (2) et Mme CAULET, élus intéressés, n'ont pris part ni au vote, ni au débat.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 48

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 5

50. Motion relative au maintien de la gouvernance associative des Missions locales et au renforcement de leurs complémentarités avec Pôle emploi déposée par les Groupes Socialiste et Société civile républicaine, Europe Écologie Les Verts et Société civile, Parti Communiste Front de Gauche, Société civile et La République en Marche, Progressistes, Société civile

«La possibilité annoncée cet été par le Premier ministre de «fusionner les structures de la Mission locale au sein de Pôle emploi avec une gouvernance adaptée» pour «simplifier les démarches des usagers du service public de l'emploi» interpelle.

Il s'agit là d'un blanc-seing donné à Pôle emploi pour démarcher les élu-es et se substituer à eux en matière de dialogue de gestion et d'animation des équipes. Ce processus fait courir aux élu-es le risque de perdre leur capacité de pilotage de l'action des missions locales (MiLo) au profit de Pôle emploi, sans que les objectifs de simplification des démarches soient atteints. De plus, les difficultés de Pôle emploi à totalement assumer ses missions actuelles sont connues (sous-traitance, moyens limités, nombre de demandeurs suivi par conseiller très élevé, etc.) : on peut donc s'interroger sur sa capacité à assurer des missions supplémentaires.

Précisément, la Mission locale du bassin d'emploi de Besançon a fourni les preuves de son efficacité : lors de l'année 2017 : 3 173 jeunes ont été accompagnés dans leur parcours d'accès à l'emploi et à l'autonomie ; 1 441 jeunes ont été accueillis pour la première fois ; 10 à 12 % habitent un territoire isolé ; 57,8 % ont un niveau inférieur au baccalauréat. En 2017, près de 1 000 jeunes (989 jeunes exactement) ont accédé à l'emploi ; 386 jeunes sont entrés en formation ; 494 jeunes bénéficient d'une immersion en entreprise, soit 926 immersions et 43 jeunes s'engagent dans des missions de service civique (alors qu'en 2017 la Mission locale du bassin d'emploi de Besançon n'était pas plate-forme d'intermédiation pour le service civique).

Signalons que près de 40 % des jeunes accompagnés par le réseau des MiLo, notamment les plus démunis, ne sont pas inscrits à Pôle emploi dont les modes d'accompagnement ne sont pas adaptés, voire les excluent, car Pôle emploi n'a pas aujourd'hui en interne les métiers et compétences spécifiques que les MiLo ont su développer.

Par ailleurs, il est difficile de comprendre la configuration juridique qui résulterait de la fusion puisque le statut juridique des deux entités est différent : Pôle emploi est un établissement public administratif alors que les missions locales ont le statut d'associations présidées par les collectivités locales.

Ces fusions vont remettre en cause à la fois la spécificité de l'accompagnement global et personnalisé des jeunes et l'ancrage territorial des MiLo avec l'engagement politique et financier fort des élu-es, gages de la performance de leurs actions. Elles risquent de marginaliser les

jeunes les plus éloignés de l'emploi. Les missions locales ont un rôle d'insertion plus large que Pôle emploi.

Il ne s'agit pas d'opposer missions locales et Pôle emploi. Les deux structures collaborent d'ailleurs déjà dans le cadre de conventions de partenariat visant à la coordination et à la complémentarité de leurs interventions mutuelles.

Les élu-es du Conseil Municipal de la Ville de Besançon :

- **rappellent leur attachement à la gouvernance associative des Missions locales** et à la qualité de leurs actions territorialisées avec les jeunes et les entreprises, définies par le cadre commun de référence de leur offre de service,
- **rappellent l'importance de la prise en compte globale des attentes et de la participation des jeunes** notamment les plus démunis, dans le cadre d'un accompagnement personnalisé de leur parcours d'insertion sociale et professionnelle,
- **expriment leur souhait du renforcement de la coopération avec Pôle emploi**, notamment par l'interopérabilité des systèmes d'information, afin d'améliorer les services proposés tant pour le suivi des jeunes inscrits ou non comme demandeurs d'emploi, dans une logique de parcours global d'insertion, que pour les actions auprès des acteurs économiques.

A l'unanimité des suffrages exprimés (13 élus ne participant pas au vote), le Conseil Municipal décide d'adopter cette motion.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 13

La séance est levée à 20 h 15.

Hôtel de Ville, le **14 NOV. 2018**

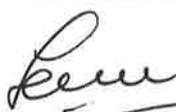
Pour le Maire,
Par délégation,
La Cheffe du Service des Assemblées Ville,



Valérie LESOUEF.

Affiché à Besançon, le **14 NOV. 2018**

Pour le Maire,
Par délégation,
La Cheffe du Service des Assemblées Ville,



Valérie LESOUEF

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2018

Question n° 1

Désignation d'un(e) secrétaire de séance - Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 20 septembre 2018

«**M. LE MAIRE** : La séance est ouverte. Le secrétaire de séance sera Dominique SCHAUSS.

Nous avons donc le quorum.

Je rappelle que les élus potentiellement concernés par les questions de conflit d'intérêts doivent se signaler lors de l'examen des rapports. Je ne ferai pas, comme je l'ai déjà dit, de déclaration préliminaire. Je vais simplement vous donner trois informations. La première, c'est que je viens de signer avec la Présidente de Région le contrat métropolitain pour lequel la Région de Franche-Comté apporte donc 40,2 M€ pour le développement de notre Agglomération, avec une partie importante qui sera attribuée à l'Université.

La seconde information, c'est que Besançon, vous le savez, a été nommée capitale française de la biodiversité devant 127 collectivités comme Lille, Strasbourg ou encore Paris. C'est notre Ville qui a retenu l'attention du jury. Je veux féliciter l'ensemble des services, les élus qui travaillent depuis de longues années sur ce sujet, qui font que pour la deuxième fois, après Cit'ergie Gold, qui a été renouvelé en 2016, la mise en place de «Zéro Phyto», les rues piétonnes dans les années 70, c'est la deuxième fois où on est capitale française. On n'est donc plus capitale régionale, mais capitale nationale de la biodiversité où encore, je le rappelle, cette année, nous avons innové en créant les premières Assises nationales des pollinisateurs, puis le Conseil de la Forêt que nous avons mis en place, il y a quelques semaines.

La dernière information, bien sûr, ça sera la réouverture de notre Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie, que nous inaugurerons dans quatre jours, le 16 septembre, après quatre années de travaux. Je vous invite à venir tous munis d'ailleurs de vos cartons d'invitation et de vos cartes d'identité pour pouvoir pénétrer ce lieu de l'inauguration. Cette réouverture, qui est la réouverture du plus ancien musée de France, reflète l'histoire architecturale de notre Ville, et c'est le moment de le mettre en valeur.

Enfin, et pour terminer, puisque j'ai dit que je ne faisais pas de déclaration préliminaire, je voulais simplement revenir un instant, cependant, sur cette tragédie, que nous avons vécue ici à Besançon, rue Wittmann, preuve que la lutte contre les violences faites aux femmes, c'est un sujet malheureusement et tristement toujours d'actualité, et qu'il est plus que jamais primordial de d'inciter et d'être vigilant par rapport à ça. Et cette femme de 34 ans a perdu la vie, il y a quelques jours, là, sous les coups de son mari. Vous savez que celui-ci a été identifié immédiatement, grâce aux caméras du tram d'ailleurs, c'est les caméras du tram qui ont permis de voir comment cet homme s'était approché, comment il s'était caché dans le tram, et donc ça a été, c'est ce que m'a dit le Procureur, un élément déterminant pour retrouver rapidement donc cet assassin. J'ai à deux reprises, trois reprises, appelé la Présidente de «Solidarité Femmes», pour lui dire que la Ville se tiendrait à sa disposition pour l'aider effectivement dans les démarches complexes, et éventuellement soutenir financièrement s'il fallait l'association, pour faire en sorte que cette femme, martyr, puisse avoir des obsèques dignes. Ici, donc nous restons aux côtés, nous serons vigilants par rapport aux attentes de «Solidarité Femmes». Nous avons d'ailleurs des délégations de lutte contre les discriminations ici à Besançon. Il y a peu de villes qui l'ont. Vous savez, c'est Ilva SUGNY qui est là ce soir. Et donc dans ce Conseil, il y aura deux points prévus sur ce sujet,

preuve de notre mobilisation sur le sujet des violences faites aux femmes. Et à cet instant, je vous demande donc d'observer, à la mémoire de Razia, une minute de silence.

(Une minute de silence est observée).

Je vous remercie. Ilva SUGNY, si tu veux, tu interviendras dans le cours du débat. Il y a deux points, donc tu pourras intervenir à ce moment-là.

Monsieur GROSPERRIN, j'ai dit qu'il n'y avait pas de propos liminaires. Non, mais attendez, j'ai dit qu'il n'y avait pas de propos liminaires.

M. Jacques GROSPERRIN : *Inaudible.*

M. LE MAIRE : Alors si c'est un rappel au règlement, faites-le, mais c'est un rappel au règlement, ce n'est pas une intervention.

M. Jacques GROSPERRIN : Bon, vous n'avez pas fait de propos liminaires, comme vous le dites, mais vous en avez fait quand même pendant près de 10 minutes. Moi, je m'interroge, je l'ai dit la dernière fois, la démocratie est bafouée, parce que vous ne nous permettez pas de parler, et je crois que c'est important de le dire. On a la chance d'avoir le Président de la République qui vient pour un moment qui n'est pas anodin, c'est la réouverture, vous l'avez dit du Musée de Besançon et je crois que...

M. LE MAIRE : Vous m'aviez dit que vous faisiez un rappel au règlement. Faites votre rappel au règlement.

M. Jacques GROSPERRIN : Justement, alors le rappel au règlement, c'est simplement vous dire, Monsieur le Maire, qu'il n'y a pas 50 solutions, à partir du moment où vous ne permettez pas qu'il y ait discussion, qu'on puisse..., je pense qu'un lieu, le lieu du Conseil Municipal, c'est un lieu de débats, d'échanges, et puis qui, à un moment donné est retransmis et écouté, regardé par les citoyens bisontins. Donc ils ont besoin de savoir un ensemble de choses. Donc que ce que je ferai, vis-à-vis du Président MACRON qui vient, je le ferai au moment où on parlera justement de la réouverture du Musée de Besançon. Mais il y a deux solutions. La solution, ça serait, de manière très simple, pour vous faire revenir à de meilleures intentions, d'intervenir sur tous les rapports, et on interviendra sur tous les rapports.

M. LE MAIRE : C'est votre choix.

M. Jacques GROSPERRIN : Ça veut dire que ça fera, à un moment donné, un Conseil Municipal, mais ce n'est pas simplement qu'aujourd'hui, ça peut être pendant toute l'année, toute l'année qui reste, etc !

M. LE MAIRE : Mais si vous souhaitez le faire, vous pouvez le faire.

M. Jacques GROSPERRIN : Je suis toujours dans le rappel au règlement, s'il vous plaît, Monsieur le Maire.

La deuxième possibilité également, c'est aussi de faire un recours au Tribunal administratif.

M. LE MAIRE : Eh bien faites-le !

M. Jacques GROSPERRIN : Le règlement, à ce jour, ne permet pas, en tout cas, ne dit pas, qu'il est interdit d'avoir des propos liminaires. Donc je pense que c'est quelque chose qui bloque. Alors je ne comprends pas pourquoi vous empêchez, à un moment donné, qu'il y ait débat vis-à-vis de cela. Je ne comprends pas. Et c'est vrai que j'ai eu la chance d'être dans différents types d'institutions, de collectivités locales ou voire nationales, et à tout moment, dans tous les organismes, dans tous les lieux de discussions et de décisions, il y a toujours, toujours des interventions liminaires qui permettent, à un moment donné, de pouvoir s'exprimer, donc...

M. LE MAIRE : Monsieur...

M. Jacques GROSPERRIN : Donc, je le ferai, vous avez bien compris...

M. LE MAIRE : Non, mais attendez, maintenant, c'est bon, j'ai compris.

M. Jacques GROSPERRIN : Attendez, est-ce que j'ai fini ?

M. LE MAIRE : Non, non, Monsieur GROSPERRIN, vous n'avez pas respecté. Vous m'avez dit que vous faisiez un rappel au règlement.

M. Jacques GROSPERRIN : Je ferai comme je l'ai dit, laissez-moi terminer, je fais un rappel au règlement, je ferai comme je l'ai dit donc...

M. LE MAIRE : Moi aussi.

M. Jacques GROSPERRIN : ...des interventions sur tous les rapports.

M. LE MAIRE : Mais ce n'est pas un problème.

M. Jacques GROSPERRIN : Jusqu'à ce que vous reveniez à de meilleures intentions, parce que là, vous ne pourrez pas m'interdire d'intervenir deux fois, et d'intervenir en groupes, deux fois sur chaque rapport.

M. LE MAIRE : Mais il n'y a aucun problème. D'abord, sachez une chose, Monsieur GROSPERRIN, c'est que je n'aime pas les menaces. Et que si vous voulez... Si, c'est une menace. Et que si vous voulez intervenir deux fois, c'est-à-dire laisser l'ensemble des personnes qui nous regardent, tant à la Ville qu'à l'Agglomération que les élus, c'est votre droit de le faire. Nous, nous respecterons la qualité des débats de ce Conseil. Vous ne voulez pas le faire, c'est votre choix. Je sais que vous sautez sur toutes les occasions, effectivement, pour pouvoir faire polémique. Ce n'est pas ma volonté en ce qui me concerne. Non, vous n'avez pas la parole, Monsieur GROSPERRIN. Vous n'avez pas la parole, donc c'est moi qui préside cette séance. Et donc vous voulez le faire, si vous voulez le faire, je ne peux pas vous en empêcher, vous le ferez. Je rappelle que devant un Tribunal administratif, je pourrai démontrer très facilement ma bonne foi, puisque tous les sujets que je viens d'évoquer, il y a possibilité, et vous ne nous en privez pas, de faire ce qu'on appelle des cavaliers pour en parler pendant le cours des débats. Voilà.

Simplement, moi, ce que je veux, c'est de laisser la parole. Les dernières expériences ici faisaient qu'effectivement les propos liminaires duraient une heure, voire une heure et demie, au détriment des vrais débats qui concernent les Bisontines et les Bisontins. Voilà. Donc moi, je préfère qu'on passe une heure ou une heure et demie, non pas en propos liminaires qui sont forcément politiques, et de plus en plus politiques, mais qu'on puisse effectivement, au contraire, parler des vrais sujets des Bisontines et des Bisontins, et c'est ça qu'ils attendent. Si vous voulez prendre la responsabilité d'intervenir sur tout, faites-le. Faites-le, Monsieur GROSPERRIN. Je ne peux pas vous empêcher, faites-le. Mais je vous rappelle qu'il y a quand même un règlement qui dit que le temps de parole est limité sur un certain nombre de sujets. Mais je proposerai peut-être

que le service des Relations Publiques aille chercher des sandwiches peut-être, et puis des boissons fraîches ou chaudes pour passer la nuit. Ça serait peut-être une bonne idée.

Alors maintenant, on va passer donc au point numéro 2».

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2018

Question n° 2

Délégation du Conseil Municipal accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

«**M. LE MAIRE** : Est-ce qu'il y a des remarques ? Je n'en vois pas. C'est donc adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2018

Question n° 3

Conseil Municipal - Commissions et représentations - Modificatif

«**M. LE MAIRE** : M. DEVESA est remplacé par... enfin je ne sais pas s'il est remplacé. Est-ce qu'on peut remplacer M. DEVESA, je ne suis pas sûr, mais en tout cas, on lui substitue Mme DARD donc aux Tilleroyes. Il n'y a pas de remarques ? C'est donc adopté.

Sur le point 4... Oui, allez-y, je vous en prie.

M. Jacques GROSPERRIN : Juste une question, j'aimerais savoir comment M. DEVESA a été remplacé. Comment Mme DARD est choisie pour remplacer M. DEVESA ? Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Elle a été choisie par le Maire, en accord avec M. DEVESA. Bien sûr, tout cela a été fait en parfait accord avec M. DEVESA. Bien, le rapport 4».

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2018

Question n° 4

CCAS de Besançon Rapport annuel 2017

«**M. LE MAIRE** : Est-ce qu'il y a des questions à poser à Madame DARD ?

M. Pascal BONNET : Avant de venir au sujet, je vais faire un petit cavalier, puisque vous nous y incitez, pour dire aussi ma surprise qu'il n'y ait plus de propos liminaires. J'ai vu, depuis des années ici, la possibilité de débattre dans ce cadre-là. Alors c'est vrai que ça prend beaucoup de temps aujourd'hui, parce que vous avez diverses oppositions, y compris dans votre majorité, et que les débats pourraient être très longs. Mais de fait, c'est l'Opposition municipale qui est bâillonnée avant tout, là. Si vous n'êtes pas en mesure d'obtenir de votre majorité moins d'interventions et moins de débats lorsqu'il y a des propos liminaires, ce n'est pas une raison pour que l'Opposition ne puisse pas s'exprimer. Voilà, c'était ma remarque personnelle.

Pour ce qui est du sujet, j'ai lu dans le rapport qu'on nous rappelait que nous avons une Ville jeune, et on en est heureux, mais aussi qui était vieillissante. On est aussi heureux d'accueillir des personnes âgées, ça correspond aussi à un certain type d'économie que la Ville entend développer. Mais je voudrais savoir comment on la conçoit aujourd'hui cette Ville. Est-ce qu'elle est encore jeune ou est-ce qu'elle vieillit beaucoup ? Ça reste quand même assez flou dans la façon dont c'est présenté. Et c'est aussi une Ville qui s'appauvrit. Donc on peut quand même s'inquiéter de l'avenir de Besançon, d'autant qu'elle est fragilisée par la perte du statut de capitale régionale, malgré tout ce que tous, et vous le premier, Monsieur le Maire, font pour lutter contre l'impact de cette perte de capitale régionale, malgré le dynamisme de notre Ville qui est indéniable sur le plan économique et social ; il y a une inquiétude à avoir.

Après, plus spécialement sur ce qui est de l'ordre de la politique sociale, j'ai été surpris de voir, en termes de personnels, qu'il y avait eue, donc en 2017, une nette augmentation des personnels de direction et d'encadrement, avec à l'inverse, une diminution des personnels, en particulier dans les politiques de terrain en matière d'autonomie. Donc je voulais savoir ce qui avait motivé cette augmentation des personnels d'encadrement et de direction.

M. LE MAIRE : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

M. Jacques GROSPERRIN : Moi, je voudrais, comme on ne peut pas faire de propos liminaires, vous l'avez bien compris... j'espère que j'aurai les réponses aux questions que je pose, parce que la situation de Besançon en tout cas continue de nous inquiéter, avec de multiples conséquences.

Je voudrais souligner l'excellent travail des équipes du CCAS qui sont véritablement remarquables, dans un contexte qui est très difficile, et surtout après le départ de son directeur. Donc ça, à mon avis, c'est quelque chose qui me semble un petit peu compliqué pour eux. Je voudrais -et j'attends vraiment des réponses vis-à-vis de cela- quels sont les projets de réorganisation adaptés à l'évolution de ce contexte, les relations avec les autres acteurs, notamment avec le Département. Quel sens à l'action collective locale en cohérence avec les choix faits par le gouvernement ? C'est une deuxième question.

Troisième question, quels moyens financiers dans le cadre de la contractualisation et dans le respect de ce que l'on appelle la tradition sociale de notre Ville. J'entends souvent un silence assourdissant vis-à-vis de cela, Monsieur le Maire, et j'aimerais avant tout avoir votre regard sur cette situation sociale actuelle, en ce qui concerne la problématique des mineurs. Je m'interroge sur la politique que vous avez vis-à-vis des mineurs, même si les compétences, on sait qu'elles sont parfois ailleurs, mais Besançon est impactée vis-à-vis de ça.

Quelle est la part des mineurs dans l'insécurité réelle et le sentiment d'insécurité ? Parce que je ne fais pas partie de ceux qui font des amalgames trop rapides vis-à-vis de cela, mais je souhaiterais quand même avoir des réponses. J'espère que vous les notez.

J'aimerais avoir également une demande d'explication sur le projet de centre de loisirs pour les jeunes en perte de repères. C'est quelque chose à mon avis de... d'intéressant. Quels sont les moyens qui sont alloués ? Quels sont les jeunes concernés ? Quels sont les critères ? Quelle est la cohérence avec l'action du CCAS, parce que c'est quelque chose qui est important, il faut qu'il y ait une cohérence avec la municipalité. Et puis vis-à-vis de toutes ces questions, j'attends des réponses très claires, parce que la situation à Besançon est trop grave pour qu'on reste uniquement, et bien souvent, et bien trop souvent, sur des opérations de communication avec, à un moment donné, ce qu'on appelle des recyclages de moyens qui sont certainement insuffisants et inadaptés. Donc j'ai un ensemble de questions, j'attends avec beaucoup d'impatience.

M. LE MAIRE : Madame la Première Adjointe, si vous voulez répondre à Monsieur GROSPERRIN.

M. Jacques GROSPERRIN : Je vous ai interpellé aussi, vous, Monsieur le Maire, sur votre...

M. LE MAIRE : Mais je demande à ma Première Adjointe de répondre. C'est moi qui choisis qui répond, si vous m'y autorisez, Monsieur GROSPERRIN.

M. Jacques GROSPERRIN : Mais je vous interpelle tout de même. Ça veut dire que vous n'avez peut-être pas de réponse à me donner sur votre regard sur la situation sociale actuelle.

M. LE MAIRE : Oui, bien sûr, c'est bien connu.

M. Jacques GROSPERRIN : Répondez !

M. LE MAIRE : Allez Danielle.

Mme Danielle DARD : Pour répondre déjà à Monsieur BONNET sur les personnes vieillissantes, je l'engage fortement à venir demain déjà aux «Rendez-vous de l'âge». Je suis désolée, il y a toute une journée qui leur est aussi consacrée, avec un programme très riche et de haute tenue. Comment ?

Mme Danielle DARD : Voilà. Donc c'est dommage que vous ne puissiez pas venir. Il n'y a pas que «Les rendez-vous de l'âge», il y a tout un travail qui est fait avec la participation du Conseil départemental et de la conférence des financeurs pour lutter contre l'isolement des personnes âgées, et nous sommes financés, je dois le dire, à une bonne hauteur. C'est la politique du Conseil départemental.

Vous m'avez demandé aussi la politique de vieillissement, c'est ce qui concerne Besançon, «Ville amie des aînés». Nous allons recevoir, M. le Maire va recevoir, demain, ce label «Ville amie des aînés». C'est tout un travail que nous avons fait avec tous les services de la Ville,

un travail partenarial pour regarder au niveau de la Ville comment rendre notre Ville plus adaptée aux personnes vieillissantes. Est-ce que vous voulez encore d'autres réponses ?

Donc Monsieur GROSPERRIN, vous avez parlé des personnes de la jeunesse, des mineurs. Excusez-moi, Monsieur GROSPERRIN, mais les mineurs, c'est plutôt la politique du Département. Donc nous n'intervenons pas sur ce volet-là. Nous intervenons sur le volet des 18/25, avec des appartements tremplin, ce que nous appelons «tremplin», et pour cela, nous travaillons avec la mission locale et ma collègue Sylvie WANLIN ; il y a de beaux projets à ce niveau-là. Par ailleurs, vous parliez de la politique nationale. Politique nationale qui met aussi l'accent sur les personnes en souffrance psychique, voire psychiatrique. Nous avons des projets que nous venons de mettre en œuvre, et dont je vous parlerai bientôt, de très beaux projets, ce qui relève d'un logement d'abord, et pour les personnes sans domicile stable ou en errance, un projet qui s'appelle : «Un chez-soi d'abord», et que je vous présenterai très prochainement. Nous venons aujourd'hui d'avoir l'autorisation de porter ce projet-là. Donc je ne pouvais pas vous en parler avant.

M. LE MAIRE : Avec les financements qui vont avec.

Mme Danielle DARD : Avec tous les financements qui vont avec. Les postes sont financés par l'ARS, et nous espérons bientôt par la DIAL.

M. LE MAIRE : Ce que je tiens à dire aussi, concernant les mineurs non accompagnés, c'est que c'est effectivement le Département qui s'investit beaucoup. La Présidente du Département m'a dit l'autre jour qu'ils avaient déjà investi 7 M€, et qu'ils allaient rajouter 2 M€ supplémentaires. Et je tiens à dire, afin que ce soit bien entendu par tout le monde, c'est que nous avons les meilleurs rapports qui soient avec le Département, concernant l'action sociale. Il y a une parfaite coordination, un parfait partage des tâches entre les compétences du Département et les compétences de la Ville par son CCAS, il n'y a aucun souci par rapport à ça.

Mme Danielle DARD : Pour compléter ce que vous venez de dire, Monsieur le Maire, tout à l'heure j'étais à Valdahon en tant que Présidente de l'Union départementale des CCAS, et comme vice-présidente du CCAS. Nous avons eu, avec le Département, un excellent travail sur l'accompagnement social du RSA. C'est pour vous dire combien nous travaillons main dans la main.

M. Pascal BONNET : Je remercie Mme la Première Adjointe de nous avoir éclairés sur la politique destinée aux personnes âgées. Je n'avais pas vraiment posé cette question-là, mais c'est toujours intéressant qu'on en entende parler. En revanche, la question que j'ai précisément posée c'était relatif à l'augmentation des personnels d'encadrement et de Direction, qui est nette, et je voulais savoir ce qui l'avait motivée.

Mme Danielle DARD : Je n'ai pas ce sentiment-là. Nous faisons comme pour la Ville, au CCAS, un certain nombre de diminutions de personnels. Nous essayons de rester dans une limite acceptable. L'encadrement, je n'ai pas ce sentiment-là. Nous avons toujours un DG, un directeur...

M. Pascal BONNET : ...les augmentations de personnel d'encadrement de direction, je vous demande à quoi cela correspond, je voudrais que l'on me réponde.

Mme Danielle DARD : Je vous prie de m'excuser, mais au niveau du personnel d'encadrement, nous avons toujours un DG qui malheureusement n'est plus là, les trois Directions et un service projet et partenariat. Je ne peux pas vous répondre Monsieur, et je vous répondrai...

M. LE MAIRE : Je crois qu'il y a surtout une modification de l'organisation, et un certain nombre de postes sans création de postes qui sont revenus là, mais je pense qu'on vous donnera l'explication par écrit.

Mme Danielle DARD : Sans aucun problème. Comment ?

M. Pascal BONNET : Est-ce que quelqu'un dans la majorité a lu le rapport ?

M. LE MAIRE : Bien sûr que nous avons lu le rapport. Non, mais ne soyez pas inquiet.

Écoutez Monsieur BONNET, moi je vous dis, si l'Opposition souhaite toujours être parfaitement désagréable, nous resterons, nous, parfaitement agréables. Voilà.

M. Jacques GROSPERRIN : Alors je voudrais féliciter Mme DARD sur «Les rendez-vous de l'âge». Je crois que c'est un moment important. C'est un colloque intéressant auquel je regrette de ne pouvoir y participer, parce que c'est le mardi, mais je pense que les intervenants, aussi, sont tenus et ont des agendas difficiles. Mais vraiment, je tiens à vous féliciter. À mon avis, ça sera un moment tellement important que moi, je vais y déléguer une de mes collaboratrices pour écouter et entendre les projets de Ville, les projets vis-à-vis des «Rendez-vous de l'âge», parce que les personnes âgées, à mon avis, c'est important, c'est fondamental, parce qu'on a souvent tendance un petit peu à les oublier, peut-être pas au niveau des impôts, mais on les oublie surtout sur autre chose.

Je voulais vous dire, et je l'ai bien explicité dans mes propos, que les mineurs, c'est la compétence du Département. Vous l'avez bien entendu, il sera sur le compte-rendu, je n'en doute pas. Mais les mineurs de Besançon ou les mineurs du Département, ce sont des mineurs. C'est-à-dire qu'à un moment donné, il y a quand même un travail en concertation. Vous nous avez dit que ça se passe bien, main dans la main avec le Département...

M. LE MAIRE : À peu près.

M. Jacques GROSPERRIN : Et j'en suis ravi. Mais je vous ai posé d'autres questions quand même, c'est, à un moment donné, il y a un fonctionnement qui se passe avec le Département, je pense que c'est important. C'est de voir dans quelles mesures vous travaillez avec eux, comment ça s'organise véritablement sur le terrain. J'ai posé la question à M. le Maire, je pense qu'il me répondra, qu'il va me faire une réponse sur ceci, lorsque je lui demande son regard sur la situation sociale actuelle à Besançon. Je crois qu'il ne peut pas se défausser vis-à-vis de cela, et je suis persuadé qu'il me répondra.

Je vous ai demandé des explications sur le projet de centre de loisirs pour les jeunes en perte de repères. Je pense que c'est quelque chose qui est important. À mon avis, c'est fondamental. Vous savez, le Secours Catholique, actuellement, a fait quelques observations sur la pauvreté, et je pense qu'il y a des structures caritatives bisontines qui montrent que la pauvreté sur notre territoire est vraiment... En tout cas, l'évolution est très inquiétante. Et ça ne pose pas simplement le problème de ceux qui sont aidés, peut-être pas assez aidés, mais ça pose le problème de beaucoup de personnes qui n'ont pas la possibilité d'avoir des aides, et qui sont en situation très difficile. Donc vraiment, Monsieur FOUSSERET, je souhaiterais avoir votre avis sur cette situation sociale de la Ville de Besançon.

M. LE MAIRE : Je vous inciterai à regarder l'Analyse des Besoins Sociaux, puisque nous avons un document qui n'est d'ailleurs pas obligatoire, mais qui est fait chaque année, et très bien fait effectivement par les services. Je suis surpris que vous me posiez cette question alors que toutes les réponses que vous avez posées trouvent leur réponse dans cette Analyse des Besoins Sociaux. Donc premièrement, mais ça, je comprends bien, vous avez envie de parler pour parler. Donc vous nous l'avez d'ailleurs annoncé, je ne suis pas surpris.

Deuxièmement, concernant le projet pour les personnes en déshérence, renseignez-vous, ce n'est pas un projet de la Ville de Besançon, c'est un projet mis en place par l'État. On est vraiment en dehors du sujet du CCAS, donc je vous demande aussi de regarder bien vos dossiers et de ne pas poser des questions sur des dossiers qui ne concernent pas le CCAS, mais bien entendu, nous travaillons en lien avec, vous savez très bien qu'on travaille en lien par exemple avec Novillars, par exemple. On l'a déjà dit à plusieurs reprises ici. On travaille en lien avec le SAS, avec les centres d'accueil. Tout ça. Mais on peut redécliner pendant des heures durant, toutes les actions de la Ville, et ça va durer longtemps, parce que les actions de la Ville sont très nombreuses. Donc sur cette question-là, ce n'est pas notre sujet, mais on travaille avec, parce que tout ce qui se passe à Besançon nous intéresse. Même quand ce n'est pas notre compétence, ça nous intéresse. Le département fait un immense travail, mais nous aussi, dans nos structures, entre autres sportives et culturelles, on prend en charge, on travaille avec un certain nombre de mineurs, et il y a même des mineurs non accompagnés. Nous avons même passé des accords avec le Département pour qu'ils soient logés dans des structures qui dépendent de la municipalité. Donc ça se passe très, très bien avec la Présidente du Conseil Général, et je ne vois aucune raison pour que ça change.

M. Jacques GROSPELLIN : Mais si Monsieur BONNET, la Première Adjointe me souffle, si Monsieur BONNET veut éventuellement rencontrer Danielle DARD, elle le recevra avec grand plaisir. Bien.

Concernant ce rapport annuel, est-ce qu'il y a d'autres questions à poser ? Donc vous prenez acte de ce rapport.

Pardon, Monsieur OMOURI. Vous intervenez sur quel point ?

M. Michel OMOURI : Je vais intervenir sur les microcrédits.

M. LE MAIRE : Sur ?

M. Michel OMOURI : Les microcrédits.

M. LE MAIRE : Allez-y.

M. Michel OMOURI : Vous avez environ 300 cas de sollicitations, vous en prenez à peine 74. Sur quels critères vous êtes-vous basés ? Et quel est le montant aujourd'hui d'attribution sur les 78 contrats de crédit ? Parce que ce n'est pas indiqué la partie budgétaire sur ces microcrédits.

M. LE MAIRE : Écoutez...

M. Michel OMOURI : On vient, on le détaille sur l'augmentation des aides financières, mais pas sur le microcrédit.

M. LE MAIRE : Alors de toute façon, le détail des microcrédits, d'abord, il y a une certaine part, j'imagine, de confidentialité par rapport à des personnes à qui on donne de l'argent.

M. Michel OMOURI : Je suis d'accord, mais...

M. LE MAIRE : Attendez... Premièrement, il y a ça. Deuxièmement, ça ne se fait pas à la tête du client, ça se fait sur des critères. Troisièmement, si vous souhaitez connaître ces critères... Ici, nous sommes dans un Conseil Municipal pour poser toutes les questions que vous voulez, on vous répond. On n'a pas forcément la connaissance exhaustive, jusque sur le moindre détail. Moi, je ne connais pas les 5 ou 10 critères peut-être qui permettent d'attribuer un microcrédit. Je ne les connais pas, parce que je n'ai pas à le connaître. Il y a un Conseil

d'administration du CCAS, dans lequel d'ailleurs, vous être représenté par votre voisine, me semble-t-il, qui peut d'ailleurs, à tout moment, poser les questions. Et même si vous le souhaitez, on vous donnera les renseignements précis. Donc c'est du travail de commission, je comprends bien... Voilà, donc je vous ai répondu, Monsieur OMOURI.

M. Michel OMOURI : Ma collègue me dit : «*On pose des questions en Conseil d'Administration, on n'a pas de réponse*», donc c'est pour ça que je pose la question ici.

M. LE MAIRE : Là, vous faites bondir... Non, non, Madame SEBBAH... Pour bien connaître Madame DARD, je ne pense pas quand même qu'elle soit femme...

M. Michel OMOURI : Je n'ai pas... attendez, je n'ai pas dit ça, simplement...

M. LE MAIRE : Si, c'est ce que vous venez de dire, justement.

M. Michel OMOURI : Simplement, voilà.

M. LE MAIRE : C'est quand même ce que vous venez de dire, Monsieur OMOURI.

M. Michel OMOURI : On parle de bilan d'activité, on détaille sur l'activité de 2017.

M. LE MAIRE : Non, mais écoutez, ne vous fatiguez pas, on a compris, toutes les questions, vous allez vouloir causer. Parlez. Parlez.

M. Michel OMOURI : Franchement, vous nous dites : «*Posez des questions techniques*», on pose des questions techniques. On demande d'avoir des réponses techniques.

M. LE MAIRE : Oui, oui, bien sûr. Écoutez, on vous donnera ça par écrit, il n'y a aucun souci, tout est transparent. Et puis peut-être que Mme Mina SEBBAH peut aussi peut-être poser la question en Conseil d'Administration de CCAS. C'est peut-être là le meilleur endroit. Vas-y Danielle. Tu veux redonner une information ?

Mme Danielle DARD : C'était simplement pour dire à M. OMOURI que la gestion du CCAS est confiée à un Conseil d'Administration qui présente très pédagogiquement tous les budgets, qu'ils soient primitifs, administratifs, aux personnes qui sont présentes. Mme SEBBAH est très régulièrement présente, donc quand elle a des questions à poser, elle les pose, et les réponses lui sont données. Si elle ne les pose pas en Conseil d'Administration, elle a tout loisir d'aller rencontrer les personnes qui s'en occupent. Et pour simplement vous dire aussi que les microcrédits font l'objet d'une commission d'attribution. Il y a des critères, les aides financières sont sur la base de critères d'attribution. Voilà.

M. LE MAIRE : Bien. On va passer donc au point suivant, le point 5».

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2018

Question n° 5

Etablissement Public de Coopération Culturelle ISBA - Rapport annuel 2017

«**M. LE MAIRE** : Est-ce qu'il y a des questions à poser ?

M. Jacques GROSPERRIN : Moi, je voudrais intervenir sur l'ISBA, parce que je crois qu'il y a un travail très exceptionnel qui est fait par le Directeur, qui essaie, justement, de trouver différents types de ressources. Alors je sais qu'il y a un travail qui est fait avec des Écoles de Commerce de Dijon, un travail qui est fait aussi avec la Chambre de Commerce. En tout cas, c'est très intéressant. Il a une grande ambition, et c'est vrai que Besançon a toujours eu beaucoup d'ambition pour l'ISBA. Il y a une tradition culturelle historique vis-à-vis de cela. Moi j'aimerais, alors il y a des plates-formes, bon, je ne vais pas vous expliquer ce que vous connaissez certainement, mais j'aimerais avoir votre avis sur la politique de l'ISBA. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Elle est excellente la politique de l'ISBA. Nous avons un ISBA qui est classé parmi les cinq premiers de France. J'ai déjà eu l'occasion de le dire à trois ou quatre reprises, je pense que cela ne vous a pas échappé.

Patrick, tu veux peut-être compléter.

M. Patrick BONTEMPS : Oui, je ne sais pas, on a combien de temps, Monsieur GROSPERRIN ? Non, non, je veux dire la politique de l'ISBA là, en cinq minutes, ça va être difficile quand même.

Oui, on a bien compris que ce soir, on allait durer. On allait durer ! C'est pour ça que je pose la question.

M. LE MAIRE : Mais vous savez, je me mets à votre place, c'est très difficile d'intervenir sur tout et de critiquer tout quand au fond, on n'a pas envie de le faire. Parce que vous savez très bien que ces sujets-là ne sont pas des sujets qui sont critiquables. Mais comme vous avez décidé de critiquer tout, allez-y. Mais vous savez, le juge de paix, ce n'est pas le Maire ou les gens ici, ce sont celles et ceux qui nous regardent et qui voient effectivement votre façon de faire. C'est tout, je m'arrête là.

Patrick, vas-y.

M. Patrick BONTEMPS : Alors je rappelle déjà que l'ISBA est une école municipale, à différencier d'un certain nombre d'autres écoles qui ont le label national. C'est une école qui est reconnue, et qui a une volonté de s'engager fortement sur le volet de l'enseignement supérieur et de la recherche, qui a des partenariats nombreux, en France, mais aussi à l'étranger, et dans des universités prestigieuses. Je crois qu'il y a des conventions avec la Sorbonne. Et à ce titre, elle est reconnue d'ailleurs au niveau de l'Agglomération.

La Ville contribue pour à peu près 1,5 M€ de budget à l'ISBA. C'est probablement une difficulté pour cette école, parce que beaucoup d'écoles municipales, ou en tout cas d'Agglomérations, sont plus soutenues par les Agglomérations. Pour ce qui est des autres collectivités, les financements sont à peu près conformes à ce qui se fait en France. Je pense à la Région, je pense au Département, mais par contre, c'est véritablement au niveau de

l'Agglomération qu'il pourrait y avoir un renfort. Et c'est du reste ce qui a commencé d'être fait, puisque l'Agglomération s'était engagée pour 50 000 € sur le budget de cette année, et je crois va continuer, va poursuivre cet engagement pour les années à venir. Donc là, c'est un plus.

Cette école a été très bien classée au niveau national, elle s'est engagée sur le territoire pour essayer d'avoir un partenariat avec l'école de Dijon, mais également avec l'école de Chalon, puisque c'est les trois qui sont reconnues sur le territoire. Et puis elle est, on va dire, tête de pont pour les écoles préparatoires, notamment avec Belfort. Donc je veux dire aujourd'hui, un certain nombre d'élèves très présents, beaucoup d'ailleurs hors de l'Agglomération, hors de la Ville de Besançon. Donc je crois que c'est une école qui a un rayonnement national, qui est reconnue pour ses qualités de recherche et d'enseignement, et notamment autour d'un certain nombre de Masters. Et voilà, c'est vrai que ce qui serait bien, c'est que l'Agglomération puisse s'investir un peu plus dans cette école pour lui donner aussi un peu plus de souplesse.

M. LE MAIRE : Je veux dire que l'Agglomération est en train de monter en puissance, d'ailleurs Patrick l'a dit, et effectivement, c'est un début.

M. Pascal BONNET : Oui, je pense qu'il était important justement qu'on évoque l'ISBA, et qu'on ne passe pas rapidement sur ce point, parce que comme vous l'avez dit, et je pense que l'intervention de Jacques GROSPERRIN allait dans ce sens-là, il y a une politique intéressante qui s'y pratique, et il y a un souci de voir développer cette politique avec des aides financières au-delà de ce que fait la Ville depuis longtemps. Et je crois que là-dessus, on est tous d'accord, et le Conseil, c'est aussi l'occasion de débattre. Si on ne débat plus, à ce moment-là, il n'y a pas besoin de faire de Conseil municipal.

Coupure : 0.59.28 à 0.59.39.

M. Philippe MOUGIN : Là, je vous écoute, et vous parlez de juge de paix, en ce qui concerne les gens qui nous regardent. Effectivement, je suis content que le Conseil soit diffusé. Les gens effectivement pourront voir et constater le déni de démocratie qui existe au sein de cette assemblée. Je pense qu'il aurait été plus judicieux, à mon avis, de limiter le temps, effectivement, vous l'avez dit, parfois des temps trop longs. Mais les limiter, mais laisser la parole à votre minorité qui se sent flouée, et on peut dire, même, bafouée. Je vous l'ai déjà dit ici, il y a peu de temps, effectivement, le règlement permet des interventions de 4 minutes sur les rapports. Pourquoi ne pas mettre, là c'est une proposition, un temps limité pour les liminaires, un quart d'heure par exemple qui suffirait, je pense. Ça conviendrait à tout le monde, et la paix reviendrait au sein de cette assemblée. Voilà. Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE : Je n'ai pas le sentiment qu'il y a la guerre.

M. Philippe MOUGIN : Non, ce n'est pas la guerre.

M. LE MAIRE : Vous avez dit : «*La paix reviendrait*».

M. Philippe MOUGIN : La paix des esprits. La paix des esprits, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : En tout cas moi je ne suis en guerre contre personne. Il y a une chose Monsieur MOUGIN que je ne peux pas vous laissez dire, c'est que je bride l'Opposition, puisque la preuve, depuis une demi-heure que ce Conseil a démarré, c'est à peu près uniquement l'Opposition qui est intervenue. Mais c'est bien normal, mais c'est normal ! Vous intervenez tant que vous voulez, donc vous pouvez intervenir sur tous les sujets que vous voulez, mais voilà, je ne passerai pas, ce n'est pas parce que M. GROSPERRIN demande quelque chose que je vais accourir derrière lui.

M. Philippe MOUGIN : Monsieur le Maire, je pense qu'il y a un manque de tact !

M. LE MAIRE : Est-ce que je vous ai déjà, soyez honnête, Monsieur MOUGIN, et vous l'êtes, est-ce que je vous ai déjà interdit d'intervenir ?

M. Philippe MOUGIN : Oui, oui, pour le fait... oui, pour le fait des propos liminaires. On s'est déjà expliqué là-dessus.

M. LE MAIRE : Ah, pour les propos liminaires, mais pour le reste des débats.

M. Philippe MOUGIN : Et pourtant, je ne pense pas qu'on monopolise la parole.

M. LE MAIRE : Bien, écoutez, je pense qu'on ne va pas perdre de temps sur ce type de discussion.

M. Philippe MOUGIN : Je pense que ça serait un bon sens, un bon sens et un signe de votre part.

M. LE MAIRE : Oui, alors vous savez, les signes, j'en ai déjà fait beaucoup. Bien, écoutez, ce rapport 5, c'est un rapport annuel. Je ne vois plus d'intervention, ce qui me permet de passer au rapport 6».

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2018

Question n° 6

Etablissement Public de Coopération Culturelle Les Deux Scènes - Rapport annuel 2017

«**M. LE MAIRE** : C'est un Établissement Public de Coopération Culturelle Les Deux Scènes qui fait un super boulot autour de sa directrice. Il n'y a pas de remarque ?

M. Jacques GROSPERRIN : Merci Monsieur FOUSSERET.

M. LE MAIRE : Vous savez ce que je pense de la politique culturelle des Deux Scènes. C'est très bien. Allez-y.

M. Jacques GROSPERRIN : Vous êtes véritablement inoxydable, comme vous le dites aussi.

M. LE MAIRE : Oui, oui, mais vous aussi.

M. Jacques GROSPERRIN : Oui, mais peut-être que c'est pour ça que je vous respecte aussi.

M. LE MAIRE : Oui, moi aussi, alors, on se respecte.

M. Jacques GROSPERRIN : Maintenant, je ne suis pas sûr que vous me respectiez, parce que vous ne respectez pas votre Opposition. Il y a Deux Scènes mais il y a une scène.

M. LE MAIRE : Oui, d'accord, OK.

M. Jacques GROSPERRIN : Juste une chose, ce qui vous gêne le plus, il y a deux choses qui vous gênent le plus. C'est qu'à un moment donné, on l'a bien vu pour la vidéosurveillance, parce que ça a été fait, vous l'avez dit tout à l'heure, ça a permis de retrouver cet horrible meurtrier sur Saint-Ferjeux. Donc ça a été quelque chose, à mon avis, d'intéressant. Mais ce que vous ne reconnaissez pas, et je crois que faire de la politique, c'est à un moment donné, reconnaître qu'on ne succède pas toujours à des imbéciles, et puis on ne suit pas toujours des incompetents. Ça veut dire que dans les deux camps, il y a des gens intelligents.

M. LE MAIRE : Bien sûr.

M. Jacques GROSPERRIN : Et ce qui vous gêne, c'est qu'à un moment donné, l'Opposition a proposé quelque chose sur la vidéo-protection surveillance, c'était très bien.

M. LE MAIRE : Monsieur...

M. Jacques GROSPERRIN : Je termine.

M. LE MAIRE : Oui.

M. Jacques GROSPERRIN : Je termine. Et ce qui vous gêne, je l'ai bien entendu dans la réponse que vous avez faite à M. MOUGIN, c'était que vous ne vouliez pas donner raison à GROSPERRIN. Mais ce n'est pas le fait de...

M. LE MAIRE : Mais non !

M. Jacques GROSPERRIN : Ce n'est pas le fait de me donner raison, soyez au-delà de ça, moi je trouve que c'est une proposition...

M. LE MAIRE : Mais Monsieur GROSPERRIN, je ne vais pas vous donner raison. C'est le dernier souci des Bisontins, ça, que je vous donne raison.

M. Jacques GROSPERRIN : Je trouve que c'est une proposition qui est très intéressante si on donne, à chacun, dans des propos liminaires, 5 minutes bien cadrées, et qui permettent à chacun de pouvoir s'exprimer, mais j'ai plutôt le sentiment que ce qui vous gêne, c'est que vous ne contrôlez plus votre majorité. Ce n'est pas l'Opposition qui vous gêne dans cette histoire-là, c'est que vous n'avez pas envie d'entendre votre majorité qui puisse avoir un avis dissonant du vôtre. Donc c'est un peu dommage. Merci.

M. LE MAIRE : Alors je vais vous dire que mon Opposition, elle est diverse, variée, mais elle est solidaire sur les grands sujets. Jusqu'à présent, on l'a toujours constaté. Non, attendez s'il vous plaît. La majorité, pardon, excuse-moi. Si vous voulez, pensez que c'est un lapsus si vous le souhaitez.

Concernant la vidéosurveillance, si vous vous souvenez bien, et je pense que vous vous souvenez bien, j'ai dès le départ été pour, dès le départ. Si, si ! Je ne dis pas que c'était l'ensemble de ma majorité. Non, Monsieur OMOURI, vous n'avez pas la parole. Je dis simplement que dès le départ, j'ai été pour, et effectivement, j'ai eu M. le Procureur au téléphone qui m'a appelé pour me dire : «*Grâce à la vidéosurveillance, on a retrouvé très précisément, et je félicite votre Municipalité, votre Conseil Municipal d'avoir mis la vidéosurveillance*». Voilà. Et donc toujours, j'ai été favorable à la vidéosurveillance. Après dans ma majorité, il y a eu effectivement des avis divergents, mais qui maintenant se sont là aussi, on en a discuté, je crois que les sentiments là, qu'il y avait à ce moment-là, ont disparu.

M. Michel OMOURI : Oui, juste une piqûre de rappel quand même, on ne va quand même pas refaire un débat là-dessus. En juin 2009, la première fois, j'étais intervenu lors de l'incendie qui s'est passé sur l'école Champagne, j'avais commencé à parler de la vidéosurveillance, vidéoprotection à l'époque, et au départ, vous étiez très mitigé, pas vous, mais une bonne partie de votre majorité. Il a fallu attendre un an et demi, un an et demi, pour qu'on puisse mettre en place le Comité d'éthique de la vidéoprotection. Voilà. Je dirai, à votre décharge simplement, une bonne partie de votre majorité là aujourd'hui qui se sent pousser des ailes sur la sécurité, maintenant viennent sur la vidéoprotection. Alors c'est pour ça que je le dis avec honnêteté, vous avez été un peu précurseur sur le sujet, parce que voyant ce qui se passait dans les quartiers depuis un bon moment, vous avez été obligé d'y venir. Mais on a perdu quand même pas loin de 2 ans et demi. Depuis 2009 ! Donc voilà, une piqûre de rappel.

M. LE MAIRE : Monsieur, si j'appliquais le règlement, j'aurais déjà dû vous couper la parole, parce que vous n'êtes pas du tout sur le sujet. On est en train de parler du rapport d'activité, du rapport annuel de l'Établissement des Deux Scènes, et vous me parlez vidéosurveillance, et vidéoprotection. Excusez-moi, quand même !

Non, mais écoutez chers amis, on va rester calme. Ce que certains aimeraient, c'est que nous nous énervions, moi, je suis là, je regarde ça avec beaucoup de hauteur, je suis très calme, je suis bien calé dans mon fauteuil, je peux passer le temps qu'il faudra. Après, si vous

pensez que c'est intéressant pour la Ville, faites-le. Moi, je pense, qu'il y a d'autres sujets plus intéressants à débattre pour la Ville.

M. Philippe MOUGIN : Juste une remarque, c'est vous qui avez amené le sujet sur la vidéoprotection, donc je me permets...

M. LE MAIRE : Non, j'ai donné une information.

M. Philippe MOUGIN : C'est très bien. Donc moi, je m'interroge. Il est vrai que vous avez fait un grand pas là-dessus, et il faut le reconnaître. Par contre, à quand le même pas pour l'armement de la Police Municipale ?

M. LE MAIRE : Je vous réponds que c'est hors sujet, donc je ne réponds pas à cette question, le débat a déjà eu lieu.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques sur l'Établissement Public des Deux Scènes ? Je n'en vois pas».

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2018

Question n° 7

Régie Autonome Personnalisée LA RODIA - Rapport annuel 2017

«**M. LE MAIRE** : Le point 7, sur la Rodia, qui est un vrai succès. Je ne vois pas de remarques, c'est donc adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2018

Question n° 8

Syndicat Mixte Orchestre Victor Hugo Franche-Comté - Rapport annuel 2017

«**M. LE MAIRE** : Monsieur BONNET qui, lui, vient avec beaucoup d'assiduité aux réunions du Comité syndical, je dois le dire. N'est-ce pas ? Et qui est un fidèle soutien de l'Orchestre !

M. Pascal BONNET : On ne va pas revenir quant à l'orchestre de Dijon. Notre orchestre va s'ouvrir beaucoup plus sur la Bourgogne, je voudrais savoir en tant que Maire de Besançon quelles sont vos perspectives en la matière. Parce qu'on en a parlé déjà en Conseil d'Agglomération, mais je crois que ça intéresse l'ensemble des élus et des Bisontins.

M. LE MAIRE : J'ai envie de vous dire que je pourrais presque vous passer la parole pour que vous fassiez le rapport, puisque vous le savez parfaitement, concernant cet orchestre, effectivement, il n'y a pas eu possibilité d'accord avec l'orchestre de Dijon-Bourgogne, car il s'appelle comme ça, je crois.

Aujourd'hui nous avons pris la décision effectivement, soutenus par la Région qui va investir plus d'argent, et par l'ensemble des collectivités, que ce soit Mme le Maire de Montbéliard, M. le Président DEMOUGE, moi-même, la Région, l'État de continuer à soutenir cet orchestre pour faire en sorte que dans les années à venir, nous ayons l'embryon d'un orchestre qui pourrait devenir un orchestre national, donc en région, et en espérant que par un certain nombre d'avancées, on puisse se rapprocher d'un certain nombre de musiciens bourguignons, parce que la région de Bourgogne Franche-Comté mérite vraiment d'avoir un orchestre. Et que nous avons une chance, et je suis sûr que vous êtes d'accord avec moi, nous avons une très grande chance d'avoir un chef de grande qualité, avec M. VERDIER, Jean-François VERDIER. C'est un chef de grande qualité. Des musiciens de qualité, ça fonctionne bien, et nous avons toujours défendu notre orchestre en disant qu'effectivement, nous, l'orchestre était un orchestre de qualité. Il pourrait y avoir des difficultés ailleurs, ce n'était pas notre problème. Nous avons tout fait, vous le savez bien, pour que cette fusion se fasse. Pour faire la fusion, il faut être deux, et nous avons été seuls. Voilà, donc l'orchestre, ma conclusion, c'est de dire : «On doit continuer pour faire en sorte que cet orchestre, il garde son niveau, et qu'il continue à progresser». Vous savez quand même, cette année, il a fait les journées d'ouverture des «Folles journées de Nantes», je crois, par exemple, me semble-t-il que c'est quand même... Ils jouent régulièrement donc à l'Opéra Bastille, donc c'est un élément dynamique du rayonnement du Grand Besançon, et de la Ville de Besançon. Bien.

Monsieur BONNET, vous voulez redire un mot là-dessus ?

M. Pascal BONNET : Nous avons une politique d'édition de disques qui est assez phénoménale.

M. LE MAIRE : Absolument, oui. Avec «Pierre et le loup» d'ailleurs qui a été réédité, je crois, qui est un véritable succès, qui d'ailleurs rapporte quelques recettes ou quelques dividendes à l'orchestre».

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2018

Question n° 9

Délégation de Service Public - Crématorium de Besançon OGF - Rapport annuel 2017

«**M. LE MAIRE** : C'est les pompes funèbres générales, ce n'est pas un sujet nécessaire à traiter. Bon, je passe au suivant.»

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2018

Question n° 10

Délégation de Service Public - Réseau câblé Numéricâble - Rapport annuel 2017

«**M. LE MAIRE** : Concernant Numéricâble, on a déjà eu l'occasion d'en parler à plusieurs reprises.

M. Laurent CROIZIER : Je m'intéresse à ce qui se passe dans notre Ville aujourd'hui, je m'intéresse aussi à ce qui se passera demain. J'ai lu dans le dossier, je l'avais déjà évoqué l'année dernière, nous sommes désormais à un an de l'échéance de la convention de délégation de service public du réseau Numéricâble. Et il y a encore 6 mois, nous avons vraiment peu de visibilité sur le calendrier du déploiement du très haut débit sur Besançon et sur l'Agglomération. J'ai fait partie de ces élus qui pestaient après ce manque de visibilité.

À ma grande satisfaction, fin février 2018, Orange s'est engagé auprès du Gouvernement à couvrir 100 % des logements et des locaux professionnels de la zone AM2I, dont nous faisons partie, avant fin 2020, et fait nouveau, a consenti à rendre cet objectif opposable. Concrètement, pour Besançon, ce sont 23 nouvelles armoires d'ici fin 2019, et près de 80 supplémentaires dans l'Agglomération. Tout cela complété par SFR, par Free notamment sur Planoise, et par les opérateurs locaux. Je vais citer Netalis qui a déjà déployé 50 kilomètres de fibre optique sur le Grand Besançon, et qui vient d'être salué par la presse spécialisée pour une innovation dans une de ses commercialisations.

Donc Besançon a été précurseur dans le déploiement des réseaux de fibre optique, c'est aujourd'hui notre richesse. Et aujourd'hui, nous sommes confrontés à un problème, c'est que nos réseaux n'auront pas vocation à concurrencer ceux des opérateurs privés, et ce serait effectivement une erreur stratégique, et je pense qu'on partage au moins cette analyse, d'aller dans ce sens-là. C'est la raison pour laquelle, moi, j'ai plaidé personnellement l'année dernière, et je plaide à nouveau ce soir, pour progressivement réorienter notamment les missions du Syndicat mixte Lumière qui reprendra la gestion du réseau Numéricâble à la fin de la délégation, vers les usages, vers la Ville numérique intelligente, vers le mobilier urbain connecté, vers le traitement de la donnée publique, tout cela au service des habitants et au service de notre territoire.

En résumé, ce que je vous demande ce soir, c'est de prendre en compte le fait que nous avons un calendrier qui s'accélère, et que nous devons nous interroger sur les intentions à fin 2020, car ces intentions se construisent aujourd'hui. Voilà. Merci.

M. LE MAIRE : Oui, vous savez bien que je suis d'accord avec vous là-dessus, puisque c'est un sujet que nous avons évoqué effectivement donc en Syndicat mixte Lumière, auquel vous participez là aussi régulièrement. Donc effectivement, il y a des données nouvelles, c'est que maintenant, donc Orange s'est engagé, que c'est opposable, et que les choses vont certainement changer. Et qu'il n'est pas exclu que notre politique de déploiement de fibre sur le réseau Lumière concernant les zones industrielles soit désormais revue, et que nous réorientons autrement. Entre autres, vous savez que sur Besançon, on est en train de travailler pour étendre le réseau WiFi gratuit. Il y a des appels d'offres qui ont été faits, il y a cinq, six postes qui fonctionnent au centre-ville, mais bon, ce n'est pas suffisant. Donc on a relancé un appel d'offres, et on souhaiterait qu'effectivement, il y ait le WiFi gratuit, pas dans toute la Ville, dans tous les

recoins de la Ville, mais sur un certain nombre de lieux publics. Et puis nous allons continuer à nous développer, puisque cette Ville, c'est vraiment une Smart City, c'est vraiment une Ville intelligente. Et donc il y aura besoin de réfléchir, avec le Département d'ailleurs, qui réfléchit beaucoup avec nous, et la Chambre de Commerce et d'Industrie, de réfléchir sur les nouveaux objectifs que nous avons donc à mettre en place. Nous y travaillons à la Ville et à l'Agglomération.

Vous avez vu quand même qu'on va récupérer, on a négocié de façon assez dure, la collectivité va récupérer 1 M€ quand même. Puisque je n'ai pas souhaité que nous vendions le câble et les... enfin ce qui coûte cher pour le câble, ce n'est pas de tirer la gaine, c'est de faire le génie civil. Donc on proposera de garder le génie civil, c'est-à-dire de garder les canalisations, garder les tuyaux et de vendre juste le câble qui est à l'intérieur. Voilà. Et ça nous rapportera 1 M€, ce qui n'est pas rien.

M. Philippe MOUGIN : Concernant donc ce dossier, je pense qu'il est regrettable de ne pas avoir obtenu de chiffres financiers locaux, mais seulement des chiffres nationaux. J'ai pu l'évoquer en commission, je trouve ça tout à fait regrettable. Alors la question que je voudrais vous poser : «Est-il envisagé, par la Ville, d'approfondir la question et d'obtenir des chiffres clairs sur le sujet pour la prochaine année, c'est-à-dire dans des délais respectables ?»

M. LE MAIRE : Alors vous savez, on a déjà beaucoup progressé, parce que vous concédez que c'est toujours très obscur, tous ces contrats-là. On a beaucoup travaillé là-dessus, les services, et c'est Pascal BRENIERE qui a suivi ça. On connaît sa précision, à Pascal BRENIERE. On a travaillé là-dessus. Si on peut aller un peu plus loin, on verra. Vous voulez dire un mot là-dessus, Pascal, non ?

M. Pascal BRENIERE : Là, mon travail aujourd'hui, c'est sur la valeur nette comptable des équipements, puisqu'on est sur la fin de la DSP. Et donc l'objectif, c'est un, de réintégrer les biens, et puis ensuite, comme le disait Monsieur le Maire, c'est de pouvoir revendre effectivement à SFR, puisqu'en fait, il n'y a eu qu'une offre dans le cadre de la mise en concurrence.

M. LE MAIRE : Oui, il n'y a que SFR qui a répondu.

M. Pascal BRENIERE : Courant de l'été. Et donc l'objectif, c'est plutôt effectivement de regarder avec précision des valeurs nettes comptables, du bilan final de la DSP, pour pouvoir effectivement faire des opérations.

M. LE MAIRE : Et puis surtout, opérer la transition en souplesse, parce que vous savez que le réseau, il apporte aussi la télévision à des grands quartiers de Besançon, entre autres tout le quartier de Planoise, et il faut aussi que nous puissions conserver le service antenne pour ne pas priver 20 000 personnes, effectivement, de l'image télévision, voilà, et autres, et de réseaux informatiques.

Donc on regarde ça, c'est des discussions qui durent depuis trois à quatre ans. Combien ça ? C'est... En fait, c'est d'ailleurs dit dans le rapport, ils n'ont jamais respecté leurs objectifs. Non, mais ça, on le sait, on leur a dit. Ensuite, c'est très compliqué parce qu'ils ont des contrats qui sont quand même plutôt bien bâtis, donc je peux vous dire, et je remercie les services, la Direction du service informatique, Pascal BRENIERE et les services juridiques. On s'est même fait assister par des avocats, et des cabinets spécialisés, pour aller jusqu'au bout. Là, je crois qu'on est arrivé, me semble-t-il, jusqu'au bout, mais je peux vous accorder que c'est moins clair qu'un budget municipal. Oui, oui, mais ce n'est pas faux ; ce n'est pas faux. On est allé vraiment jusqu'au bout, je ne suis pas sûr qu'on puisse aller, on regardera pour aller plus loin, mais ça va être très compliqué. Déjà, le million qu'on récupère, ça a déjà été quand même une belle bataille, parce que fut un temps, je ne sais pas si ce n'est pas nous qui devons donner de l'argent. Au début c'est presque nous qui devons donner de l'argent. Vous voyez, là, on en est à 1 million qu'on reçoit, donc c'est déjà appréciable.

Mais enfin bon, cela dit, je ne peux pas dire qu'on regarde la comptabilité très facilement. Enfin, on a ce qu'on demande, mais c'est le problème de tous ces grands groupes. Vous savez, tout ça, c'est enveloppé. C'est pour ça qu'on aime mieux faire nous-mêmes, vous voyez, souvent quand c'est possible. Qu'est-ce que tu dis ?

M. Christophe LIME : Je suis d'accord avec toi.

M. LE MAIRE : Oui, ça t'arrive !

M. Christophe LIME : Oui, mais d'une façon générale, je suis d'accord pour les DSP.

M. LE MAIRE : Bien ! Mais nous avons d'autres DSP qui fonctionnent parfaitement bien. Mais là, ce n'est pas facile. Bon, mais attendez, il y a une chose qu'il faut vous dire aussi, c'est qu'entre le moment où il y a eu le plan Câble et aujourd'hui, il s'est passé combien ? 20... 25 ans.

M. Baudouin RUYSSSEN : C'était dans les années 80.

M. LE MAIRE : 80 ? 30 ans. Et vous imaginez où on était il y a 30 ans. Personne n'avait de portable, personne n'avait d'ordinateur, et où on en est aujourd'hui. Donc... Oui, il y avait le Minitel, à l'époque. Vous vous rappelez le Minitel, tu tapais la touche, puis 10 secondes après, tu avais le chiffre ou la lettre qui apparaissait. On a beaucoup évolué, c'est vrai que le réseau câblé, ils n'ont pas dû gagner beaucoup d'argent d'ailleurs là-dessus, je pense. Les usages ont changé.

Bon voilà, donc on regardera, Monsieur MOUGIN, si on peut aller plus loin. Mais je ne vous fais pas de promesse que je ne saurais tenir. Sachez simplement qu'on a déjà fait le maximum.

M. Philippe MOUGIN : Justement, vous disiez qu'il y a 30 ans...

M. LE MAIRE : Vous savez, ça fait... Écoutez, ça fait combien qu'on se penche sur la question ?

M. Baudouin RUYSSSEN : Il y a eu deux tentatives, c'est la troisième.

M. LE MAIRE : Oui, c'est la troisième tentative.

M. Baudouin RUYSSSEN : La troisième est la bonne.

M. LE MAIRE : Parce qu'on pouvait résilier, mais à condition de mettre beaucoup d'argent, et j'ai toujours refusé de donner de l'argent, parce que j'ai considéré qu'on n'avait pas à donner de l'argent, puisque c'est eux qui n'avaient pas respecté leurs engagements. Là, il me semble qu'on arrive à un bon compromis, me semble-t-il».

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2018

Question n° 11

Délégation de Service Public - Casino de Besançon - Société Touristique et Thermale de la Mouillère - Rapport annuel 2017

«M. LE MAIRE : Bon, il n'y a pas de remarques».

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2018

Question n° 12

Délégation de Service Public - Structures Enfance Jeunesse - Les Francas du Doubs - Rapport annuel 2017

«**M. Michel OMOURI** : J'aimerais avoir, par rapport à... vous vous rappelez, en 2014, j'avais posé la question d'une baisse de 24 % depuis 2014, jusqu'à 2017, de mémoire, de baisse du budget de 24 %. Est-ce qu'il y a eu une incidence par rapport à cette baisse ? Quand j'avais alerté, on m'a dit que c'était normal, qu'il fallait faire des coupes budgétaires, et j'avais dit que c'était dommage qu'on le prenne dans les quartiers. Donc j'aimerais savoir s'il y a eu une incidence par rapport à ces 24 % de baisse liés aux Francas. Et sachant qu'à l'époque avait fermé le centre de loisirs de Planoise et de Montrapon - Fontaine-Ecu.

M. LE MAIRE : Yannick POUJET, tu veux dire un mot ?

M. Yannick POUJET : Donc pour répondre à votre question, enfin à ma connaissance, puisque j'ai le dossier depuis peu, le budget des Francas n'est pas impacté, et ils ont même très bien répondu cette année à la délégation de service public, puisqu'ils ont largement atteint leurs objectifs.

Il y a une rencontre de prévue avec eux début décembre, et au niveau budgétaire, par contre, à ma connaissance, il n'y a pas de souci vis-à-vis des Francas, ce qui ne veut pas dire, en effet, qu'en interne, pour le moment, je n'en ai pas pleinement connaissance. Mais au vu des chiffres qu'ils nous ont envoyés, qui sont présents dans le rapport de la délégation, ces chiffres-là, l'association des Francas c'est excessivement bien géré.

Je tenais ici d'ailleurs à les remercier d'avoir su réagir aussi rapidement au passage à la semaine des 4 jours, et d'accueillir autant de jeunes le mercredi. Voilà, ils ont très, très bien réagi, et l'ont fait avec beaucoup de professionnalisme, comme ils savent le faire.

M. LE MAIRE : Je crois, ce qu'il y a eu aussi, Yannick pourra le confirmer, je crois, ce qu'il y a eu aussi, c'est un regroupement des structures, une réorganisation pour plus d'efficacité certainement. En tout cas, on peut dire que l'offre n'a pas baissé sur la Ville. Elle n'a pas baissé, peut-être faite différemment, mais aussi l'offre a même augmenté, ce qui est quand même l'essentiel.

Monsieur OMOURI, vous vouliez redire encore quelque chose ?

M. Michel OMOURI : Oui, alors je remercie de la réponse. J'aimerais que ce soit M. LEUBA qui me réponde à cette question technique, parce qu'il avait la délégation de la Vie Associative donc des Francas. Donc étant donné qu'il a suivi vos prérogatives d'une baisse de 24 %, j'aimerais avoir une explication technique de M. LEUBA par rapport à ça.

M. LE MAIRE : Oui, mais ce n'est pas à vous à demander des interventions.

M. Michel OMOURI : On arrive sur le bilan des...

M. LE MAIRE : Mais si M. LEUBA veut répondre, il peut répondre, le faire, il n'y a pas de souci.

M. Michel OMOURI : J'apprécie, merci à vous.

M. Jean-Sébastien LEUBA : Merci de me donner la parole.

En effet, on a eu une évolution donc concernant les baisses de dotation dans les trois premières années, donc en ce qui concerne la DSP, puisque la DSP est signée sur 6 ans. Cette DSP arrive donc en aboutissement, juste dans l'année qui suit le renouvellement de mandat, et aujourd'hui, il y a une augmentation de la subvention, donc pour répondre à votre question, concernant les Francas, qui est de 8 % par an jusqu'à la fin du mandat.

Et concernant les offres, donc il n'y a pas eu une augmentation des offres, mais une amélioration de qualité de l'accueil sur les différents points donc qui concernent la Ville, les maisons de quartiers, et là, où les Francas étaient sur certaines périodes soit l'après-midi, soit le matin, et ensuite, on a ajouté un certain nombre de choses qui ont été données dans les dossiers techniques, dans les années précédentes, concernant la DSP.

M. LE MAIRE : Oui, nous avons les mêmes explications, ça doit vous rassurer.

M. Michel OMOURI : Non, mais voilà, je remercie...

M. LE MAIRE : Bon, merci beaucoup.

Donc on passe donc au point suivant. Merci M. LEUBA d'avoir répondu».

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2018

Question n° 13

Délégation de Service Public - Réseau de chauffage urbain SEVE - Rapport annuel 2017

«**M. Pascal BONNET** : On a eu un long débat en Commission, initié par la question de Michel OMOURI, donc je vais être beaucoup plus rapide, mais je voudrais revenir sur ce sujet, puisque les travaux qui ont été faits et la volonté politique doivent permettre, pour les locataires, de voir une baisse des loyers en fonction de perspectives structurelles mais conjoncturellement en fonction du coût des carburants qu'on ne peut pas forcément prévoir, mais des incidences climatiques qui sont plus prévisibles, l'inquiétude est que, pour les locataires, cette baisse ne soit pas ressentie, et qu'on aille plutôt vers des hausses, et au minimum, par des baisses moins fortes qu'attendu. Donc vous avez dit que vous aviez une projection, qu'on devait la recevoir, on ne l'a pas eue. Donc je voudrais avoir plus d'éléments sur ce sujet.

Mme Anne VIGNOT : Oui, donc une chose est certaine, c'est qu'on a une commission qui est très dynamique, et on peut discuter très librement et ça, je pense qu'on partage tous ce sentiment-là. Il faut le saluer, parce qu'on sait qu'on n'avancera qu'en pouvant partager, ça, c'est la première chose que je tenais à dire.

La deuxième chose, c'est qu'effectivement, ce que je vous ai dit, c'est que pour répondre aux questions qui étaient posées... c'était de savoir si le froid, par exemple, s'installait, est-ce que du coup, malgré les efforts d'investissement qui ont été mis en œuvre, et surtout la négociation qui a été faite en matière de DSP, avec justement une négociation qui a été très serrée, et qui annonce des baisses structurelles du tarif extrêmement important, est-ce que du coup, on résisterait à ces hausses de température par exemple ?

Alors, je vous ai répondu de deux façons. Une première façon, je vous ai répondu en vous disant : «*De toute façon, je vous enverrai la présentation qui est faite tous les ans aux abonnés*», puisque nous avons la chance, à Besançon, d'avoir eu, ce n'est pas moi qui l'ai mis en place, c'est depuis très longtemps. On a de façon très, très claire à présenter l'ensemble des investissements, des chiffres et l'ensemble des échanges qui sont faits avec les abonnés pour répondre aussi aux pistes qu'ils proposent eux-mêmes, parce que parfois, ils proposent des pistes, et on les travaille chaque fois.

Et donc la question que vous avez posée, donc j'ai une réponse là, qui est un peu théorique. Je reste encore sur des éléments un peu théoriques, c'est que si toutefois, nous étions avec la nouvelle DSP, et ensuite, avec le scénario 3 du four 4, c'est-à-dire en fermant, avec des travaux pendant 6 mois, eh bien, à ce moment-là, au cas où, nous serions sur le cas de nombre de journées normales, on va dire, on reste sur ce qu'on avait annoncé, c'est-à-dire à peu près à - 12,54 % de la facture. Ne m'en voulez pas, j'ai des chiffres qui ont l'air très précis, mais en réalité, ce n'est que des calculs. Mais si on était sur des températures beaucoup plus élevées, de type 2017, l'hiver 2016-2017, il avait fait froid, eh bien, nous serions encore avec une baisse, malgré tout, donc de la tarification qui serait à - 5,88 %. Et si on était sur une température faible, comme on pourrait voir s'installer, on serait à quelque chose de type - 15,27 %. Donc vous voyez, on va de moins, on va dire - 6 à - 15 % suivant les variations climatiques que l'on a pu identifier ces dernières années.

Quant donc à la projection des abonnés, les services avaient mis au départ, pour que vous le receviez, mais c'est moi qui n'ai pas regardé dans ma boîte, c'était prêt, et du coup, je ne leur ai pas donné le top départ. C'est donc de ma faute mais vous allez l'avoir. Oui, merci. Voilà.

M. LE MAIRE : Bien, merci Anne.

Mme Anne VIGNOT : Mais vous savez, le *PowerPoint* qu'on présente à tous, aux abonnés, est extrêmement précis, et moi, je vous invite à le regarder de façon précise, et qu'à la prochaine commission, on rediscute sur l'ensemble de la structuration de cette tarification.

M. LE MAIRE : Bien merci».

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2018

Question n° 14

Télétravail - Poursuite du dispositif - Évolution des conditions et des modalités de mise en œuvre

«**M. LE MAIRE** : Est-ce qu'il y a des questions à poser à l'adjointe ?

Monsieur GROSPERRIN.

M. Jacques GROSPERRIN : Moi, je me réjouis du télétravail vers qui la Ville de Besançon, le CCAS et la CAGB s'orientent, à une période difficile. D'ailleurs, on l'a vu tout à l'heure, ceux qui sont venus manifester à l'entrée de ce Conseil Municipal, pour la défense du climat, en tout cas, la défense de la santé de nos enfants, mais aussi du pays et de la terre. Je crois que c'est important, et c'est peut-être une participation, c'est l'effet papillon, mais une petite participation à un certain moment, à pouvoir gérer d'autres types de problèmes. Je m'interroge par rapport à cela, et j'aimerais avoir une évaluation. Si j'ai bien compris, il y en avait 25 qui étaient en expérimentation, il y en a 50 de plus qui vont être organisés, on arrive à 75. Ce n'est pas beaucoup, mais c'est bien tout de même, et je sais qu'à la lecture du rapport, qu'il était ouvert à un tiers des effectifs d'une Direction, bien sûr. On ne peut pas, sur toutes les catégories B, C, c'est plus compliqué. J'aimerais que vous nous fassiez une petite évaluation sur qui est rentré dans ce dispositif-là. Est-ce que ce sont des personnes qui habitent Besançon ou à l'extérieur de Besançon, parce que je crois que ça, c'est intéressant, et lorsqu'on veut lutter contre le réchauffement climatique, ça y participe aussi, même si c'est à petite mesure, c'est à mon avis quelque chose qui me semble vertueux.

Simplement voilà, simplement avoir une petite évaluation, et est-ce qu'il y a un encouragement particulier plus précis dans certains types de services ou ce sont à chaque fois les mêmes services les plus vertueux qui font cela ? Merci.

M. LE MAIRE : Vous n'êtes pas sans ignorer que cette évaluation, elle a déjà été faite pour le premier, la première expérience, donc on ne va pas la refaire, puisqu'elle a été faite. Manifestement, vous ne l'avez pas eue, on peut peut-être vous la réexpédier.

Bien sûr que sur le deuxième, on pourra effectivement peut-être, certainement on fera une évaluation globale. Les services me disent que ça a été fait, donc... oui, mais on vous donnera tout ce qu'il faut.

Mme Carine MICHEL : Là, je vais vous la donner. Non, mais là, sur la première expérimentation qui a débuté l'année dernière, donc on a juste un an de recul, avec 24 télétravailleurs. Effectivement, la majorité, ce sont des non Bisontins, mais on a les choses très précises. Alors je ne les ai pas là sous les yeux, mais on vous les transmettra, parce qu'il y a une évaluation complète de faite. Sur la Direction, on a pris l'ensemble des volontaires. Sur les 24, on a pris l'ensemble des volontaires qui se répartissent dans l'ensemble des Directions. On a un effort à faire sur la catégorie C, donc on va essayer de corriger dans la phase 2, pour qu'il y ait des agents de catégorie C qui télétravaillent.

M. LE MAIRE : Merci.

M. Jacques GROSPERRIN : Juste deux remarques. La première, c'est que moi, ça me fait véritablement plaisir d'entendre, chaque Conseiller Municipal, Adjoint, etc., répondre aux

questions qu'on pose, parce que je crois que ça montre qu'ils sont au travail, eux aussi, et c'est important.

M. LE MAIRE : Vous n'en doutiez pas quand même !

M. Jacques GROSPERRIN : Et la deuxième chose, ça me montre, plus tristement, que vous bottez en touche, et que lorsque...

M. LE MAIRE : Vous allez...

M. Jacques GROSPERRIN : Vous me laissez terminer !

M. LE MAIRE : Vous avez les noter peut-être !

M. LE MAIRE : Vous me laissez terminer ?

M. LE MAIRE : Vous pouvez les noter aussi.

M. Jacques GROSPERRIN : Vous me laissez terminer ?

M. LE MAIRE : Oui, allez-y, terminez. Je fais un peu comme vous, vous savez, quand je parle, vous me coupez. C'est pour vous montrer combien c'est désagréable. Allez-y.

M. Jacques GROSPERRIN : Non, ce n'est pas désagréable, c'est, il n'y a rien qui me gêne, surtout pas vous.

Alors simplement, vis-à-vis de cela, ce que je peux dire, c'est que moi je suis ravi, parce que ça permet véritablement de les entendre, mais ça montre quelque chose, de manière plus inquiétante, que vous n'êtes plus en capacité de répondre aux questions, et je suis ravi, ravi d'entendre les Adjointes et les Conseillers Municipaux être capables de le faire.

Lorsque je vous demande une évaluation sur les personnes qui viennent, est-ce que ce sont des personnes extérieures... J'ai eu la réponse, je comprends qu'à un moment donné, vous ne puissiez pas répondre aux détails, etc., mais sur l'esprit général...

Et lorsque vous me dites, de manière très souriante, ce que je prends avec un petit peu de malice, mais bon, sans plus, lorsque vous me dites : «*Bon, c'est quelque chose, un rapport qui a été fait*», je crois qu'à un moment donné, les Conseils Municipaux, ce sont des moments où on s'exprime, où on entend, on écoute et où on imprime les choses. Et si on veut en grammaire des choses, parce que c'est important de grammaire, ce n'est pas le poids, c'est autre chose. Si on veut grammaire des choses au niveau intellectuel, je pense que c'est intéressant que ce moment-là soit un lieu de débat. Donc moi, je suis ravi qu'aujourd'hui, qu'il y ait eu beaucoup d'interventions des uns et des autres, et je les en remercie. Et la réponse que m'a faite Mme Carine MICHEL me convient très bien.

M. LE MAIRE : Bon, c'est très bien. Oui, non, mais attendez... Moi, je vais quand même répondre à une partie de ce que vous dites, parce que c'est comme d'habitude... Non, mais Monsieur GROSPERRIN, vous savez, qui a le sourire facile, il vous glisse souvent des vacheries, comme ça, avec le sourire. C'est très désagréable ce que vous dites. Oui, oui, je vous le dis, c'est très désagréable, parce que vous mettez en doute mon travail. Simplement, les autres Conseillers Municipaux, vous ne posez pas de questions, donc quand on ne pose pas de questions, je ne peux pas donner la parole, effectivement, puisqu'on ne nous pose pas de questions. Aujourd'hui, vous posez des questions, et effectivement, je donne la parole sur un certain nombre de sujets. Je réponds sur les sujets d'ordres généraux, et quand on me demande les résultats précis, d'où viennent les télétravailleurs, je ne le sais pas, parce que je n'ai pas à le

savoir. Donc je donne la parole aux Adjoints et Conseillers Municipaux quand ils le demandent, comme je l'ai toujours fait.

Et donc le reste, vous voulez être désagréable, vous savez moi, ça va me passer largement au-dessus de la tête. Je suis habitué à ce type de remarques.

Carine, si tu veux continuer !

Mme Carine MICHEL : Non, je ne vis pas très bien cette remarque, parce qu'elle intervient juste après mon intervention. Donc effectivement, les ressources humaines, ce sont des dossiers qui passent, je regrette, très vite, dans l'ensemble des Conseils Municipaux. Néanmoins, je suis au travail, je connais mes dossiers et je ne vis pas très bien cette remarque.

M. LE MAIRE : Oui, de toute façon, vous savez, si je donne la parole, je suis critiqué, si je ne la donne pas, je suis critiqué. Donc de toute façon, je continue à faire comme avant, voilà.

M. Philippe MOUGIN : Oui, je ne vais pas me faire l'avocat de Mme MICHEL, mais je pense que c'est une personne sérieuse, et qui apporte toutes les réponses à nos questions en commission.

M. LE MAIRE : Merci, je partage cet avis.

M. LE MAIRE : Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Je n'en vois pas».

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2018

Question n° 15

Actualisation de la liste des emplois permanents - Créations de postes

«**M. LE MAIRE** : Est-ce qu'il y a des remarques ?

M. Jacques GROSPELLIN : Dans les créations de postes, j'ai attiré votre attention sur les difficultés de recrutement, surtout au niveau de la Direction de la Police municipale. Ça fait quand même 6 mois que la Police municipale n'a ni Directeur, en tout cas, ni Direction officielle et légitime, une indécision et une absence de volonté en tout cas préjudiciable à tous les personnels, bien sûr, parce qu'il faut penser quand même justement aux personnels de la Police municipale. C'est compliqué lorsqu'on n'a pas de patron ou de chef. Mais également à la population bisontine, parce qu'heureusement qu'elle ne sait pas à ce jour que, mais elle le saura certainement, qu'il n'y a pas de Directeur de la Police municipale à Besançon. Surtout avec une insécurité croissante à l'image, pas simplement de Besançon, mais de toutes les villes de France. Ce n'est pas Besançon... Et d'une violence dont les exemples se multiplient au quotidien, mais qu'on rencontre dans toutes les Villes de France.

Et puis vos propos sont troublants, Monsieur FOUSSERET. Ils sont troublants, lorsque vous donnez des instructions, je ne vais pas dire ubuesques, mais lorsque vous affirmez en tout cas des injonctions contradictoires, ou lorsque vous demandez à votre Police municipale de ne pas intervenir.

Alors nous, nous avons tous compris, mais ce qui est plus grave, c'est que les Bisontins sont aussi très conscients de cela. Et on a attendu, depuis un moment, bon, chacun sait qu'il y a eu un remaniement ministériel, mais l'inauguration des locaux de la Police de Sécurité de Planoise... Bon, c'était avec M. COLLOMB, maintenant, je pense que... vous l'avez annoncé, combien, combien de fois que M. COLLOMB allait venir ? Bon, après, vous n'êtes pas responsable du nouveau casting du Président de la République. Surtout de sa démission... je pense que ce n'est pas vous qui l'avez incité à sa démission. On peut s'interpeller ou s'interroger quand même sur les propos alarmants qu'il a eus. Je pense qu'il était très réaliste sur la situation de ce qui se passe dans nos quartiers.

Pourtant, je pense que c'est quelque chose qui touche au quotidien des Bisontins, et je pense que vous devriez être prudent sur les effets d'annonces, sur les communications quand même, à un moment donné, qui sont peut-être parfois intempestives, à dire : «*Voilà, on va faire ceci, on va faire cela, etc.*». Je crois que les choses, elles doivent être plus concrètes.

Les dossiers sont multiples sur la sécurité, en tout cas... et cela, je crois que c'est important, ça pose le problème des relations avec l'État et la Police nationale. La cohérence et la complémentarité que je demande de mes vœux depuis très, très longtemps, sur des directives données aux policiers municipaux. Je crois qu'il y a un travail, ils travaillent ensemble, mais je crois qu'il y a une vraie cohérence, il y a un vrai changement sur des missions qui doit être réfléchi par rapport à ça. Je ne reviendrai pas sur l'armement de cette Police municipale, bon, je sais très bien que vous y arriverez, comme vous y êtes arrivé tout à l'heure à faire infléchir votre Conseil municipal, en tout cas votre Bureau, comme vous l'avez fait au niveau des caméras.

Mais je tiens quand même à vous rappeler, puis vous le savez très bien, que vous êtes le patron, et c'est vous quand même qui décidez à un moment donné. Donc je pense que la nomination du Directeur de votre Police municipale, elle tarde un peu. Et moi, ça m'interpelle sur l'intérêt que vous portez, à un moment donné, à la sécurité de la Ville de Besançon. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : De toute façon, écoutez, vous avez compris que j'étais la cible ! Remarquez, si je suis la cible, c'est que je dérange quand même, parce que si je ne dérangeais pas, je ne serais pas la cible. Tout est concentré sur moi, alors qu'en plus, c'est une méconnaissance totale du dossier. Six mois sans Directeur. Le Directeur, il est parti le 1^{er} septembre. Septembre, octobre, ça fait... 1^{er} novembre, bon pour M. GROSPERRIN déjà, ça fait 6 mois. Non attendez, non, mais on ne peut pas remplacer quelqu'un tant qu'il est encore là. Non, non, mais, écoutez -je vais te passer la parole, Danielle-, mais je n'ai pas du tout envie de polémiquer avec Jacques GROSPERRIN. Ce qu'il fait là ce soir, il faut qu'il continue à le faire. Je trouve que c'est très bien. Il attaque sur tout. Il n'a rien à dire, mais il attaque sur tout, voilà. Donc c'est très bien.

Concernant effectivement... Vous n'avez pas la parole, Monsieur GROSPERRIN ! Alors voilà, simplement, ce Monsieur se permet de me critiquer lorsque je lui coupe la parole, et lui, il dit : «Je la prends quand même». Vous n'avez pas la parole, Monsieur GROSPERRIN, et si vous prenez la parole, je vais arrêter cette séance. Voilà. Vous ne cherchez que ça, mais vous n'arriverez pas à m'énerver, parce que vous êtes trop mauvais pour m'énerver. Voilà. Je vous le dis, parce que je le pense. Eh bien, je le pense et j'arrête là.

Moi, ce qui m'intéresse, c'est l'intérêt des Bisontines et des Bisontins.

Donc je veux dire simplement, et je passe la parole à Danielle POISSENOT, que ce n'est pas depuis 6 mois, mais c'est il y a 1 mois, voire 1 mois et demi, que nous avons un DGA qui gère ça, et nous avons aussi une excellente Directrice adjointe qui est d'ailleurs là, je l'ai aperçue tout à l'heure, qui gère cela en attendant que le Directeur revienne. Voilà. Donc il n'y a pas de souci, et nous avons aussi un officier qui est là, qui fait très bien son travail, qui a été nommé ici à Besançon. Donc toutes les choses se passent bien.

Danielle, vas-y. Ou je laisse peut-être Philippe MOUGIN, et puis je te repasse la parole pour conclure, Danielle.

M. Philippe MOUGIN : Ce n'est pas vous qui dérangez finalement, ce sont parfois vos actions. Et j'ai lu la note expédiée à la Police municipale, demandant éventuellement de ne pas intervenir dans les quartiers prioritaires notamment. Et je pense que là, c'est une grosse erreur. Non seulement c'est une erreur, mais c'est une faute. Le Code pénal et le Code de procédure pénale ne prévoient pas ça du tout. Justement, il met à égalité toutes les forces de l'ordre, que ce soit la Police nationale, la gendarmerie nationale ou la Police municipale. Je vous en avais déjà parlé une fois, de l'état de prévarication. Tout le monde ne connaît pas ce que c'est, effectivement, vous aviez demandé de quoi il s'agissait. C'est de ne pas mettre en porte-à-faux les agents, nos agents qui pourraient, comment dire, engager la responsabilité de la commune. Donc je pense que c'est une faute de leur donner des ordres de ne pas intervenir.

Voilà, tout simplement. Et je voulais le redire aujourd'hui, et vous dire mon étonnement de ne pas avoir eu de réponse à ma lettre que je vous ai faite, ainsi qu'à tous les autres Présidents de groupe. Je ne voulais pas politiser l'affaire, comme je vous l'avais dit à l'intérieur, mais n'ayant aucune réponse, je suis bien obligé d'en parler ici. J'aurais bien voulu avoir des éléments supplémentaires.

M. LE MAIRE : On va vous répondre.

Mme Danielle POISSENOT : Pour répondre à Monsieur GROSPERRIN quand même, nous sommes en salle du Conseil municipal et les fausses informations sont quand même dommageables. Et le fait de dire que nous n'avons pas de Directeur de Police municipale depuis 6 mois est une fausse information. Le Directeur de la Police municipale qui était M. REYES est parti au 1^{er} novembre 2018. Et comme l'a dit Monsieur le Maire, aujourd'hui, Delphine CLERC, qui assure l'intérim, qui est une Directrice que je remercie et que je félicite du travail. Monsieur GROSPERRIN, vous pouvez m'écouter, s'il vous plaît ? Et que je félicite du travail qu'elle fait, parce que les dossiers avancent, bien évidemment, et bien sûr, on a des candidatures qui sont pour l'instant à l'étude, au service des ressources humaines, concernant le poste de Directeur. Mais on ne peut pas avoir deux directeurs en même temps, donc c'est la raison pour laquelle aujourd'hui, on est en examen de candidatures. Ça, c'est une première chose.

Concernant les missions, les missions de la Police municipale, par rapport à effectivement ce qu'il se passe aujourd'hui, notamment dans les quartiers, on a demandé, j'ai demandé, moi, au service, de revoir, avec le Directeur de la Police municipale en tenue, j'ai demandé à revoir -c'est la demande de M. le Maire, d'ailleurs, que j'ai retransmise-, de façon à ce qu'on revoie les missions et l'organisation, les modes d'intervention de la Police municipale, en fonction des événements qui se passent dans les quartiers. Aujourd'hui, il faut savoir que nous n'avons pas les mêmes missions que la Police nationale, malgré tout. Et donc aujourd'hui, c'est aussi le fait de demander à nos policiers municipaux d'intervenir quand il le faut, et non pas se mettre en danger, et les mettre en danger également.

On a des missions de Police municipale qui ne sont pas les mêmes que la Police nationale. Nous avons une convention avec la Police nationale qui régit ces missions également entre la Police municipale et la Police nationale. C'est très clair, vous l'avez, puisqu'on l'a passée en Conseil municipal, et vous pouvez relire ces missions. Voilà, aujourd'hui, les missions, nous allons, nous, les remettre un petit peu en adéquation avec les événements qui se passent aujourd'hui sur les quartiers.

M. LE MAIRE : Je n'ai pas demandé à la Police municipale, l'information que vous donnez n'est pas juste, j'ai simplement dit que quand il y avait des situations de danger avec des personnes armées, que la Police municipale se replie et sécurise le secteur pour sécuriser la population et eux-mêmes, et d'appeler la Police nationale. Et c'est parfaitement les termes, je leur demande simplement de respecter les termes de la convention qui est passée avec la Direction de la Police nationale. J'ai moi-même interrogé le Commissaire principal Desferet qui m'a dit : *«Ce que vous avez dit est juste. La convention prévoit que lorsqu'il y a un danger quelconque pour un agent, on ne lui demande pas de se sauver, on lui demande de protéger la population, et d'appeler la Police nationale pour que la Police nationale, elle intervienne»*. C'est ça les termes de la convention que nous respectons, *«Nos policiers n'ont pas les mêmes missions»*. Voilà. Donc nous respectons cela, et si je n'avais pas fait ça, vous m'auriez certainement, peut-être pas vous, mais d'autres m'auraient reproché le contraire.

M. Jacques GROSPERRIN : Moi, je m'interroge, parce que cela fait quand même quelques Conseils municipaux qu'on a refaits, repris depuis le mois de septembre, moi, je n'ai pas le souvenir, alors peut-être que ma mémoire me fait défaut, comme vous m'avez attribué de mots qui n'étaient pas très, très, très agréables à mon égard, mais bon, je pense que je ne vous en veux même pas, je pense que c'est un petit emportement que vous avez pu avoir vis-à-vis de cela. Mais quand même, je l'ai... depuis le mois de mai, j'ai le sentiment quand même que le Directeur, sa fonction s'est terminée. Après, je ne sais pas s'il n'y a pas eu un contrat de 4 mois qui a continué, ou quelque chose, ou quelqu'un qui a fait l'intérim, à mon avis...

M. LE MAIRE : Pas du tout !

M. Jacques GROSPERRIN : Qui le faisait très bien.

M. LE MAIRE : Vous êtes très mal renseigné.

M. Jacques GROSPERRIN : Donc vous m'assurez... Ah non, mais attendez, vous êtes aux commandes, donc je peux l'entendre, et si je fais une erreur, je suis d'accord, et je serai le premier à dire «*Voilà, c'est une contre-vérité*». Donc vous pouvez me dire, aujourd'hui, que son contrat ne s'est pas arrêté au mois de mai.

M. LE MAIRE : Non, il ne s'est pas arrêté au mois de mai. Par contre, que Monsieur...

M. Jacques GROSPERRIN : D'accord. Donc il s'est arrêté à quel moment ? OK.

M. LE MAIRE : Mais pour être très clair, attendez, mais pour être très clair, M. le Directeur REYES a pris des jours de congé qu'il avait à prendre, il a pris ses jours de congé. Il n'était peut-être pas là physiquement, mais il était encore en poste. Il a quitté son poste le 30 ou 31 octobre. Et je répète qu'il n'y a pas eu de vacance au niveau de la Direction, puisque la Police en tenue...

M. Jacques GROSPERRIN : Ça, je suis d'accord.

M. LE MAIRE : La Police en tenue, il y a un Monsieur qui s'appelle Monsieur C, je ne donnerai pas son nom, mais que vous connaissez, qui est là, qui fait d'ailleurs très bien son travail. Il y a une Directrice de service adjointe qui est Mme CLERC. Delphine CLERC est là, voilà, elle est là, vous voyez. Et puis, il y a un Directeur général adjoint aussi qui suit ça. Donc simplement, je peux vous dire qu'actuellement, il y a 2 ou 3 candidats qui sont présélectionnés pour l'entretien avec moi. Donc, il n'y a pas de vacance par rapport à ça. M. REYES a quitté son poste au 31 octobre, il a dû prendre, certainement épuisé, ses vacances, mais il ne s'est pas arrêté de travailler au mois de mai, voilà.

C'est bien cela Danielle ?

Mme Danielle POISSENOT : Oui, oui.

M. Michel OMOURI : On va revenir un peu sur ce que j'avais indiqué lors du dernier Conseil municipal, j'avais dit, là, si j'ai bien compris maintenant, vous allez revoir les missions de la Police municipale dans les quartiers. C'est ça que vous nous indiquez. Alors ça voudra dire qu'aujourd'hui, vous remettez en cause la convention qui est passée entre la Police nationale...

M. LE MAIRE : Pas du tout.

M. Michel OMOURI : ...Police municipale et la justice qui, aujourd'hui, fait que la Police municipale intervient dans les cages d'escalier. Donc si j'ai bien compris, vous allez peut-être revoir ces champs d'intervention. C'est ça que vous voulez peut-être nous indiquer. Moi, je le souhaite, parce que franchement, intervenir... faire intervenir la Police municipale en chassant les dealers avec un taser sachant qu'en face, vous avez les armes à feu, ce n'est pas la même chose. Et quand on demande à la Police municipale de ne plus intervenir dans ces quartiers, suite à ce qui s'est passé sur Planoise, il y a quelques semaines, ça m'a aussi interrogé. Depuis le début de l'année, on parle de cette fameuse police du quotidien. Le commissariat de Planoise, de mémoire, vous aviez indiqué l'ouverture au mois de mars.

M. LE MAIRE : Non, jamais.

M. Michel OMOURI : Après... Vous aviez indiqué au printemps la venue de 25 policiers, j'avais dit : «*Ici si on en avait 15, c'est déjà le bout du monde*». Vous m'avez répondu : «*Vous verrez bien*». Donc je m'aperçois qu'on est descendu à 15, donc l'analyse, elle était juste, après tant mieux. Simplement, ces stagiaires qui vont arriver sur Planoise, j'attends de voir si vous

avez des éléments d'informations, savoir si vous avez ce recrutement sur Planoise, parce qu'on a l'impression que tout le monde traîne des pieds pour venir à Planoise. Maintenant aussi, j'aimerais savoir quand est-ce que ce commissariat va enfin ouvrir, parce qu'au mois de septembre, vous aviez dit que c'était à la fin de l'année. Donc maintenant, on arrive à la fin de l'année...

M. LE MAIRE : Ah, nous n'y sommes pas encore.

M. Michel OMOURI : Maintenant, aujourd'hui... il faut venir aujourd'hui sur une clarification. Quand est-ce que ce commissariat va ouvrir enfin ? Et c'est ce que les habitants de Planoise demandent, surtout sur la Place Cassin. Alors maintenant, venez maintenant sur des choses chiffrées et données datées sur nombre de policiers qui vont arriver sur Planoise. Comment vont se passer leurs missions dans ces quartiers, en lien avec la Police municipale ? Et quand est-ce que ce commissariat de Planoise va ouvrir enfin ?

M. LE MAIRE : Alors premièrement, le commissariat, il est ouvert déjà, pour commencer. Ah oui, il est ouvert depuis le mois de juin. Vous n'allez pas souvent Place Cassin, juin ou juillet. Alors il est ouvert déjà, il est ouvert. Bon déjà, vous parlez, vous n'y êtes même pas passé voir. Premièrement.

Deuxièmement, nous allons préciser en accord avec la Police nationale, préciser les modalités d'intervention de notre Police municipale.

Troisièmement, je n'ai jamais dit que la Police de proximité serait là au mois de mars, je ne suis même pas sûr que l'annonce ait été faite... a peut-être été faite après cela. Donc ce que j'ai dit, c'est que ce commissariat serait effectivement terminé en juin, juillet, ce qui a été le cas. Depuis, la Police nationale y a mis quelques moyens. Nous avons dit que nous attendions donc, l'État attendait les sorties des écoles pour pourvoir en postes ce commissariat de police, ce qui a été fait. Il est vrai qu'il y a eu des gros incidents dans le, on pensait en avoir un certain nombre au mois de septembre, octobre, c'est vrai, c'est juste, sauf que les gros incidents des quartiers qui s'appellent «les quartiers nord de Marseille», un quartier qui s'appelle, je ne sais plus comment, à Toulouse, à Lyon, à Trappe, et effectivement, je pense que ces responsables aussi au niveau de l'État, ils ont eu les effectifs là-bas de ces commissariats, où il y avait des situations sur le terrain, d'insécurité beaucoup plus importante que chez nous.

Ce que je sais, c'est qu'il y a deux promotions qui sortent à la fin de l'année, et l'on m'a dit que nous devrions avoir des policiers. Je ne sais pas si nous en aurons 15 d'ici la fin de l'année, mais qu'il devrait y avoir des policiers qui vont venir avec ces promotions dans les jours à venir. Un policier m'a même dit hier que des premières mutations allaient arriver. Je ne sais pas, j'interrogerai le Préfet pour savoir effectivement, mais cela n'est pas du tout, du tout abandonné.

Et effectivement, le Ministre m'avait dit qu'il viendrait à la rentrée. Il m'avait dit : «*Je viendrai lorsque l'effectif sera complet*». Il n'est pas venu, l'effectif n'étant pas complet, entre-temps, nous avons changé de ministre. Donc j'ai même rencontré, dernièrement, le nouveau Ministre de l'Intérieur, Christophe CASTANER, je lui ai demandé quand est-ce qu'il venait à Besançon. Il m'a dit : «*J'irai l'inaugurer quand il y aura les effectifs*», donc c'est bien qu'il y aura des effectifs. Voilà. Mais ne disons pas n'importe quoi, vous savez, c'est trop facile de surfer là-dessus.

On sait bien qu'il y a des difficultés dans certains quartiers de notre pays, et effectivement, on a mis les personnes là-bas. Monsieur OMOURI, Monsieur GROSPERRIN, ils posent des questions, ils ne nous écoutent même pas. Ça, c'est un problème, c'est un manque de respect Monsieur OMOURI que vous avez vis-à-vis de moi. Vous ne m'écoutez pas. Vous me posez des questions, et vous parlez avec Jacques GROSPERRIN. Vous ne m'écoutez pas. Non, mais c'est bon, vous avez eu deux fois la parole, c'est bien.

Je passe la parole à Monsieur MOUGIN. Non, non, non, vous me posez des questions, vous ne m'écoutez même pas. Vous n'avez même pas le minimum de respect... Non, vous êtes intervenu deux fois déjà.

M. Michel OMOURI : Une fois.

M. LE MAIRE : Non, deux.

M. Philippe MOUGIN : Moi je vous écoute, je suis très assidu à ce que vous dites. Je n'ai pas tout à fait la même conception de la loi pénale que vous et que Mme POISSENOT. Alors vous dites : «*Les effectifs vont être là*», mais vous n'avez pas dit quand. Alors là, évidemment, vous ne vous avancez pas, parce que vous...

M. LE MAIRE : Ce n'est pas la loi pénale qui décide ça.

M. Philippe MOUGIN : Non, mais je parle, c'est un petit aparté sur le sujet.

Par contre, pour votre propos de tout à l'heure, vous dites, je vous cite : «*Ils sont là pour protéger la population en attendant la Police nationale*». Alors moi, j'aimerais savoir comment la Police municipale peut protéger la population sans outil pour le faire, face à des gens qui peuvent être dangereux et armés. Voilà je vous pose la question.

M. LE MAIRE : D'abord, elle sécurise en limitant le périmètre. Il y a aussi une chose qu'il faut dire, il y a un abus de langage. Dire que la Police municipale n'est pas armée, si elle est armée, mais elle n'est pas armée d'armes létales.

M. Philippe MOUGIN : Oui, non, mais vous savez de quoi je parle.

M. LE MAIRE : Non, non, mais attendez, Monsieur Mougine...

M. Philippe MOUGIN : Je vous coupe rarement la parole, mais vous savez très bien où je veux en venir.

M. LE MAIRE : Monsieur MOUGIN, je sais où vous voulez en venir, mais moi, je réponds que la Police municipale est armée d'armes non létales, avec des pistolets à pulsion électrique qui peuvent atteindre quelqu'un jusqu'à, je crois, 7 mètres. Il y a d'ailleurs une personne qui a été interpellée et arrêtée grâce à l'utilisation de ce taser ou pistolet à impulsion électrique. Nous avons d'autres moyens de défense qui sont réputés moyens de défense, ils n'ont pas d'arme létale, c'est vrai. Ne me dites pas que la Police n'est pas armée, ce n'est pas vrai.

M. Philippe MOUGIN : Vous n'avez pas répondu à ma question.

M. LE MAIRE : C'est quoi votre question ?

M. Philippe MOUGIN : Comment un policier municipal peut protéger la population...

M. LE MAIRE : Eh bien en demandant à la population de se mettre hors du champ d'action, du théâtre d'opérations. Je ne sais pas comment on appelle ça, moi.

Je vais vous dire une chose, Monsieur MOUGIN, je pense à une chose, pour la Police nationale, voire la gendarmerie, quand les situations dépassent le cadre de leurs, je ne vais pas dire «compétences», mais leurs moyens d'action habituels, la gendarmerie, elle fait quoi ? Elle appelle le GIGN. La Police nationale, elle fait quoi ? Elle appelle le Raid. Eh bien, effectivement, dans la gradation, il y a la Police municipale, il y a un niveau... Monsieur MOUGIN, il y a un niveau Police municipale. Ça... Non, mais Monsieur MOUGIN vous devriez, vous, connaître ça mieux

que tout le monde, et vous le connaissez en plus. Il y a la Police municipale, c'est le premier niveau d'intervention, ensuite, il y a la Police nationale, et si la situation est très dangereuse comme c'est déjà arrivé, par exemple lors des prises d'otages à Planoise, à Fourier, c'est le Raid qui vient ; c'est le Raid qui vient. Voilà, c'est gradué.

M. Michel OMOURI : Voilà, simplement... Ce qui pose problème chez vous, c'est que quand on vous dit des vérités, vous dites clairement que ce que j'annonce quand je dis que le commissariat de Planoise n'est pas encore ouvert, vous dites aujourd'hui, là maintenant, que le commissariat est ouvert depuis un bon moment. Vous me dites que je ne mets pas les pieds Place Cassin. Eh bien, je suis passé encore la semaine dernière, et je passe devant, il se dit même que la Commission de sécurité n'a même pas encore donné son aval pour l'ouverture. Alors moi, j'aimerais bien que maintenant, que les journalistes aujourd'hui, aillent demain matin au nouveau commissariat, et voir s'il a bien été ouvert... Voilà, la place Cassin, avenue du parc. Simplement, j'aimerais bien que les médias aillent visiter ce nouveau commissariat de police de Planoise, et que vous les accompagniez... pour dire que M. OMOURI dit des bêtises ! Allez, chiche Monsieur le Maire, osez le faire.

M. LE MAIRE : Allez, osons-le.

Bien ensuite...

M. Michel OMOURI : Vous voyez, la réalité.

M. LE MAIRE : Non, mais la réalité, moi j'interroge le Commissaire de police, il me dit des choses. Je ne vérifie pas ce que le Commissaire de police dit.

Mme Danielle POISSENOT : Il est ouvert.

M. LE MAIRE : Il est ouvert, il y a des policiers qui sont dedans. Je vous donnerai les horaires d'ouverture, mais il est ouvert, avec des policiers dedans. Alors quand vous dites que la Commission de sécurité n'est pas passée, alors là, vraiment...

M. Michel OMOURI : D'après les éléments de...

M. LE MAIRE : Eh bien, je vais me renseigner, puis je vous redirai.

M. LE MAIRE : Oppositions ? Absentions ? Je n'en vois pas. Une abstention».

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2018

Question n° 16

Personnel communal - Avenant au contrat du chargé de communication événementielle - responsable des relations publiques

«M. LE MAIRE : Est-ce qu'il y a des questions ? Des oppositions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2018

Question n° 17

**Personnel communal - Convention d'adhésion au service du référent déontologue
du Centre de Gestion du Doubs**

«M. LE MAIRE : Des questions ? Des abstentions ? C'est Adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2018

Question n° 18

Personnel Communal - Recrutement au poste de chargé des collections d'histoire naturelle du Muséum au sein de la Direction Citadelle-Patrimoine mondial

«M. LE MAIRE : Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2018

Question n° 19

Convention pluriannuelle d'objectifs 2018-2021 entre la Ville de Besançon, l'Etat, la Région Bourgogne-Franche-Comté et la Régie autonome personnalisée La Rodia

«M. LE MAIRE : C'est adopté. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions».

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2018

Question n° 20

Centre Dramatique National de Besançon et de Franche-Comté - Convention pluriannuelle d'objectifs 2018-2020 entre la Ville, la Région, l'Etat et le Centre Dramatique National

«M. LE MAIRE : Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté.»

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2018

Question n° 21

Convention de mécénat entre la Ville de Besançon et le Crédit Agricole de Franche-Comté pour l'exposition «Guerre aux démolisseurs - Victor Hugo et la défense du patrimoine»

«**M. Pascal BONNET** : ...en 1948 qui nous permet de mieux connaître notre histoire nationale et locale.

M. LE MAIRE : Oui, c'est vrai, c'est une très belle exposition, et le Crédit Agricole est un grand partenaire de notre Ville, il faut aussi le souligner.

Il n'y a pas donc d'oppositions par rapport à cette convention ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2018

Question n°22

Réouverture du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie — Conventions de mécénat

«**M. LE MAIRE** : Réouverture du musée des Beaux-arts et d'Archéologie, donc vendredi, vous le savez. Convention de Mécénat. Est-ce qu'il y a des questions ?

M. Jacques GROSPELLIN : C'est vrai que l'inauguration, c'est un moment important pour notre Ville. Pour notre Ville, je dis bien, et pas simplement pour vous, Monsieur FOUSSERET.

M. LE MAIRE : C'est surtout pour la Ville, pas pour moi.

M. Jacques GROSPELLIN : Justement, on va en parler. Nous allons en parler. En tout cas, moi, je me réjouis de la venue du Président de la République, parce que d'autres Présidents -s'il vient, j'espère qu'il viendra-n en tout cas, c'est sous le haut patronage, donc ça veut tout dire, après il a un agenda, bon, je ne veux pas le défendre vis-à-vis de cela, mais j'espère qu'il sera présent. D'autres Présidents en tout cas ont honoré cette Ville, en tout cas notre Ville de leurs visites, et nous souhaitons aussi que d'autres à l'avenir puissent envisager la même démarche.

Mais je tiens néanmoins à vous alerter, parce que nous sommes inquiets des conditions d'organisation de cette inauguration, parce qu'il semble bien, vu en tout cas, ressenti à tous, alors c'est peut-être le problème des températures, ressenti réel, qu'une nouvelle fois, j'ai l'impression que la communication l'emporte sur le fonds. Annoncée très tôt, cette visite s'organise manifestement dans des conditions surprenantes. Alors je ne vais pas parler de mélange des genres, mais je m'interroge quand même sur quelque chose qui est peu compatible avec ce qu'on appelle nous «la tradition républicaine». Et il ne faut pas confondre visite ministérielle et visite d'un ancien chef de parti politique qu'il n'est plus, et qu'il ne se revendique pas. Pourquoi je vous dis ça ? Parce que la communication et dans l'organisation qu'on voit poindre, alors vous allez me dire que c'est peut-être le cabinet qui gère, etc., certainement. Mais moi je m'interroge sur l'organisation qui est faite et j'ai plutôt le sentiment encore une fois aujourd'hui qu'il y a un mélange, en tout cas dans les responsabilités politiques de certains, voire une certaine collaboratrice, de communication, et j'ignore les raisons pour lesquelles vous vous faites le promoteur de cette confusion dangereuse qui en réalité ne montre pas véritablement ce qu'on appelle, ou ce que vous revendiquez, certains, «ce nouveau monde», et les Bisontins peuvent légitimement s'émouvoir.

Alors en cette période difficile, je crois qu'il est compliqué d'organiser certainement, mais je pense qu'à un moment donné, il y a une organisation qui doit être véritablement efficace, et puis proposée, et j'aimerais avoir quelques contours en tout cas de ceux qui organisent cela. Je n'ai pas terminé.

Donnez à cette inauguration l'ampleur qu'elle mérite. J'ai dit, ce n'est pas mélange des genres ou de l'appropriation par un tout petit groupe de la gestion et des intérêts de cette Ville. Restituez aux Bisontins la place qui doit être la leur. Vendredi prochain, ce Musée n'est pas celui de la République en Marche. Les Bisontins ont besoin d'un Maire présent, proche de leurs préoccupations, qui s'intéresse à leur quotidien. L'essentiel est bien sûr ailleurs, c'est la place de ce nouveau Musée dans la politique culturelle qui doit guider votre action. C'est l'accès de tous à

l'avenir, à cette politique pour une citoyenneté libre et responsable, c'est la volonté que ce Musée participe efficacement de l'attractivité et du rayonnement de notre territoire. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Vous savez, ce que vous dites là, c'est, au fond, c'est terrible de vouloir en permanence -j'aimerais aller jusqu'au bout sans être coupé- vouloir dire que je mélange les genres, de vouloir accuser certains ou certaines de mes collaborateurs ou collaboratrices, c'est ignoble de votre part.

Je vais vous dire, pourquoi effectivement cette manifestation, cette venue du Président de la République, elle est organisée par qui ? Par la Présidence de la République, et c'est le Préfet qui est aux commandes. Nous étions encore ce matin jusqu'à 15 heures, j'étais chez M. le Préfet pour organiser cela. Tout le protocole, tout ça, c'est, même les cartons, les intitulés du carton, c'est la Présidence de la République qui le fait. Et j'ai tenu à ce que ça soit effectivement, je ne peux pas vous laisser dire que cela est fait par la République en Marche. C'est scandaleux. Moi, quand Jacques CHIRAC est venu ici, je l'ai reçu. Quand M. le Premier Ministre, un autre Premier Ministre de vos amis est venu, je les ai reçus. Je n'ai jamais dit que c'était la fête de l'UMP ou du RPR, je ne me souviens plus de l'époque. Ce n'était pas ça. Nous, c'est pareil. C'est pareil Monsieur GROSPERRIN, écoutez-moi s'il vous plaît... Oui vous avez deux oreilles, mais vous ne m'écoutez pas. Vous avez deux oreilles, vous avez deux cerveaux aussi, sûrement !

Bon simplement, il faut que vous sachiez que le Président de la République, j'ai sollicité le Président de la République il y a environ un an pour qu'il vienne, il m'a dit «*Je ferai le maximum pour venir, il faut que je vérifie que c'est possible*». Et jusqu'au dernier moment, il ne pouvait pas venir. Et considérant que c'était très important pour la Ville, vous avez raison, ce n'est pas pour le Maire de Besançon qu'on fait ça, c'est pour la Ville. Il y aura beaucoup d'invités, il y aura beaucoup de télévisions, beaucoup de journaux. Simplement, il y a une visite de presse qui a lieu après-demain, je crois. Il y a déjà 20 médias nationaux qui descendent ici pour parler de Besançon. Il y a une autre visite de presse, pour la presse locale, le jour précédent, parce que nous voulons aussi favoriser la presse locale, il y a une dizaine de participants. Donc c'est vraiment un grand moment pour la Ville, et moi, je ne voudrais pas, Monsieur GROSPERRIN, que pour des prétextes politiques, vous puissiez... comment dire ? Ternir cette fête qui est la fête de toutes les Bisontines et les Bisontins ... vous avez dit d'une faction ou d'un groupe, ce n'est pas vrai, c'est totalement faux. D'ailleurs une visite républicaine, vous savez très bien, puisque que c'est le Préfet qui coordonne ça, que vous faites partie des 12 personnes qui vont accueillir le Président de la République. C'est le Préfet qui gère ça. Il y aura 12 personnes, la Présidente du Conseil Régional, la Présidente du Conseil Général, le Maire de Besançon et les huit parlementaires, toutes couleurs politiques confondues qui seront là, et qui seront aussi invitées par ailleurs.

Donc c'est une visite républicaine dans le cadre de la République, et je ne peux pas accepter que vous disiez que c'est l'inauguration de la République en Marche. Ce n'est pas juste, et Monsieur GROSPERRIN, vous devez être au-dessus de ça. Vous serez invité, vous serez tout à votre place, et je suis sûr que vous nous ferez l'honneur de venir à cette inauguration.

Mais alors vraiment, arrêtez avec cela, et ce n'est pas moi qui tiens les cartons. Ce n'est pas moi qui tiens les cartons, parce qu'il y a encore quelques jours, nous ne savions pas si le Président de la République pourrait venir.

Je vais vous dire aussi, il tient beaucoup à la culture, c'est certainement le premier Musée qu'il inaugure de sa mandature. Il tient beaucoup à la culture. Il aime bien cette Ville, c'est vrai, il est déjà venu deux fois, vous savez. Il est venu inaugurer Micronora, une personne où pas grand monde ne pensait qu'un jour il serait Président de la République. Il est venu à Besançon, considérant que c'est une Ville qui était intéressante. Il est revenu par la suite dans des déplacements plus politiques. Mais donc il y a quelques jours, il ne devait pas venir. Et oui,

effectivement, je lui ai demandé s'il pouvait effectivement regarder dans son agenda. Il a changé son agenda pour venir effectivement à Besançon. Et je remercie le Président de venir, c'est un honneur pour tous, tous, toutes et tous qu'il vienne ici pour la Ville.

Et je souhaite que cette fête, ce qui sera suivi, on en parlait... On va en parler sur les radios, dans les télévisions. Je crois même que Télématin va venir. Je veux que ça soit la fête de Besançon pour qu'on sache effectivement que dans cette Ville, cette belle Ville de province, il y a un capital extraordinaire culturel, une richesse, une intelligence, et je voudrais que ça dépasse largement les frontières de la Bourgogne et de la Franche-Comté.

Voilà comment les choses sont organisées, ce n'est pas réalisé à la va-vite, c'est organisé en fonction d'un Président qui a dû changer son emploi du temps pour venir honorer la Ville de Besançon. Voilà ce que je voulais vous dire d'une façon très claire.

Pardon ? Mais le Président de la République sera là, bien sûr, pourquoi ne serait-il pas là ? ...Alors écoutez, alors non, il y a un moment... non, mais il y a un moment, s'il vous plaît, Monsieur GROSPERRIN, il y a un moment... ce matin, il y a une visite avec tout le staff... Écoutez-moi, Monsieur GROSPERRIN, parce que vous ne pouvez pas dire n'importe quoi. Oui, il y a eu ce matin une visite, il y avait même une manifestation sur la place de la Révolution, effectivement il y avait une vingtaine de personnes, des policiers et des gendarmes, un Général de gendarmerie, le Préfet qui faisaient la pré-visite. Alors oser dire ce soir que la visite n'est pas sur son agenda, c'est vraiment donner des fausses informations.

M. Jacques GROSPERRIN : Je vous pose la question.

M. LE MAIRE : Je ne sais pas s'il y est ou s'il n'y est pas, je vous dis simplement que ça a été annoncé. Je l'ai annoncé dans la presse, le Président de la République viendra. Il viendra donc le 16 ici, à Besançon, et je vous demande même d'être là assez tôt, car il y aura beaucoup de monde. Il y a déjà plus de 1 200 personnes qui ont répondu à nos invitations. Je vous demande simplement une chose, au-delà des relations que nous pouvons avoir entre nous, qui ne sont pas forcément toujours excellentes, ne ternissez pas, je vous demande de ne pas ternir l'image effectivement de Besançon, le jour de cette inauguration. Mais je sais que vous ne le ferez pas. Voilà. Donc le Président, oui il vient.

M. Jacques GROSPERRIN : Je demandais, c'est tout.

M. LE MAIRE : Quand vous dites *-ce n'est pas sur son agenda-*, écoutez, excusez-moi.

M. Jacques GROSPERRIN : ...ça n'était pas sur son agenda il y a une heure !

M. LE MAIRE : Eh bien peut-être qu'il n'y est pas encore maintenant, mais je peux vous dire qu'il vient. Mais d'ailleurs, vous savez très bien qu'il vient, puisqu'on a dû vous envoyer déjà les cartons d'invitation sous le patronage, vous le savez, vous avez été invité. L'ensemble du Conseil Municipal a été invité, l'ensemble du Conseil Départemental, l'ensemble du Conseil Régional, tout le monde a été invité, parce qu'il faut que ça soit la fête, la fête de tous les Bisontines et les Bisontins. Et je ne vous autorise pas, d'une part je ne vous autorise pas à parler, Monsieur GROSPERRIN, vous parlez encore à nouveau du mélange des genres, il n'y a pas de mélange des genres. Ce n'est pas la fête d'un parti... d'un mouvement politique, c'est la fête d'une Ville, et d'une Région. Voilà.

M. Pascal BONNET : J'ai reçu en effet une invitation qui précisait que la manifestation se faisait sous le haut patronage du Président, et il y avait une incertitude apparemment sur sa venue. Apparemment, vous confirmez, donc on pouvait s'interroger quand même.

M. LE MAIRE : Écoutez, moi je vois là, on me donne : Élysée, 20 heures, déplacement à Besançon à l'occasion de l'inauguration du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie. Vous voyez, il n'y a rien marqué le samedi, ça ne veut pas dire que samedi, il ne fait rien. Parce que simplement, je vais vous dire, la visite de reconnaissance n'ayant pas été faite, peut-être attendait-il que les visites soient faites. Voilà. Ne me remerciez pas, de toute façon, vous êtes invité, Monsieur OMOURI. Simplement, pour celles et ceux qui sont invités, c'est-à-dire quasiment toute la salle, venez avec vos cartes d'identité, et soyez là présents un peu à l'avance, parce qu'il va y avoir quand même beaucoup de monde. Bien.

M. Christophe LIME : Oui, moi, je n'ai pas l'agenda de M. MACRON, donc...

M. LE MAIRE : Moi non plus d'ailleurs !

M. Christophe LIME : Je ne rentrerai pas dans ce type de débat là. Je pense que c'est un évènement majeur pour... pour notre Ville et les élus de l'intergroupe seront présents le soir avec la population pour pouvoir mettre en œuvre ce nouveau lieu de culture.

On a entendu que le Président de la République était attaché à la culture, il vient d'être appelé par le Maire, mais quand on regarde un petit peu les budgets de la culture, y compris sur le budget de 2019, on s'aperçoit qu'il y a un maintien du budget hors inflation, et qu'y compris, ce maintien n'est lié que parce qu'il y a un certain nombre de recettes liées au loto du patrimoine. Donc on peut aussi s'interroger, lorsqu'il y a un certain nombre de choix, y compris dans le futur budget qu'il n'est pas encore complètement voté, de faire un choix par rapport à un certain nombre d'orientations budgétaires. Et c'est vrai qu'on aurait préféré avoir une augmentation du budget de la culture plutôt que celui de l'armement, puisqu'on augmentera celui de l'armée de 5 %, alors qu'on stagnera celui de la culture.

L'autre point, c'est qu'Emmanuel MACRON a été aussi Ministre de l'Économie, et mon historique, c'est aussi les contraintes que nous avons pu avoir à subir au titre des collectivités, depuis un certain nombre d'années, et qui ont amené notre budget culture au niveau de notre collectivité à être amputé d'une façon régulière. Il y a 3 6 4 ans, les dotations aux associations étaient de 970 000 K€, aujourd'hui, elles sont de 691 000 K€, et encore, avec une baisse de 55 K€ cette année. Donc on voit bien que les contraintes qu'on a pu avoir au niveau de la culture, même si on a un ouvrage important qui aujourd'hui est mis en œuvre, nous ont amenés fortement à diminuer toutes les autres subventions sur l'aspect culturel qu'on a pu avoir depuis un certain nombre de temps au niveau de notre collectivité.

Le dernier point, et c'est pour ça que je fais le lien avec le début, on est quand même dans une société qui est fortement troublée aujourd'hui, et les aspects culturels sont des éléments aussi de stabilisation et de clairvoyance à l'intérieur de l'ensemble de notre population, y compris dans l'ensemble de sa diversité. Et c'est pour ça qu'on a fortement insisté sur ce premier débat des orientations au niveau de la culture, comme sur d'autres dossiers. Mais j'ai un peu l'impression, et y compris, puisqu'on sait qu'on nous annonce que dans les semaines ou dans les mois à venir, nous n'aurons plus de réduction sur nos collectivités territoriales au niveau des dotations, qu'à partir de l'année prochaine, le dossier de la culture, comme les autres dossiers de notre collectivité, ne seront plus en régression, et que nous n'aurons plus à nous exprimer de cette façon.

Coupure son de 02.10.54 à 02.11.07

M. LE MAIRE : Le commissariat ouvre de 9 heures 30 à 17 heures 30. Pardon ? Le nouveau, oui. Écoutez, c'est le Commissaire central qui le dit, donc ça doit être vrai. Il ouvre de 9 heures 30 à 17 heures 30, avec une pause méridienne d'une heure du lundi au vendredi. Il y a trois policiers qui y sont affectés.

M. Michel OMOURI : Le nouveau ?

M. LE MAIRE : Oui, le nouveau.

M. Michel OMOURI : Depuis quand ?

M. LE MAIRE : Bon allez, écoutez, vous irez demander.

Bon. Réouverture du Musée... oui, oui... mais si vous êtes passé pendant l'heure de fermeture le midi, effectivement oui. Bien, bon, moi écoutez, j'ai vérifié l'information.

Bon, alors, quels sont ceux pour le rapport n ° 22 ?

M. Michel OMOURI : Ce n'est pas sérieux quand vous dites ce que vous dites.

M. LE MAIRE : C'est le Commissaire qui le dit.

M. Michel OMOURI : Ce n'est pas sérieux. Je vous pose la question depuis quand !

M. LE MAIRE : Depuis le début juillet, depuis le mois de juillet, voilà.

M. Michel OMOURI : Vous êtes sûr ?

M. LE MAIRE : Oui. Bon allez, ça suffit. Bien, réouverture du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie, quels sont ceux qui sont contre ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2018

Question n° 23

Acquisition d'une oeuvre de Giovanni Battista Beinaschi (1636-1688) pour le Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie - Demande de subventions et mécénat

«**M. LE MAIRE** : Myriam LEMERCIER, tu veux dire un mot ?

Mme Myriam LEMERCIER : Je sors de l'Assemblée départementale, il ne me semble pas qu'il y ait cette ambiance et ce ton quand nous nous adressons, nous, la minorité, à la Présidente. Donc j'aimerais bien que vous vous calmez, Monsieur OMOURI, parce que ça devient insupportable.

M. LE MAIRE : Monsieur OMOURI, vous n'avez pas la parole.

M. Michel OMOURI : Attendez, on m'invective ! Je peux donner une réponse quand même !

M. LE MAIRE : Ah non, non ! C'est moi qui vous invective ! C'est le monde à l'envers. Bon allez... Non, écoutez, je demande à ma majorité de ne pas s'énerver. Ne vous énervez pas.

Je vais vous dire quelque chose, chers amis de ma majorité, et je vais le dire devant eux, ce qu'ils vont essayer de faire jusqu'à l'année prochaine, c'est de nous énerver à chaque Conseil Municipal. Ils vont essayer de nous diviser, de... Voilà, c'est ça. Mais allez-y, vous n'y arriverez pas. Patrick BONTEMPS...

Non, vous n'avez pas la parole. Monsieur OMOURI, vous n'avez pas la parole. Monsieur OMOURI, vous n'avez pas la parole... vous l'aurez après.

Bon je vais suspendre la séance. Je vais suspendre la séance. Je suspends la séance 5 minutes.

Vous n'avez pas à prendre la parole quand je ne vous la donne pas.

La séance est suspendue.

M. LE MAIRE : La séance est réouverte, veuillez vous asseoir. La séance est réouverte.

Bien, nous en étions au 23. Alors le 23, quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ? Il est donc adopté.

Je vais juste vous donner une information importante que je viens de recevoir du Commissaire. Est-ce que M. OMOURI est là ? M. le Commissaire fait savoir que le commissariat est ouvert depuis l'ouverture en juillet. C'est ce que je disais.

Donc je ne mens pas, et je ne donne pas de fausses informations. Depuis le mois de juillet, manifestement vous n'y êtes pas passé».

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2018

Question n° 24

Convention-cadre de partenariat culturel et scientifique entre la Ville de Besançon et l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives

«**M. LE MAIRE** : Est-ce qu'il y a des remarques ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2018

Question n° 25

Dénominations d'espaces publics

«**M. LE MAIRE** : Vous avez un certain nombre de propositions. Pas de remarques ?
C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2018

Question n° 26

Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, le 25 novembre 2018

«**M. LE MAIRE** : Ilva SUGNY, je pense que c'est bien que tu puisses dire un mot effectivement.

Mme Ilva SUGNY : Oui. Merci Monsieur le Maire.

C'est un bien triste jour que ce 25 novembre pour la lutte contre les violences faites aux femmes. Ces femmes, elles ne se sont pas suicidées, elles n'étaient pas atteintes de maladie incurable, elles n'étaient pas accidentées de la route. Elles sont mortes sous le coup de leurs compagnons. Oui, aujourd'hui en France, on peut mourir parce que l'on est une femme. Alexia, il y a juste un an à Gray, Adelissa il y a quelques semaines à Mandeure, et Razia à Besançon, il y a quelques jours, seule, sans protection. Et pourtant, elle a parlé. Personne ne l'a entendue. Et pourtant, elle a crié, personne n'a bougé. Notre société n'a pas su la protéger. Des hommes qui tuent leur compagne et qui laissent des enfants sans leurs mamans.

Il y a bien sûr les violences visibles, celles que l'on voit sur des visages tuméfiés, des blessures, des fractures, mais il y a aussi les violences invisibles, plus souterraines, plus difficiles à détecter comme les violences psychologiques. Ignorer, nier l'autre, et le considérer comme un objet. Les violences économiques, contrôler l'argent pour contrôler l'autre. Plus que jamais, il est important d'éveiller, d'éduquer dès le plus jeune âge, à l'égalité fille/garçon et au respect de l'autre. Et c'est le choix de cette mairie d'avoir soutenu pendant des années les acteurs locaux.

Et puis, un fait divers déclenché par un polémiste sur les plateaux télévisés. Il s'adresse à une journaliste qui a un prénom étranger, et qui lui dit : «*Madame, votre prénom est une insulte à la France*». Est-ce que Leila SLIMANI, Rachida DATI, Najat VALLAUD-BELKACEM sont une insulte à la France ? Ce soir dans cette salle, il y a Karima, il y a Rosa, il y a Sorour, il y a Mina, il y a Ilva et il y a Abdel. Sommes-nous une insulte pour la France ? Sommes-nous moins engagés pour la République que les Bernadette, les Ségolène ou les Roseline ? «*Plus jamais ça, plus jamais ça, plus jamais ça*» ont scandé les centaines de personnes place Pasteur.

M. LE MAIRE : Merci.

(Applaudissements)

Merci effectivement, et je pense, comme on me le dit, que ce type d'intervention redonne de la hauteur à nos débats, et je te remercie de l'avoir fait.

Bien, donc la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes. Voilà, on attribue une subvention de 400 € à l'association, et je répète que nous avons pris des contacts. J'ai téléphoné personnellement à Mme PERROT qui est la Directrice de «Solidarité Femmes» pour dire que pour tous les problèmes liés à la disparition de Razia, concernant entre autres peut-être les problèmes d'inhumation et autres, nous serions aux côtés de l'association pour qu'elle puisse être enterrée dignement, et pas dans les difficultés. Voilà.

Donc ce rapport-là, tout le monde est d'accord, et je vous en remercie».

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2018

Question n° 27

**Permanence de la mission «Lutte contre les discriminations et droits des femmes»
Convention de partenariat entre le Centre Communal d'Action Sociale et la Ville de
Besançon relative au fonctionnement de la Maison de services au public de
Planoise**

«**M. LE MAIRE** : La MSAP connaît un vrai succès d'ailleurs à Planoise, je le redis.
Pas de remarques ? C'est donc adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2018

Question n° 28

Etrier bisontin - Exonération partielle du loyer du Centre Equestre Municipal

«**M. LE MAIRE** : L'Étrier Bisontin, qui connaît des difficultés. C'est Abdel GHEZALI qui propose une exonération partielle du loyer du Centre équestre municipal. Pas de remarques? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2018

Question n° 29

Avenant au Contrat Local de Santé 2016-2018 entre la Ville de Besançon, le CCAS, l'ARS et la Préfecture

«M. LE MAIRE : Pas de remarques ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2018

Question n° 30

Approvisionnement en livres et fournitures scolaires des écoles publiques de Besançon et de certaines directions municipales - Lancement et autorisation de signature du marché

«M. LE MAIRE : Pas de remarque ? Une abstention. C'est donc adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2018

Question n° 31

Chauffage urbain de Planoise et des Hauts du Chazal - Frais de raccordement

«**M. LE MAIRE** : Le contexte, Anne VIGNOT en a déjà parlé tout à l'heure, une baisse de la consommation à l'avenir, donc un rapport fort bien détaillé. Pas de remarques ? C'est donc adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2018

Question n° 32

Convention pluriannuelle d'objectifs avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Franche-Comté pour la préservation et la mise en valeur du patrimoine naturel sur le territoire bisontin

«M. LE MAIRE : Pas de remarques ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2018

Question n° 33

Reversement et prise en charge des frais de mise en œuvre des forfaits post-stationnement par la Ville de Besançon - Convention avec la CAGB

«**M. LE MAIRE** : C'est-à-dire qu'on va nous reverser effectivement, donc de l'argent.
OK.

M. Philippe MOUGIN : On en a parlé en commission, effectivement, puis je m'interrogeais quand même sur un fait. On sait qu'il y a trois zones de stationnement à Besançon, mais ce qui m'interroge, c'est : quand une personne paye un stationnement pour plusieurs heures dans une zone et qu'il décide, pour une raison quelconque, de changer de zone, doit de nouveau payer sur une autre zone. Est-ce qu'il n'y aurait pas un moyen technique, justement, pour éviter double paiement, une pénalité pour ces gens-là qui viennent en Ville. Ça peut être des gens qui visitent les commerces, etc. Leur permettre justement de ne payer qu'une fois. Il me semble que c'est une petite injustice. Donc est-ce qu'il ne serait pas faisable techniquement de modifier les choses ?

M. LE MAIRE : Techniquement, je ne sais pas. Vous savez qu'il y a un nouveau système avec Whoosh, on peut remettre des sous, donc on peut ajuster quand même au plus près son stationnement.

Mme Marie ZEHAF : Techniquement, on n'a pas de moyen effectivement pour pouvoir prolonger le stationnement sur une autre zone, en fait. On a trois zones, donc un stationnement chrono, où effectivement, on peut rester très peu de temps. Après un Mezzo et un Tempo, mais on n'a pas les moyens effectivement de rebasculer du stationnement qu'on a payé en Chrono sur du Mezzo ou sur du Tempo en fait. Ça, c'est impossible. Enfin vu la configuration des horodateurs, pour l'instant, c'est impossible quoi.

Après, comme disait M. le Maire, on a le système Whoosh qui marche très, très bien, où les gens maîtrisent leurs stationnements depuis leurs Smartphones, effectivement, qui permet soit de payer au plus juste, soit de rajouter effectivement si on dépasse le stationnement, en fait.

M. LE MAIRE : Bien voilà ce qu'on peut vous répondre. Alors peut-être qu'un jour, à terme, ce sera possible, mais pour l'instant, ce n'est pas possible.

Bien, est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est donc adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2018

Question n° 34

Convention de partenariat relative aux jetons FreePass

«Mme Catherine COMTE-DELEUZE : Je voulais simplement faire une intervention à propos de ces FreePass qui sont un bel outil, malheureusement pas assez utilisés par les commerçants. Ça fait plusieurs mois ou années qu'avec l'Office du commerce on essaie de trouver des idées pour que ça soit mieux utilisé. Je crois que notre nouveau manager a l'intention de faire carrément, avec M. MORTON, du porte-à-porte commerçant après commerçant, pour les motiver. Et je m'interrogeais tout à l'heure sur l'idée de motiver aussi les Bisontins en leur disant que ça existe, parce que moi, j'ai fait des petits sondages autour de moi, on n'est pas très nombreux finalement à les connaître. Alors il y a bien sûr la distribution massive, gratuite, pourquoi pas, ou les réseaux sociaux, ou que ce soit les Bisontins qui réclament quand ils passent à la caisse : «*Au fait, et mon jeton !*». Peut-être que du coup, ça incitera après les commerçants à aller les chercher. Ça pourrait être une idée. Voilà.

M. LE MAIRE : Oui, bon... Thierry.

M. Thierry MORTON : Oui, alors rapidement, effectivement, on refait une campagne de sensibilisation auprès des commerçants, également des Bisontines et des Bisontins, surtout lors des «Samedis piétons», puisque chaque fois qu'ils viennent au chalet déposer leurs petites facturettes, ils reçoivent en contrepartie un FreePass, et on leur demande effectivement de bien le signaler au niveau des commerces qu'ils fréquentent. C'est une vraie difficulté, les commerçants pour la plupart n'ont toujours pas compris l'intérêt de cet avantage, qui est dommage, parce que c'est aussi une façon de fidéliser la clientèle.

Nous avons, comme vous l'avez dit Catherine, absolument décidé de monter un peu le rythme, puisque nous allons assurer une visite de l'ensemble des commerçants et normalement, on aura fait le tour des commerçants du centre-ville au mois de février. Donc nous avons déjà commencé, nous allons les faire un par un, et effectivement, on constate encore que les commerçants ne connaissent pas le dispositif. Donc il faut effectivement, je vais dans le même sens, renforcer la communication et le contact pour que ça devienne vraiment un outil intéressant pour tout le monde.

M. LE MAIRE : Bon, c'est un très beau système, mais il a des difficultés d'être pris en compte par les commerçants, disons-le déjà, pour donner le FreePass. Il y en a combien ici qui ont déjà reçu des FreePass ? 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12. Oui, 13.

M. Laurent CROIZIER : Moi, je me réjouis ce soir que le système soit remis en action, puisqu'on avait entendu, en tout cas, il avait été évoqué sa disparition, donc moi, je me réjouis qu'on le poursuive. Peut-être, une question : il y a 1 200 commerçants au centre-ville de Besançon, il y en a seulement 80 qui sont membres de l'Union des commerçants. Peut-être a-t-on un rôle à jouer pour mettre en avant l'enjeu pour les commerçants de parler d'une seule et même voix, et peut-être est-ce notre rôle de les inciter à adhérer à l'Union des commerçants. Je ne sais pas dans quelle mesure il est possible de le faire, mais je crois qu'il faut qu'ils comprennent cet enjeu de parler en collectif, et que c'est beaucoup plus facile pour la Ville d'avoir un seul interlocuteur que d'en avoir 1 200.

M. LE MAIRE : Alors je vais passer la parole à Thierry. C'est un peu le rôle, Catherine vient de le dire, un peu le rôle aussi du manager du commerce de diffuser cette information.

Ensuite, vous savez, la difficulté, on la connaît tous, c'est qu'il y a beaucoup de magasins qui sont tenus par des franchisés, et que les franchisés, bon, le patron, il est très, très lointain.

Mais Thierry, tu vas compléter ça, je t'en prie.

M. Thierry MORTON : Oui, non, mais c'est ça. C'est-à-dire que la grosse difficulté sur les 1 200 commerces, c'est qu'on a quand même une grande partie d'enseignes franchisées, et sur les franchises, c'est compliqué, parce qu'ils sont juste gérants et ils attendent l'accord de la franchise. Ce n'est pas toujours évident, donc on essaie de persuader, de convaincre, mais voilà, ça serait se cacher derrière son petit doigt que de dire que le problème il n'est que sur les franchises. Non, il est aussi sur certains indépendants qui ne veulent pas jouer le jeu. Vous discutez avec les responsables de l'association, on a monté un certain nombre d'opérations pour les motiver et les intéresser avec un certain nombre d'avantages, mais ça reste compliqué, c'est un travail de longue haleine. Voilà. Il n'y a pas un esprit de, j'allais dire de corps, je ne sais pas comment dire. Voilà. C'est peut-être parce que ça s'appelle «commerces indépendants», ils veulent être vraiment indépendants, mais bon, on ne désespère pas.

M. LE MAIRE : OK, merci. Mais ce n'est pas facile, c'est vrai. Bien. Est-ce qu'il y a par rapport à ça d'autres remarques ? Non ? Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2018

Question n° 35

Restructuration du Pôle des Tilleuls - Poursuite de l'opération - Rénovation du bâtiment Sud - Finalisation du programme et demandes de subventions

«**M. LE MAIRE** : Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2018

Question n° 36

Mise à disposition technique des agents de la CAGB pour la Défense Extérieure Contre les Incendies (contrôle voire achat poteaux incendies), l'eau salée et les fontaines de la Ville de Besançon

«M. LE MAIRE : Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2018

Question n°37

Contrat de Ville - Convention Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain Grette

«**M. LE MAIRE** : Je passe la parole à Yannick POUJET. Si, ce n'est pas toi qui devais intervenir ? Pas sur celui-là ? Bon. Attends, vous aimeriez mieux que l'on fasse autrement ? Mais normalement, tu devais dire un mot peut-être là. C'est Nicolas. Bon, alors mes informations ne sont pas très bonnes.

M. Thibaut BIZE : Pour ce qui est sur ce rapport, nous, nous ne pouvons pas prendre position en faveur de ce dossier, parce qu'il ne va pas dans le sens du développement, du logement social sur notre Ville. Au contraire, il va plutôt dans le sens de sa réduction. Le rapport prévoit la déconstruction de près de 500 logements, de 500 logements sur la Ville, et la reconstruction de seulement 112, dont 71 sur le territoire de la commune. Donc on a moins d'un quart des logements détruits qui se reconstruit, ce qui constitue une perte sèche de 388 logements pour l'Agglomération, logements sociaux publics.

Je rappelle aussi le contexte dans lequel nous sommes, avec un encouragement par le gouvernement à travers la loi Elan, de l'accélération de la vente des logements sociaux en la multipliant par 5, ce qui va aussi mécaniquement diminuer le nombre de logements sociaux sur notre Ville ; alors qu'on le sait aujourd'hui, on a les chiffres, ce n'est pas la solution miracle. Aujourd'hui, on nous a donné les chiffres pour la Ville de Besançon. Sur 100 logements sociaux qui ont été vendus, seulement 16 ont été achetés par les locataires. Donc on est très, très loin du mythe de l'accession à la propriété des classes moyennes et défavorisées.

Donc voilà, pour toutes ces raisons qui vont dans le sens d'une réduction du logement public, nous ne pouvons pas être en accord avec ce rapport.

Pourtant, ce rapport prévoit des fonds importants dans le cadre des déconstructions pour les bailleurs et quand on connaît les difficultés des bailleurs, nous ne voulons pas en rajouter à celles que le gouvernement leur impose. Et donc c'est pour cette raison, parce que nous sommes attachés aux bailleurs, et que nous ne voulons pas les mettre en difficulté, que nous ne voterons pas contre. Nous nous abstiendrons, mais moralement, cette abstention a valeur d'un vote contre.

M. Michel OMOURI : Simplement, il y a à peu près 3 - 4 ans, j'avais posé la question du devenir du quartier de Planoise lors de la déconstruction dans son économie locale, la vie associative, et la maison de quartier, surtout la maison de quartier. Aujourd'hui, j'aimerais savoir quelle sera la vision jusqu'à la déconstruction totale, et aussi le devenir de cette maison de quartier parce que quand on regarde, à vol d'oiseau, entre Velotte, Brulard, et Saint-Ferjeux, vous avez à peu près, allez, 1 kilomètre, 2 kilomètres d'intervalle. Donc aujourd'hui se pose la question de cette maison de quartier. Quel est son devenir par rapport à la déconstruction ? Donc d'ici 2022, il n'y aura plus rien, ce sera une friche, et quel sera le devenir de cette maison de quartier ? Et aussi, sans oublier le commerce de proximité qu'il y a sur ce quartier.

M. LE MAIRE : Alors concernant la Grette, le commerce de proximité, pour l'instant, vous savez que les trois bâtiments vont être démolis, démontés, déconstruits. Dans le 29, il reste une personne, je crois, donc il est quasiment vide. Il a été dit que, effectivement, pendant un certain temps, ce lieu allait être, on va reconquérir ce lieu, le réurbaniser, c'est-à-dire certainement remettre de la végétation, quelque chose comme cela en attendant, et qu'il n'est pas question de

reconstruire tout de suite des logements effectivement sur le secteur, puisque ce qui apparaît comme prioritaire, c'est effectivement le quartier de Planoise. Ça, c'est une chose.

Alors la maison de quartier de la Grette, nous avons toujours dit qu'elle restait là. Donc elle reste là. Il y a encore dans le secteur quand même beaucoup d'activités, et puis à terme, on ne va pas démolir une maison de quartier, alors qu'à terme, on sait qu'on va reconstruire là. Bon, il y aura peut-être un peu moins d'activités pendant un certain temps. Elle a subi un incendie grave, vous le savez, donc elle va être en partie reconstruite, pas forcément totalement. Peut-être les fonctions qui sont intérieures seront peut-être dispatchées différemment. Il y aura toujours des solutions, mais ça, peut-être que tu pourras en dire un mot, ou Danielle pourra en dire un mot. Donc pour répondre très clairement à votre question, la maison de quartier, elle reste là.

M. Philippe GONON : Il me semble que nous pourrions approuver ce dossier pour au moins quatre bonnes raisons. D'abord, parce que nous allons démolir les 408, ce dinosaure architectural, cette zone de non-droit pendant trop longtemps, cet héritage d'un passé urbanistique révolu, et que j'ai appelé de mes vœux depuis très, très, très longtemps.

Deuxièmement, parce que ce quartier va être dédensifié, ce qui me semble être une chose évidente.

Troisième chose, parce qu'il y a beaucoup de financements, comme Thibaut BIZE vient de le rappeler, et qu'il serait dommage de s'en priver.

Et puis surtout, parce que vous allez prendre le temps de la réflexion pour concevoir un nouveau quartier, et c'est ce quatrième point qui emporte notre adhésion. C'est à la fois en tant que Conseiller Municipal que je m'exprime, mais c'est aussi en tant que Président d'un EHPAD, celui de Bellevaux. Vous savez tout l'intérêt que nous portons à cette population de personnes âgées qui ne cesse de grandir dans notre Ville, dans notre société. Et il me semble que nous pourrions ici, utiliser cette expérience, pour tenter de nouvelles pistes de développement, de services pour cette population âgée.

M. LE MAIRE : Pourquoi pas ?

M. Philippe GONON : Alors, je voudrais, je voudrais vous faire part de réflexions que nous avons en ce moment même, avec un certain nombre de partenaires qui s'appellent l'ARS, qui s'appellent la FHF, qui s'appellent le GHT, qui s'appellent aussi des collectivités locales proches de Besançon, dans la périphérie de Besançon qui sont confrontées à ce problème et qui sont actuellement en train de réfléchir avec d'autres partenaires à des solutions et des solutions de centre-ville, et des solutions de proximité, et non pas comme d'habitude, repousser à l'extérieur un certain nombre de cités dortoirs réservées à ces populations âgées.

Aujourd'hui, nous n'avons globalement que deux types de réponses massives au problème du vieillissement de la population. C'est soit le maintien à domicile, et dans ce cas-là, vous avez une personne isolée, soit c'est quasiment l'EHPAD, où là, vous n'êtes pas isolé, mais nous connaissons l'environnement qui n'est pas le plus agréable possible. Il faut donc être créatif, imaginatif, innovant pour que chaque quartier puisse proposer des solutions de logement, des solutions de proximité, des solutions dotées de services nécessaires à la vie au quotidien, et de services de santé non affectés en priorité.

Moi, ce que je vous propose, Monsieur le Maire, c'est lorsque vous aurez lancé cette réflexion sur le futur quartier de la Grette, c'est de nous associer à ces réflexions non pas en tant qu'élus municipaux, mais en tant que partenaires de cette évolution de la société et de son adaptation au vieillissement. Je vous remercie.

M. Nicolas BODIN : Oui. Donc je vais essayer de donner des éléments d'informations en essayant de répondre aux différentes interrogations qui ont été posées.

Donc ce document, il est extrêmement important, puisqu'en fait, il fixe les différentes modalités, notamment financières, de prise en charge des différentes démolitions qui ont débuté et s'achèveront en 2022. On peut d'ailleurs souligner le coût nul pour la collectivité Ville et pour la collectivité Agglomération, par rapport à ces démolitions puisque seul l'État, à hauteur de 6 M€, et la Région Bourgogne-Franche-Comté à hauteur de 2 M€ participeront au financement de ces démolitions.

Ce document fixe également les modalités de reconstruction des logements déconstruits dans le cadre plus large du PRU de la Grette, et du PRU de Planoise. Donc il faut imaginer qu'il faut que vous ayez à l'esprit à la fois le PRU de la Grette qui est un quartier d'intérêt régional, et le PRU de Planoise qui est un quartier d'intérêt national.

Et enfin, ce document enclenche une première tranche de reconstruction de ces différents logements.

Donc dans le cadre des différentes conventions NPNRU, la reconstruction d'un nouveau logement pour trois logements démolis sera financée par les partenaires NPNRU. Le reste des logements sera produit par les bailleurs, dans le cas de leurs opérations annuelles. Donc ça veut dire qu'au bout de 10 ans, on retrouvera exactement le même nombre de logements que l'on a à l'heure actuelle, simplement ça ne sera pas uniquement dans le cadre du PRU, mais ça sera également dans la production habituelle, ce qu'on appelle le tronc commun des différents bailleurs.

Actuellement, le délai moyen d'obtention d'un logement suite à une demande est de 200 jours sur le territoire Grand Bisontin. Effectivement, une demande de logement basique non orientée sera satisfaite beaucoup plus vite qu'une demande à caractère spécifique, avec un certain nombre de considérations concernant par exemple sa typologie ou sa localisation.

Sur le territoire du Grand Besançon, il y a actuellement 1 146 logements vacants, pour un total de 18 000 logements à caractère public, c'est-à-dire qu'il y a une vacance à l'heure actuelle de 6,34 %. Cela signifie une vacance supérieure aux moyennes nationales pour des bailleurs de la taille de ceux qui sont les nôtres à l'heure actuelle sur notre territoire. Le territoire bisontin est considéré comme détendu pour les demandes de logement locatif social, puisqu'on est classé au 22^e rang dans le cadre du caractère détendu sur 144 EPCI en France, qui prend en compte tous les EPCI de plus de 50 000 habitants ayant au moins une commune de plus de 15 000 habitants. Donc nous sommes au 22^e rang sur 144.

Le décret de la loi «égalité citoyenneté» de mai 2017 a classé le Grand Besançon dans les Agglomérations ne justifiant pas un effort de production supplémentaire pour répondre à la demande et aux capacités à se loger des personnes à revenu modeste, et des personnes défavorisées.

Par conséquent, donc l'objectif, compte tenu de notre démographie de l'Agglomération, qui est plutôt une démographie stable, est de ne pas augmenter le parc à l'heure actuelle, les augmentations de parc accroissant la vacance et dégradant la gestion financière des bailleurs ; bailleurs qui sont eux-mêmes assez souvent en difficulté financière, du fait que dans la dernière loi Elan, on leur demande globalement d'avoir des parcs supérieurs à 12 000 logements, ce qui n'est le cas d'aucun des bailleurs actuellement, et donc on est plutôt dans une phase de rapprochement entre nos différents bailleurs locaux.

Il y aura donc une reconstitution intégrale du parc à son niveau actuel, au bout de 10 ans avec un renouvellement de 1 500 logements sur les 18 000 de l'Agglomération.

Ensuite, cette première tranche de reconstitution est faite à la demande de GBH lui-même et sera complétée dans le cadre de l'avenant à venir sur Planoise, avec des opérations portées par les trois ou quatre bailleurs.

Je rappellerais également que depuis plusieurs années, le PLU de la Ville oblige la construction de 20 % de logements à caractère public sur toutes les opérations de la Ville : Vauban, Viotte, les Hauts du Chazal ou les Vaïtes, et qu'actuellement, le logement public représente 31 % du nombre total de logements de la Ville.

Je rappellerais également que sur une opération telle que Fontaine-Ecu, il y a quelques années, elle ne relevait pas d'un PRU, le financement comme la reconstitution de l'offre relevaient du droit commun. Alors que pour une opération comme la Grette, qui est une opération assez proche, ça relève totalement du PRU. Donc là, il s'agit quand même d'un progrès en termes de financement et d'aide apportée à la collectivité.

Je rappellerais également que nous avons fait le choix politique de reloger les ménages des 408 hors des quartiers de la politique de la Ville, c'est-à-dire que nous sommes allés au-delà de ce que préconisait l'ANRU, et c'est une spécificité qui a été soulignée au niveau national.

Donc je crois sincèrement que la Ville de Besançon a depuis des décennies souhaité être vertueuse en termes de production de logements publics, parce que cela correspond à notre tradition, et parce que cela est notre devoir de le faire. Notre priorité était de permettre, au cours de ce mandat, le logement dans notre Ville de tous les Bisontins qui le souhaitaient, et parce que c'est également un moyen de lutter contre les départs vers d'autres intercommunalités, avec toutes les nuisances que cela induit en termes d'étalement urbain, de développement des services publics, de transports.

Pour répondre à M. GONON sur le temps pris, alors c'est vrai que c'est une décision politique, mais elle nous est imposée également par l'ANRU, tout simplement parce que si on se mettait à reconstruire dès à présent le quartier des 408, qui est un quartier qui en termes de localisation est assez exceptionnel, puisqu'on est proche à la fois de la boucle, on est desservi par le tramway, on est proche de Velotte, proche de Saint-Ferjeux, proche de la Malcombe. Eh bien, il y aura une concurrence directe entre ce futur quartier des 408 et le futur PRU de Planoise. Donc en fait, c'est une demande de l'État qui ne souhaite pas que l'on reconstruise avant 2030 sur ce secteur géographique là, qui est extrêmement demandé.

Sur la maison de quartier, donc elle restera en l'état telle qu'elle est à l'heure actuelle. Il y aura une question qui se posera concernant le devenir de cette école qui est fermée depuis le mois de juin de cette année. Voilà ce que je pouvais rapidement dire.

M. LE MAIRE : Je te remercie de ces propos très précis qui répondent en partie aux questions de Thibaut BIZE.

M. Yannick POUJET : Oui, donc pour répondre à votre question, Nicolas y a déjà apporté une petite réponse, c'est quand même en effet un problème, cette maison de quartier avec une cité, en effet, qui est en train de disparaître. Nous avons des pistes de réflexion, c'est un dossier que nous avons identifié comme prioritaire, et donc nous allons bien sûr travailler là-dessus. Nous n'allons pas laisser cette maison vide ; de plus, il y a l'agrément centre vie social jusqu'à la fin 2019. Donc les activités de la maison de quartier dureront jusqu'à ce qu'il y ait autant d'habitants sur le quartier qui peuvent bénéficier de ces activités. Mais nous, pendant ce temps, nous n'allons pas laisser tomber, et nous allons bien sûr réutiliser ces locaux qui sont reconstruits, qui sont en bon état maintenant, et les réutiliser au mieux. Mais bien sûr, cette maison de quartier, alors peut-être qu'elle n'aura plus la dénomination «Maison de quartier», mais ça, c'est à voir. Mais nous réutiliserons ces locaux qui sont excessivement précieux pour la Ville.

M. Pascal CURIE : Bon, moi, je voudrais m'exprimer en tant que Président de Grand Besançon Habitat. Je suis un peu stupéfait d'entendre que l'on ne peut pas voter ce rapport. Honnêtement, je suis stupéfait. Je vais essayer de donner quelques éléments.

Depuis plusieurs Conseils Municipaux ou Conseils d'Agglomération, je suis régulièrement attaqué par rapport aux positions du gouvernement sur le financement des bailleurs sociaux. À chaque fois, j'ai répondu, et j'ai répondu de façon plus longue en Conseil d'Agglomération, la dernière fois, c'était dans le cadre du Conseil des structures. En expliquant que l'État, par l'intermédiaire de l'ANRU, entre autres, donnait des moyens aux bailleurs sociaux plus importants qu'avant. Moi, je parle surtout pour GBH, parce que je suis Président de Grand Besançon Habitat.

J'ai toujours dit que la mutualisation chez les bailleurs sociaux était une bonne chose. J'ai dit également que pour nous, Grand Besançon Habitat, l'influence de la loi Elan n'a pas modifié nos investissements sur les 10 ans à venir.

Alors pour revenir sur le cas de la Grette, quand on a décidé, avec la Ville de Besançon, il y a quelques années, de déconstruire totalement la Grette, au départ, nous n'étions sûrs d'aucun financement. En tant que Président, il a fallu que j'aille vers les services de GBH, que je leur dise : « *On y va, on déconstruit tout* ». Je peux vous dire qu'ils étaient un peu frileux, parce que la déconstruction, c'est quand même 9,5 M€. Pour un bailleur social, je trouve que c'est très important. Un très gros travail a été fait avec la DTT, avec la CAGB, et puis également avec GBH, qui a permis grâce...

M. LE MAIRE : Tu ne peux pas intervenir en tant que...

M. Pascal CURIE : Non, mais je peux donner un avis. Si vous voulez, je ne le dis pas, mais bon.

M. LE MAIRE : Non, non, moi je te demande d'arrêter là.

M. Pascal CURIE : Bon, on arrête, mais bon...

M. LE MAIRE : Je vais donner la liste des gens qui ne peuvent pas voter.

M. Pascal CURIE : Enfin, je vais simplement dire qu'on perdrait 8 M€.

M. LE MAIRE : Moi, je vais donner la liste de ceux qui ne votent pas et qui n'interviennent pas : MM. FOUSSERET, BODIN, on ne vote pas. MM. MORTON, GONON, LEUBA, ACARD, Mmes COMTE-DELEUZE, DALPHIN, FAIVRE-PETITJEAN, LEMERCIER, MICHEL, M. FAGAUT, Mme ROCHDI, MM. ALLEMANN, VAN HELLE, CURIE, Mme POISSENOT, MM. OMOURI, SCHAUSS et Mme THIEBAUT. Donc moi, je pense que ces personnes-là ne doivent... Michel LOYAT, tu es dedans ? Non. Donc toi, tu peux intervenir.

M. Michel LOYAT : Oui, c'est un paradoxe que les personnes qui connaissent bien le dossier et qui travaillent sur le dossier ne puissent pas intervenir, voire même voter, ce qui est quand même gênant sur un dossier comme cela.

Alors maintenant, concernant les attaques par rapport à la politique gouvernementale, j'étais intervenu sous le quinquennat de M. SARKOZY, très vivement, par rapport aux mesures prises. Donc c'était M. APPARU qui était Secrétaire d'État ou Ministre à l'époque, et c'était une attaque importante par rapport au logement social, et au fond, avec une philosophie derrière.

Et je crois qu'il y a deux philosophies du logement social. Le logement social, rappelons-le, c'était en tout cas avant les mesures APPARU, je ne sais pas ce qu'il en est

aujourd'hui, un logement accessible à peu près à 70 % de la population, en fonction des revenus en tout cas. Après, bien sûr, en fonction de l'offre, il y avait naturellement des critères, liste d'attente, etc. 70 % de la population pouvait accéder au logement social, ce qui montre bien que ce n'était pas un logement conçu uniquement pour les plus pauvres ou les plus modestes, mais beaucoup plus largement. Et ce qui fait aussi qu'il y avait, puisqu'on parle beaucoup de mixité, la première mixité importante et intéressante, c'était ou ça pouvait être, et ça a été le cas de Planoise, en tout cas pendant un certain nombre d'années, la mixité à l'intérieur du parc, pas uniquement la mixité parce qu'il y avait du logement social jouxtant un autre type de logement, mais d'abord la mixité à l'intérieur du parc. C'était pour beaucoup -j'en ai fait partie pendant assez longtemps- un début de carrière par exemple sur Planoise, et nous étions nombreux dans ce cas-là.

Et il y a une autre philosophie pouvant considérer que le logement social, ça doit être un logement beaucoup plus résiduel. C'était ce qu'a développé M. APPARU, et les mesures correspondantes donc, allaient bien dans ce sens.

Pour les mêmes raisons, je suis très critique ou plus exactement, je suis opposé aux orientations gouvernementales concernant la baisse de l'APL, répercutée sur les loyers, et qui enlèvent des possibilités financières aux bailleurs. Ça n'est pas du tout une critique personnelle par rapport à Pascal CURIE, et pas non plus une critique par rapport au Président de GBH, pas du tout ; c'est une critique par rapport à des orientations gouvernementales.

Par ailleurs, je soutiens cette délibération, parce qu'elle est effectivement importante en termes de moyens financiers. Ça a été rappelé pour la Grette, pour la Grette, et finalement, il y avait des points communs. C'était du droit commun. Là, pour la Grette, ça a été mis en PRU, et ce qui est important dans les opérations PRU, mais là, je pense plutôt à Planoise, et c'est très important de poursuivre l'opération PRU sur Planoise, ça n'est pas qu'une opération sur le logement. Ça n'est pas qu'une opération, et ça n'est pas principalement même, je dirais, une opération de déconstruction/ reconstruction.

D'une certaine manière, toute déconstruction ou presque toute déconstruction, et notamment sur Planoise où les logements ne sont pas d'une qualité nulle, est un échec. C'est un échec surtout concernant des problèmes du vivre ensemble, d'incivilités, bon, etc. C'est en tout cas comme ça que je vois les choses. D'où l'importance d'ailleurs des programmes de réhabilitation. Il n'y a pas que les déconstructions, reconstructions sur Planoise, il y a eu un très vaste programme de réhabilitation, et qui doit être poursuivi. Idem sur les «Clairs Soleils».

Mais c'est aussi toute une politique transversale, c'est ça la logique des PRU. Ça n'est pas qu'une question de logement.

Alors maintenant pour en venir à la construction de logements sociaux, des chiffres ont été donnés concernant la vacance. Après quelle sera la situation dans 3 ans, dans 4 ans, dans 5 ans ? Là, il est difficile de dire quels seront exactement les besoins ? On peut espérer bien sûr que la vacance sera beaucoup diminuée, et si les besoins de construction de logements sociaux sont supérieurs au rythme de la production actuelle, ce que l'on peut dire en tout cas sur la Ville de Besançon, c'est que nous disposons des leviers, des leviers pour construire plus. Les 20 % qui ne s'appliquent pas d'ailleurs que sur des opérations, des grandes opérations, c'est à partir, à moins que ça n'ait changé, à partir de dix logements, ce qui permet, soit dit en passant, de faire une véritable mixité géographique. Mais c'est un minimum, et donc rien n'interdirait de produire davantage. Alors naturellement, il y a les moyens financiers qui doivent accompagner ces reconstructions, mais je le souligne, rien n'interdirait de produire davantage, si c'était nécessaire. Et je crois que ce serait important, ça serait très important de produire davantage si le contexte, à la fois de vacance et de demande de logement social le requerrait.

M. Christophe LIME : Oui, moi, je pense que le débat autour du logement est un débat important. Pourquoi ? Parce qu'aujourd'hui, c'est une des dépenses les plus importantes de chaque ménage. C'est-à-dire de se loger d'une façon digne, de pouvoir accéder à un certain nombre de logements, et Michel LOYAT l'a dit, il y a différentes catégories, et tout particulièrement les primo-accédants, les primo-locataires qui sont dans le logement social d'une façon relativement conséquente. Donc les chiffres qui sont donnés par Nicolas BODIN, nous, on les avait demandés, et on est content d'en avoir obtenu un certain nombre ce soir.

Au titre de la vacance, il faut aussi déduire la vacance qui est forcée. C'est-à-dire qu'au-delà de la vacance sur laquelle on pourrait discuter en disant : «*C'est une vacance importante*», ça veut dire qu'il y a un certain nombre de logements d'une façon trop importante, il faut déduire la vacance qu'on organise, y compris dans le cadre des 408, puisque là, on fait de la vacance depuis un certain nombre de temps, comme sur un certain nombre d'autres logements. Donc ça veut dire qu'il faut déduire cette vacance obligatoire pour avoir le véritable chiffre de la vacance.

Ce qui nous inquiète, c'est que depuis 5-6 ans, tous les éléments étaient favorables dans le cadre de la construction de logement social, et Michel LOYAT vient de le rappeler. Une construction plutôt dynamique en terme de neuf, y compris soutenue entre autres par la loi Pinel, avec une obligation, et je pense que c'est une vraie fierté pour notre collectivité d'avoir imposé 20 % de logement social à l'intérieur de toutes les constructions, ce qui n'a pas été si simple que ça lorsque nous avons pris cette décision, il me semble, lors du dernier, les dernières échéances, il me semble bien que c'était à cette période-là. Et on nous avait dit : «*Il ne faut pas le mettre en œuvre, parce que ça va être une réticence, et personne ne viendra construire, et puis les investisseurs auront de la réticence*» ; le deuxième, c'est une vente de logements sociaux plutôt faible au niveau national, et très faible au niveau local, et la dernière, c'était la reconstruction pour un pour un de logements sociaux au titre de l'ANRU. Tous ces éléments favorables ont amené un maintien du nombre de logements sociaux en pourcentage sur la Ville de Besançon, et notre inquiétude, c'est une détérioration d'une reconstruction 1 pour 3, une éventuelle remise en cause du Pinel qui a déjà été un peu remis en cause, mais dont on sait qu'il y a une vraie fragilité par rapport à ces éléments-là. Et normalement, une augmentation, ne serait-ce que pour équilibrer les comptes au niveau des organismes sociaux, de vente de logements sociaux. Ça veut dire qu'on voit bien que les trois éléments favorables avaient amené à un simple maintien du pourcentage de logements sociaux, et notre inquiétude, c'est qu'en détériorant un, voire deux, voire ces trois critères, une diminution des logements sociaux.

L'autre point qui est important, c'est la reconstruction. On sait, et les organismes nous le disent, qu'un certain nombre de quartiers n'attire pas un certain nombre de nos populations pour des raisons diverses et variées. Et là, la diversification sur l'ensemble de la Commune, mais aussi sur l'ensemble de l'Agglomération, parce que même s'il y a quelques logements publics sur l'Agglomération, on voit bien qu'on n'est pas du tout à la hauteur d'un équilibre sur l'ensemble de la Ville, puisque la Ville concentre encore aujourd'hui, de tête, suivant les chiffres qui nous sont donnés, 95 % du logement public. Dans une Agglomération qui a pris la compétence du logement, je pense qu'il faut qu'on force, je dis bien forcer sur un certain nombre d'éléments. Le mot «forcé» n'est pas une obligation, mais le mot «forcé», c'est des objectifs que doivent avoir l'ensemble des localités pour pouvoir faire du logement public, ne serait-ce que pour pouvoir répondre à la demande de leurs propres populations. Parce que dans la périphérie, il y a aussi des gens qui sont avec des revenus qui sont relativement faibles, et qui ne peuvent pas faire d'acquisition, ou en tout cas, de rester dans la périphérie, et qui sont obligés de partir sur des éléments extérieurs, très éloignés. On voit bien l'attraction qu'il peut y avoir sur une partie de la Haute-Saône. Et donc là aussi, c'est un élément de vitalité à l'intérieur de ces collectivités, parce qu'on sait que le logement public a un phénomène de rotation qui permet de maintenir de l'activité, ne serait-ce que sur les écoles, mais ne serait-ce que sur la culture, ne serait-ce que sur un certain nombre d'éléments, et c'est cette bataille-là qu'il faut qu'on gagne à l'intérieur de l'Agglomération à partir

de maintenant, même si c'est un objectif relativement conséquent. Mais je pense que ça doit faire partie de nos objectifs, puisque la compétence maintenant, elle est au titre de l'Agglomération.

M. LE MAIRE : Bon, donc je vais donner une liste de personnes qui ne votent pas : MM. FOUSSERET, BODIN, MORTON, GONON, LEUBA, ACARD, Mmes COMTE-DELEUZE, DALPHIN, FAIVRE-PETITJEAN, LEMERCIER, MICHEL, M. FAGAUT, Mme ROCHDI, MM. ALLEMANN, VAN HELLE, CURIE, Mme POISSENOT, MM. OMOURI, SCHAUSS et Mme THIEBAUT.

Vous vouliez dire quelque chose, M. MOUGIN ? Je vous passe la parole.

M. Philippe MOUGIN : C'est plutôt sur la forme que je vais intervenir. Les interventions faites donc par MM. BODIN, GONON, LEUBA et CURIE constituent une entorse à la loi pour, par conflit d'intérêts, on pourrait le considérer comme ça. Mais quelqu'un a parlé de paradoxe, moi je pense qu'il s'agit plus d'une absurdité, puisque les intervenants sont les savants des dossiers, les sachants.

M. LE MAIRE : Mais ils sont savants aussi !

M. Philippe MOUGIN : Les savants ou les sachants, enfin appelons-les les... je vais même rajouter «compétents». Donc je pense que je fais un petit appel aux sénateurs, aux députés présents pour qu'ils en parlent un peu plus haut afin de corriger ce paradoxe qu'on peut appeler cette absurdité de la loi.

M. LE MAIRE : Oui, ce que vous dites n'est pas faux.

Bien, alors donc je répète que ceux que je viens de citer ne votent pas, s'il vous plaît. Par contre, si vous ne votez pas, mais que vous avez un pouvoir, vous pouvez voter pour votre pouvoir. Et ça paraît surprenant, mais on a vérifié. C'est ça ? Non, ce n'est pas ça. C'est ce que l'on m'avait dit ! Bon, alors je retire ce que je viens de dire. On va dire que c'est moi qui ai mal compris ! Bon, on m'avait dit qu'on pouvait voter, quand on représente quelqu'un... alors il peut ou peut pas ? Je ne comprends pas.

Moi ce que j'avais compris, c'est que les personnes, par exemple FOUSSERET, il ne peut pas voter, mais si FOUSSERET il a le pouvoir de quelqu'un, il peut voter en son nom, là. C'est ça ou pas ?

Bon allez, on va simplifier les choses, on ne va pas voter. Bon, alors ceux que je viens de citer ne peuvent pas voter.

Alors quels sont ceux qui s'abstiennent ? 12 abstentions. Quels sont ceux qui votent contre ? Il n'y en a pas. Et les autres votent pour. On va les compter. Quels sont ceux qui ont le droit de voter ? 21».

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2018

Question n° 38

Echange de terrain avec l'indivision MESSABIH, 33 rue de l'Eglise

«M. LE MAIRE : Pas de remarques ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2018

Question n° 39

Acquisition à M. Claude COLETTE de terrains situés au lieu-dit «Champs du Murger»

«M. LE MAIRE : C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2018

Question n° 40

Acquisition d'une propriété bâtie sise 8 bis rue Oudet, appartenant à M. François RACLE et Mme Marie-Claire GANZER

«**M. Jacques GROSPERRIN** : Oui, j'en profite simplement pour parler sur le dossier des Vaïtes, parce que l'aménageur Territoire 25 avait fait des annonces qui apparemment n'ont été, en tout cas, pas véritablement été concertées avec les services de la mairie. Et je voulais savoir où en êtes-vous réellement sur les modalités, et le calendrier du départ des jardiniers. C'est une question.

M. LE MAIRE : Le départ des jardiniers ?

M. Jacques GROSPERRIN : Oui, parce que les Adjoints à l'environnement, à l'urbanisme semblaient ne pas savoir.

M. LE MAIRE : Je crois que Monsieur BODIN va vous répondre mais je connais la réponse !

M. Nicolas BODIN : Normalement, oui.

M. LE MAIRE : Oui, parce qu'on en a parlé ensemble.

M. Nicolas BODIN : Oui, je vais demander un démenti par rapport à l'article de presse qui est paru suite à une réunion qui concernait un certain nombre de jardiniers. Donc on doit se rencontrer avec Anne VIGNOT cette semaine, parce que les informations qui sont données, et le titre globalement ne correspondent pas à mon avis à la réalité. Donc il va y avoir une relocalisation des différents jardiniers. Donc la Ville va imposer un certain nombre de règles, par exemple sur le fait de ne plus utiliser de produits phytosanitaires. Mais en revanche, tous pourront être relocalisés. Alors soit globalement en ayant la même surface, soit en ayant des surfaces globalement plus petites. Mais étant donné que c'est un programme, les Vaïtes, qui dure quand même depuis un certain temps, une quinzaine d'années, donc il y aura différentes possibilités qui leur seront proposées. Mais il y a quand même des cas très spécifiques. Il y a quand même actuellement des jardiniers qui exploitent potentiellement des surfaces supérieures à 1 000 m². Donc on n'est quand même plus...

M. LE MAIRE : 1 000 m² ?

M. Nicolas BODIN : Oui, donc on n'est quand même plus dans le jardin partagé tel qu'on peut l'espérer ou le croire. Donc on va redéfinir un certain nombre de règles, mais sur les premiers qui vont devoir changer de terrain, ça va se faire. Donc dès demain, il va y avoir une nouvelle réunion avec eux, mais par rapport aux demandes qui sont les leurs, globalement, elles seront intégralement respectées, sauf cas très, très particuliers.

Mais on va faire un démenti officiel par rapport à cet article, parce qu'il ne correspond pas à la réalité, parce qu'une donnée toute simple, mais qui n'a pas été précisée, c'est qu'on parle de différentes zones. Il y en a quatre de couleur bleue, jaune, rouge et verte. Effectivement, quand on fait le total des surfaces, ça ne correspond pas. Ce qu'on oublie simplement de dire, c'est que l'exploitation actuelle des différentes surfaces n'est pas optimale. Donc il y a certaines surfaces qui sont exploitées à peu près à hauteur de 10 %. Donc lorsqu'on fait le calcul mathématique, on retombe bien globalement sur ce que l'on souhaitait.

M. LE MAIRE : Merci.

Est-ce qu'il y a des oppositions par rapport à ce dossier ? Je n'en vois pas».

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2018

Question n° 41

ZAC Vallon du Jour - Acquisition par la commune de terrains appartenant à Sedia destinés à être incorporés au domaine public

«**M. LE MAIRE** : Des remarques ? Des oppositions ? Tu veux dire un mot, vas-y.

M. Nicolas BODIN : Juste un petit mot, c'est pour montrer également que le temps de l'urbanisme est parfois un temps long. La décision politique concernant ce dossier date des années 1990. En 2000, il y a le choix politique de faire la création d'une zone d'aménagement concerté, une ZAC. Donc ça, c'était vraiment un choix politique qui a été confié à la SedD. Mais au final, donc 350 logements auront été créés, 240 maisons et 110 logements en collectif.

Voilà. Et puis je voudrais remercier mon prédécesseur, Michel LOYAT, parce que c'est lui qui globalement a géré tout le dossier au cours de ces années. Et en urbanisme, ce sont des dossiers qui sont assez longs.

Et juste une petite remarque par rapport au débat précédent concernant la Grette, vous voyez que sur ce quartier-là par exemple, le taux de logement social était de 17 %. Pourquoi ? Parce qu'à l'époque, la règle des fameux 20 % qu'on a instillés dans notre PLU n'était pas encore en cours.

M. LE MAIRE : Bon, est-ce qu'il y a des oppositions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2018

Question n° 42

Actualisation de la convention - Autorisation du Droit des Sols par avenant n° 2 - CAGB/Ville de Besançon

«**M. LE MAIRE** : Bon, alors le point suivant, le 42, est-ce qu'il y a des remarques ? Une abstention. Très bien».

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2018

Question n° 43

Parcours culturels - Année scolaire 2018-2019 - Contributions et subventions aux organisateurs

«**M. LE MAIRE** : Est-ce qu'il y a des questions à poser ?

M. Ludovic FAGAUT : Oui, juste simplement un petit cavalier sur ce dossier-là concernant le CDN. Je voudrais avoir un petit peu quelques précisions, puisque lorsqu'on épluche un petit peu le dossier, et qu'on regarde un peu plus précisément cette structure, des difficultés financières sont rencontrées par le CDN, du fait d'un recul des dotations de la collectivité, donc de la Ville depuis un certain temps, donc ce qui leur pose quelques soucis aussi pour avoir des effets levier, notamment dans le cadre de projets Interreg., et puis aussi des questions qui sont portées à leur niveau, sur le fait qu'ils n'arrivent pas forcément à lever du mécénat, avec notamment un partenaire qui jouxte le CDN, à savoir le casino JOA, donc savoir si vous aviez des informations par rapport à tout cela.

M. LE MAIRE : Concernant le partenaire, à savoir le casino JOA, c'est eux qui effectivement, il faut un accord avec eux pour décider de mécener ou pas. Vous savez que c'est une obligation, quand ces sommes sont engagées, mais pas forcément à Besançon. Ils peuvent les engager n'importe où en France. Donc là, en principe, c'est une négociation. Là, ils ont certainement des raisons pour le faire, que je ne connais pas. Pour le reste, Patrick, tu peux répondre ?

M. Patrick BONTEMPS : C'est dommage que Monsieur FAGAUT n'était pas là au moment de la présentation du rapport sur le CDN, le bilan d'activité du CDN, bilan extrêmement positif. Je ne crois pas qu'on puisse dire que la Ville de Besançon se désengage du CDN. J'ai un peu plutôt l'impression que c'est un CDN qui a le budget le plus faible de France, et que le principal partenaire financier du CDN, c'est d'abord l'État. Certes, si vous faites allusion à des financements dans des projets que le CDN comptait proposer, ils ne répondaient pas aux critères, et le cahier des charges n'était pas rempli. Donc effectivement, la Ville de Besançon, par rapport à ça, a respecté ce qu'il fait avec tous les autres, et a décidé de ne pas financer un projet qui n'était pas dans les propositions. Et d'ailleurs, on n'était pas le seul, puisque c'était aussi dans le cadre du contrat ville. Donc la Ville de Besançon ne se désengage pas du CDN.

Quant effectivement au partenaire, le Casino, c'est lui qui décide effectivement du mécénat, dans quelle direction il veut s'orienter. Mais c'est vrai que j'avais proposé à la directrice du CDN d'essayer de favoriser une rencontre avec le Casino pour essayer d'avoir des subventions, ou de définir un partenariat qui pourrait contribuer au financement du CDN.

M. LE MAIRE : Bien, pas d'autres questions ? C'est adopté. Très bien».

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2018

Question n° 44

Subventions à des associations sportives

«**M. LE MAIRE** : Pas de remarques ? C'est adopté.

On peut quand même citer quand même deux réussites. Nos équipes ont gagné. Match nul en Pologne contre une équipe quand même qui était une superbe équipe, et match retour, c'est samedi. Et puis le basket qui a aussi gagné un beau match, match avec une grosse ambiance, donc c'est deux équipes qui vont bien, et qui montrent qu'effectivement, que lorsque l'on veut repartir sur des bases saines, même si ça prend un peu de temps, c'est du solide. Ce sont essentiellement, vous savez... Beaucoup d'ailleurs pour le hand féminin...

M. Abdel GHEZALI : Et une championne du monde, Laura SIVERT, ce week-end...

M. LE MAIRE : Une championne du monde, oui... En karaté, oui, j'ai vu ça. Bien, voilà, donc pour le sport, il n'y a pas de remarque. C'est donc adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2018

Question n° 45

Animations commerciales et artisanales - Attribution de subventions

«**M. LE MAIRE** : Pas de remarques ? C'est adopté. On me dit que la grande roue est montée, enfin est en train de se monter, à Granvelle aussi. On va aller voir cela bientôt».

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2018

Question n° 46

Subventions aux associations à caractère médico-social - Attribution 2018

«**M. LE MAIRE** : Est-ce qu'il y a des remarques ? Je n'en vois pas. C'est donc adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2018

Question n° 47

Festival des Solidarités (Festisol) - Attribution de subventions

«**M. LE MAIRE** : Des questions à poser ? Je n'en vois pas».

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2018

Question n° 48

Relations Internationales - Attribution de subventions pour des projets internationaux

«M. LE MAIRE : Je ne vois pas de remarques».

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2018

Question n° 49

Relations Internationales - Attribution de subventions pour des projets internationaux

«M. LE MAIRE : Pas de questions».

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2018

Motion relative au maintien de la gouvernance associative des Missions locales et au renforcement de leurs complémentarités avec Pôle emploi déposée par les Groupes Socialiste et Société civile républicaine, Europe Écologie Les Verts et Société civile, Parti Communiste Front de Gauche, Société civile et La République en Marche, Progressistes, Société civile

«**M. LE MAIRE** : Il y a donc une motion qui va être présentée par Sylvie WANLIN.

Voilà, donc l'ordre du jour est terminé. Il ne reste que la motion, vas-y, Sylvie.

Mme Sylvie WANLIN : Voilà, donc je vais vous lire une motion qui est présentée, qui est afférente à la mission locale.

Lecture de la motion.

M. LE MAIRE : Bien, merci.

Donc je mets cette motion au vote. Quels sont ceux qui votent contre ? Je n'en vois pas.

Vous ne participez pas au vote ? Alors qui est-ce qui ne participe pas au vote ? 13. Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Je n'en vois pas. Qui vote contre ? La motion est donc adoptée.

Attendez, pour vendredi je rappelle quand même une chose, c'est qu'il y aura quand même pas mal de monde au Musée, donc il faudra venir avec votre carte d'identité et votre carton d'invitation assez tôt, c'est-à-dire aux alentours de 10 heures, parce qu'il y aura quand même un certain nombre de contrôles de sécurité qui seront effectués. Ça, c'est pour vendredi.

Le soir, le Musée est ouvert à partir de 19 heures jusqu'à minuit, et donc c'est bien, parce qu'il y aura le grand public qui sera là. Donc je vous y convie.

Et je vous convie aussi, mercredi à 10 heures 30, c'est-à-dire après-demain, à une visite en avant-première. Si vous voulez prendre le temps de regarder ce Musée, avec le conservateur qui fera une vraie visite du Musée.

La séance est terminée. Je vous remercie».